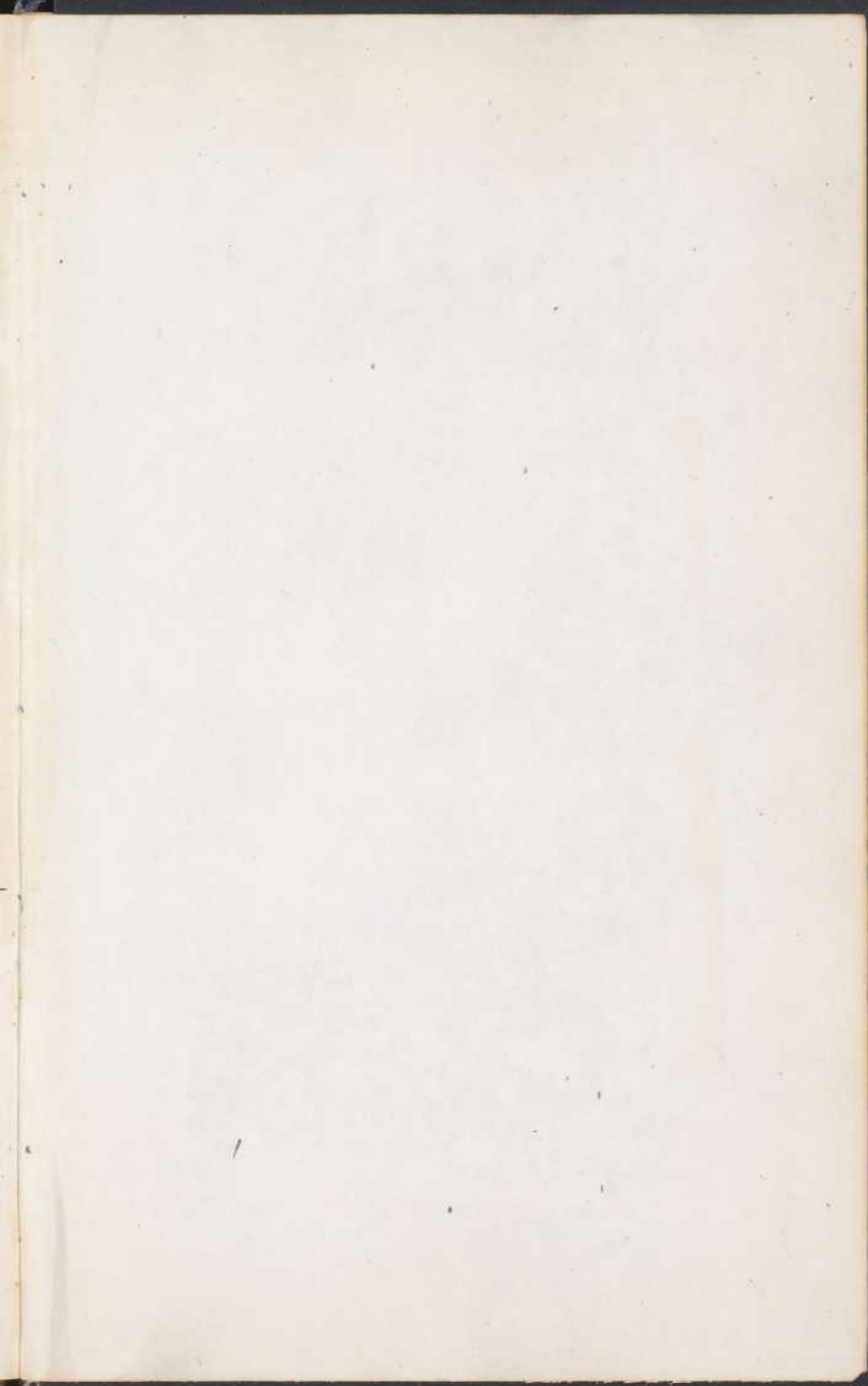


U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
BUREAU OF PLANT INDUSTRY  
WASHINGTON, D. C.  
1929

202



Bibliothèque Nationale du Québec





Gerard Libby-

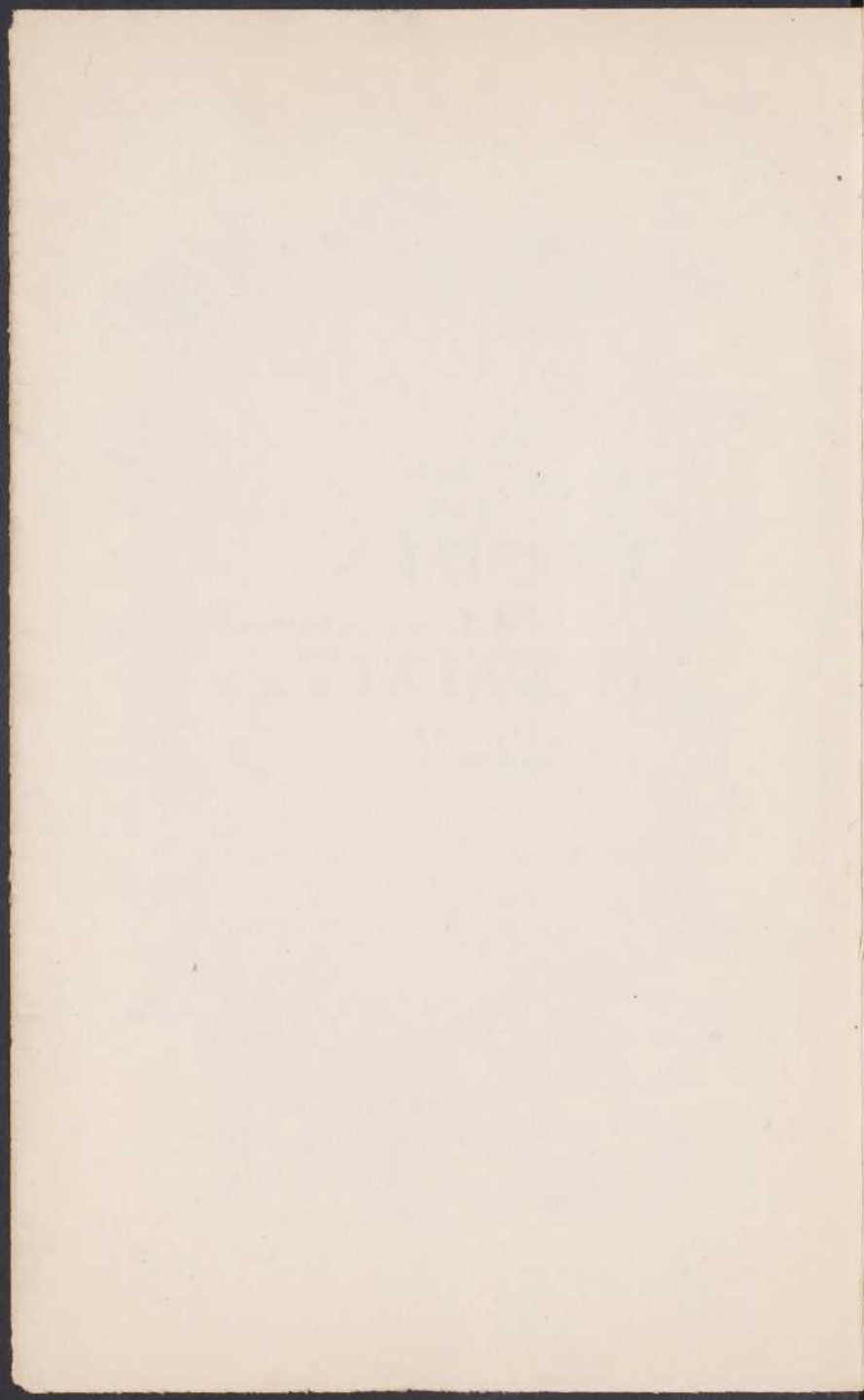
\$3.00

Verification-

1729-30-



ÉTUDES  
SUR  
GARNEAU  
CRITIQUE  
HISTORIQUE



*Aux jeunes que j'ai eu l'honneur d'introduire  
à l'histoire et à la littérature, je dédie ce livre.*

G. R.

**DU MÊME AUTEUR:**

SAINTE THOMAS D'AQUIN. Brochure de 20 pages  
deuxième mille, épuisé. — Saint-Hyacinthe, 1924.

ABBÉ  
GEORGES ROBITAILLE



É T U D E S  
S U R  
G A R N E A U

CRITIQUE HISTORIQUE

AF

*Librairie d'Action  
canadienne-française*

1929

*Nihil obstat:*

Chanoine IRÈNÉE GERVAIS,

*Censeur.*

Joliette, ce 23 avril 1929.

---

*Imprimatur:*

† JOSEPH-ARTHUR,

*évêque de Joliette.*

Ce 5 mai 1929.

FC  
151  
G37R63  
1929

*Tous droits réservés, Canada, 1929.*



## PRÉFACE

---

*Quand la jeunesse arrive à la pleine intelligence des faits historiques, très vite elle aperçoit que la lutte est l'état normal de tous ceux qui vivent, et particulièrement de ceux qui pensent. Les vérités les mieux établies par la philosophie, les doctrines éprouvées par l'histoire, tout est en butte aux contradictions des hommes. Et pourtant, à mesure que l'âge s'avance, le rigorisme à l'endroit des individus diminue sensiblement, et l'on n'est plus aussi sûr de l'erreur volontaire des hommes qui s'opposent aux idées dont on est plein. Sans doute les principes demeurent, mais l'indulgence s'accroît avec l'intelligence des esprits, et l'on finit par trouver que la proposition de Tal-*

*leyrand comporte une bonne part de vérité: « Il n'y a pas de questions insolubles, mais seulement des questions mal posées. »*

*Et alors, aux premières illusions en succède une autre d'un genre tout différent. L'on commence à croire que mettre devant les yeux certaines façons de comprendre certains problèmes peut aider à la solution de ces questions mal posées ou mal comprises.*

*Nous avouons céder à cette illusion. Nous imaginons que peut-être quelques esprits rectifieront quelques-unes de leurs vues en histoire s'ils veulent prendre la peine de nous lire. Du moins ils auront pu examiner un point de vue exposé loyalement, sans violence comme sans faiblesse.*

*Même si vous m'enlevez cet espoir, il reste que les jeunes pourront s'intéresser à notre critique. Il reste que nous n'exposons ici que la vérité historique, que nous avons cherché à la soutenir sur les données les plus solides et les plus pures, à ne pas permettre*

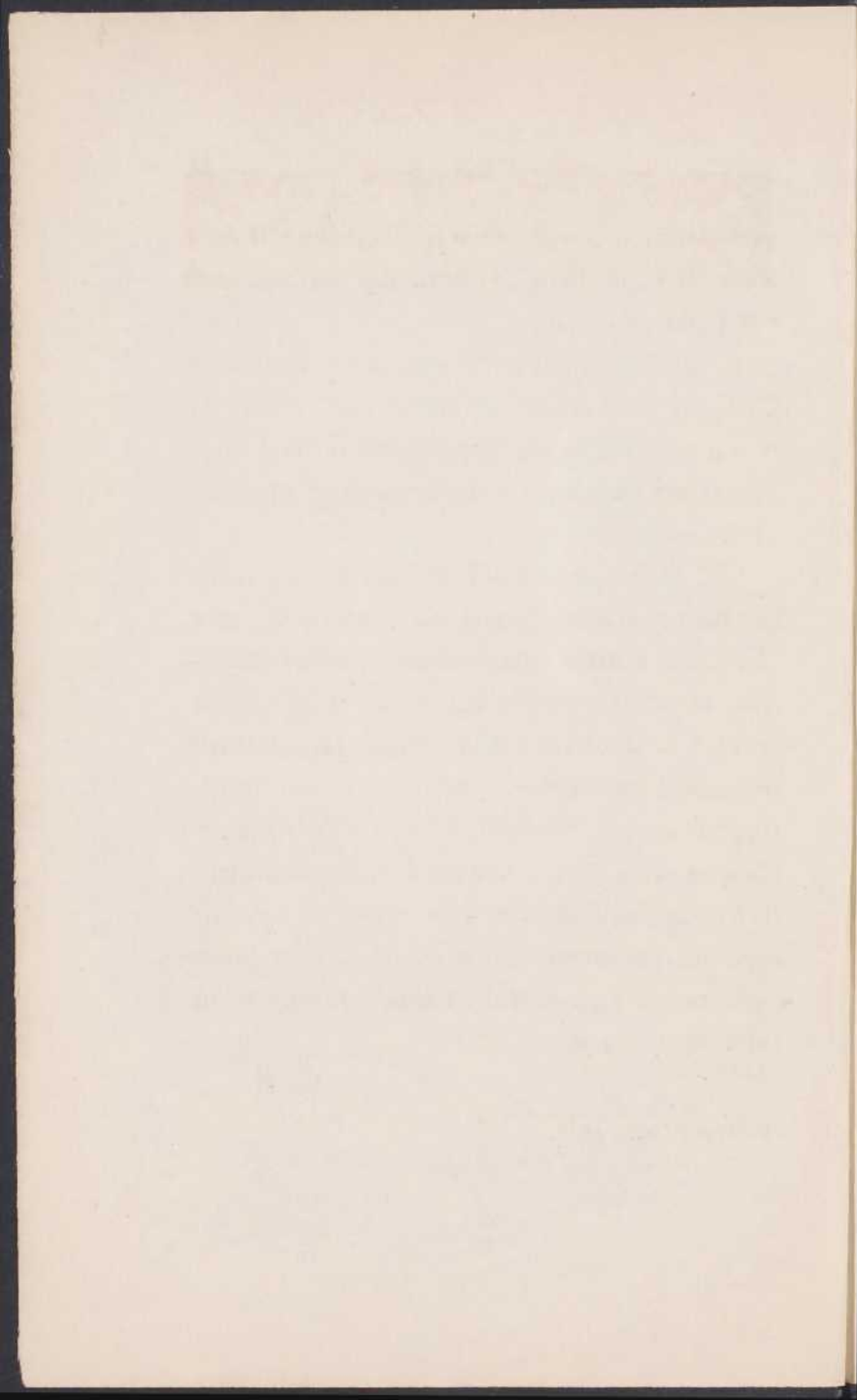
*qu'il y ait divorce entre la religion et l'histoire. Allons jusqu'au bout des concessions, mais pas plus loin.*

*Il nous a semblé enfin que ces Pages de Critique pourraient servir à faire relever la tête à certains catholiques dont les connaissances en histoire ne sont pas à la hauteur de leur foi.*

*Ces thèses que nous discutons ici, nous les avons exposées près de vingt ans aux élèves des classes supérieures du cours classique, et nous croyons que nous n'exagérons en rien la doctrine en ces matières, pas plus que nous ne voulons pour rien au monde mettre sous le boisseau la vérité historique. Ce que nous avons enseigné de bouche, nous le livrons maintenant par écrit au public instruit, qui sans doute accueillera avec bienveillance ce recueil dont l'unité de pensée ne lui échappera pas.*

G. R.

*Saint-Alexis de Montcalm,  
ce 23 avril 1929.*





## EXPLICATION DE M. HECTOR GARNEAU

---

Notre volume va sous presse — ce 16 mai 1929 — et c'est à ce moment que nous pouvons lire dans le *Canada français* de mai, la lettre extrêmement importante de M. Hector Garneau. Nous voulons rendre justice à tout le monde, assurément au petit-fils de François-Xavier aussi.

L'auteur de la V<sup>e</sup> édition de l'*Histoire du Canada* explique donc — en date du 19 avril 1929 — qu'il n'a pas pu tenir compte « des observations et des critiques, même les plus dignes d'attention. Tout au plus les éditeurs m'ont-ils permis de changer quelques lignes dans mon Introduction. » Parce que la V<sup>e</sup> édition a été protographiée (1913), « et ma sixième et ma septième (1928) furent une réimpression de la cinquième, tout simplement. »

« Par ailleurs, pour répondre à un désir souvent exprimé, nous avons l'intention de publier une

nouvelle édition de l'*Histoire du Canada*. Cette édition serait calquée sur la quatrième et, nous en avons l'espoir, ne prêterait plus aux controverses. En supprimant les notes, les bibliographies, les appendices, en conservant peut-être des références indispensables, en apportant à maints endroits certains remaniements, on aurait un ouvrage proprement destiné au grand public, aux élèves de nos couvents et de nos collèges. Ainsi présentée, l'*Histoire* de François-Xavier fera davantage appel à nos compatriotes, à qui elle continuera d'enseigner avec le culte du passé, la fidélité à notre langue, notre religion, nos lois, une foi invincible en nos destinées. »

Cette lettre, qui honore son auteur, réjouit grandement tous ceux qui ont bataillé pour le triomphe de la vérité catholique en histoire. Mais elle ne clôt pas le débat devant l'opinion, et notre livre tout de même sera utile, puisque d'ici longtemps les V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> éditions de l'*Histoire du Canada* circuleront par tout le pays; et sans doute personne ne s'opposera à ce que les dites éditions soient accompagnées de nos persévérantes critiques. Par ailleurs, nous avertissons en toute honnêteté, que nous n'avons pas pu tenir compte de cette lettre de M. Hector Garneau ailleurs que dans ce préambule.

G. R.

Ce 16 mai 1929.



## GARNEAU ET AUGUSTIN THIERRY

---

**E**N prenant pour modèle Augustin Thierry, Garneau se trouvait-il à bonne école?

Cette question peut n'en paraître pas une.

Il serait bon toutefois d'avoir lu Augustin Thierry pour y répondre *en conscience*; ou du moins que l'on ait vu l'auteur de la *Conquête de l'Angleterre* dans un miroir fidèle.

Il y a déjà de quoi inquiéter quand on lit dans le Manuel de Brunetière (page 454) que « la méthode de Michelet (première manière) est substantiellement analogue à celle

d'Augustin Thierry, mais que son inspiration est sensiblement plus catholique ou moins hostile à l'Eglise ». Entendez bien l'inspiration de Michelet plus catholique que celle de Thierry. Je sais que des auteurs comme l'abbé Calvet n'en soufflent mot. « Il arriva à Thierry de se tromper et l'on voit aujourd'hui les limites et les lacunes de sa science; mais son travail fut immense, sa perspicacité critique admirable et sa sincérité totale. Il aimait le passé, il en sentait la vie, il en voyait la couleur; écrivain de race, il savait trouver le mot juste et expressif qui donne la vie aux choses. » (Calvet, *Manuel*, p. 640.)

Et alors? je suis plus embrouillé que jamais, et je me décide d'ouvrir le chef-d'oeuvre, *l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre* par les Normands, publiée en 1825. J'ai en main la neuvième édition, parue chez Furne & Cie, l'année même de la mort de l'auteur, en 1856. Elle est précédée d'un

avertissement pour la troisième édition, où l'auteur déclare que « après un intervalle de quatre années, il s'est cru en état de juger avec liberté d'esprit ces pages écrites dans un temps déjà éloigné, et d'exercer envers lui-même toutes les sévérités de la critique. ». On est heureux au passage de noter que l'auteur y recommande fortement « aux personnes studieuses dont la curiosité voudrait épuiser les faits entre lesquels il a dû choisir », la lecture du docteur Linguard, dont l'Histoire d'Angleterre se distingue par une rare intelligence du moyen âge.

*L'introduction*, qui comprend dix pages, est substantielle. Je la résume à grands traits, en suivant le texte d'aussi près que possible. La conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, est la dernière *conquête territoriale* qui se soit opérée dans la partie occidentale de l'Europe. Après, il n'y a plus que des conquêtes *politiques*, différentes de celles des barbares qui

se transportaient en familles sur le territoire envahi, se le partageaient par tête, et ne laissaient aux vaincus que la vie. Nous possédons des documents si complets sur cette dernière conquête territoriale, que nous pouvons nous faire une juste idée de ce qu'était la conquête au moyen âge; pour montrer comment elle s'exécutait et se maintenait, quel genre de spoliation et de souffrances elle faisait subir aux vaincus et quels moyens employaient ceux-ci pour réagir contre leurs envahisseurs. Ce tableau, retracé dans tous ses détails et avec les couleurs qui lui sont propres, doit offrir un intérêt historique considérable et général, plus général que ne semblent le comporter les bornes de temps et de lieu où il est circonscrit; car presque tous les peuples de l'Europe ont quelque chose qui dérive des conquêtes du moyen âge. C'est à ces conquêtes que la plupart doivent leurs limites géographiques,

le nom qu'ils portent, et, en grande partie, leur constitution extérieure.

L'auteur fait ensuite le procès de ses prédécesseurs, il accuse les chroniqueurs de l'époque féodale d'avoir placé les barons et la pairie de Philippe-Auguste dans la cour de Charlemagne. Les historiens de l'ère monarchique ont eu le tort de ne s'occuper que du prince. Vivant dans un temps où il n'y avait qu'un seul prince et qu'une seule cour, ils ont commodément attribué cet ordre de choses aux époques précédentes.

Les historiens formés par le XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas plus épargnés que les autres, parce qu'ils ont été trop préoccupés de la philosophie de leur temps. Témoins des progrès de la classe moyenne, et organes de ses besoins contre la législation et les croyances du moyen âge, ils n'ont point envisagé de sang-froid ni décrit avec exactitude les temps anciens où cette classe jouissait à peine de l'existence civile. Ils ont traité les

faits avec le dédain du droit et de la raison: ce qui est très bon pour opérer une révolution dans les esprits et dans l'Etat, mais l'est beaucoup moins pour écrire l'histoire.

Le point de vue de la distinction des races en Angleterre après la conquête, continue Augustin Thierry, à la page huit de son *Introduction*, ne donne pas simplement de l'importance à des faits inaperçus ou négligés; il donne une physionomie et une signification toute nouvelle à des événements célèbres, mais inexactement expliqués. La longue querelle du roi Henri II et de l'archevêque Thomas Becket est un de ces événements. Les philosophes — les historiens philosophes — ont pris parti contre le faible, parce qu'ils n'ont pas envisagé cette lutte sous son véritable aspect, parce qu'ils n'ont pas connu la *haine mutuelle* des deux adversaires. Les philosophes ont complètement oublié, envers un homme assassiné, dans des circonstances odieuses, les princi-

pes de justice et de philanthropie dont ils faisaient profession. Après six siècles ils ont poursuivi sa mémoire; et pourtant il n'y a rien de commun entre la cause des ennemis de Thomas Becket au XII<sup>e</sup> siècle, et celle de la philosophie au XVIII<sup>e</sup>. Henri II n'était pas un roi citoyen, un partisan de l'indépendance religieuse, un antagoniste systématique de la domination papale. . .

\* \* \*

Vous voyez déjà pointer dans cet exposé, par ailleurs magnifique, de sa conception de l'histoire, des idées qui ne manquent pas de paraître étranges. Tout en admettant bien volontiers que les historiens philosophes n'ont pas tout saisi en histoire, cependant on craint de comprendre qu'Augustin Thierry fait cause commune avec eux lorsqu'il écrit qu' « ils sont les organes des besoins de la classe moyenne contre la législa-

tion et les croyances du moyen âge ». *A priori*, il ne vous semble pas juste d'entendre soutenir — comme le fait l'auteur à la page huit—que « les graves circonstances qui signalèrent la dispute du cinquième roi de race normande avec le premier archevêque de race anglaise, doivent être attribuées, plus qu'à toute autre cause, à l'hostilité encore vivante des conquérants et des vaincus » — à la haine mutuelle des deux adversaires. Nous n'avons pas le droit d'oublier que Thomas Becket est mort pour la défense de l'Eglise, qu'il a été mis sur les autels; et je crois en conséquence que c'est par amour pour l'Eglise, pour les droits de Dieu sur les peuples, et même sur les rois, que le grand archevêque a donné sa précieuse vie — et non pas par haine de race.

Pas davantage je ne suis pris par ce qui est écrit à la page neuf sur la nouvelle manière de considérer les progrès du pouvoir papal et de l'unité catholique. Ce paragraphe de

Thierry, dans son sens naturel, a pour conséquence de faire comprendre que l'Eglise est une société humaine, seulement humaine, dans la propagation de laquelle aucun élément de grâce divine ne doit entrer. Quel catholique conscient peut admettre pareille conclusion — ou des prémisses qui conduisent à de semblables aboutissants?

Je cite textuellement: « Jusqu'ici les historiens ont présenté ce pouvoir (papal), comme s'étendant uniquement par une influence métaphysique (*surnaturelle serait plus juste*), comme conquérant par persuasion; mais il est certain que ses conquêtes ainsi que toutes les autres, se sont effectuées *par les moyens ordinaires, par des moyens matériels*. — Ce point de vue encore inaperçu de l'histoire du moyen âge m'a conduit à l'égard des différentes églises nationales que l'église romaine appelait hérétiques ou schismatiques, au même genre d'intérêt et de sympathie dont j'ai parlé

plus haut relativement aux nations elles-mêmes. Comme celles-ci elles ont succombé, sans qu'il existât aucun droit contre elles; et l'indépendance qu'elles revendiquaient pour leurs doctrines et leur gouvernement était une partie de cette liberté morale consacrée par le Christianisme. »

Admettre ces considérations, c'est détruire l'infailibilité de l'Eglise romaine, c'est réduire l'Eglise catholique à un organisme purement humain, c'est ne tenir aucun compte de l'assistance divine et de la grâce promise: « Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Le catholique qui est prêt à toutes ces conséquences ou qui ne les voit pas dans les passages cités, est un catholique bien peu instruit, très peu clairvoyant. J'avoue même que j'ai peine à admettre le silence de M. Calvet sur ces passages; pour avertir les lecteurs de Thierry, pour indiquer ses travers, il ne me suffit pas de lire qu' « il arriva à Thierry

de se tromper, que l'on voit aujourd'hui les limites et les lacunes de sa science »; ce serait sans doute quelque chose, si on n'ajoutait que «sa perspicacité critique est admirable et sa sincérité totale ». Le moyen de comprendre les idées contenues dans l'Introduction de la *Conquête de l'Angleterre* après des éloges aussi compromettants! Comme la noble franchise de Ferdinand Brunetière me plaît davantage et me prévient plus utilement; il ne craint pas, on l'a vu, de dire toute sa pensée et d'indiquer par une parole pleine de clarté le mal qui ronge Thierry; il a lâché le mot « hostilité à l'Eglise ».

\* \* \*

Ce n'est là que *l'Introduction*. Peut-être que Thierry se relâche de sa rigueur à l'endroit du catholicisme dans le corps de l'ouvrage. Ce serait de sa part un manque de logique; ou bien on pourrait croire que le

grand homme cède aux préjugés du moment, que dire un peu de mal de l'Eglise dans une préface était bien venu à ce moment précis de 1825.

N'y croyez rien. L'homme est tout d'une pièce. Les différents endroits où il doit parler de l'Eglise, étudier son oeuvre, indiquer ses procédés, s'inspirent de l'esprit de l'Introduction.

Evidemment si je voulais tout relever, on ne me suivrait pas. Nous donnerons seulement quelques exemples où le procédé apparaîtrait en toute lumière.

Vous imaginiez que les évêques de la Gaule du temps de Clovis avaient fait preuve de clairvoyance en allant à ce roi des Francs, au lieu de s'en remettre aux nations ariennes qui entouraient le peuple catholique. Il est vrai, Clovis était encore païen et cruel, les Visigoths et les Burgondes, quoique schismatiques, du moins ils étaient chrétiens. Mais les évêques voyaient venir, pen-

siez-vous, leurs âmes se grandissaient par l'espérance, et cette espérance se fondait sur les promesses du Christ et sur ce que, par sa grâce, ils avaient déjà vu. En conséquence, laissé à vous-même, à la suite de bien des historiens du reste, vous étiez disposé à admettre que c'était un coup de génie—sinon un coup de grâce—pour ces évêques de se jeter dans les bras de Clovis, de le convertir lui et sa nation, et par lui d'extirper l'hérésie et le schisme de tout le territoire qui devait devenir la France.

Point du tout, pense Thierry, grâce sans doute à « sa perspicacité critique admirable et à sa sincérité totale ». La *vraie politique* que la Gaule aurait dû suivre était de se jeter entre les mains des Goths ou des Burgondes, des schismatiques, des hérétiques (tome I, p. 30). Pourtant saint Sidoine Apollinaire écrivait vers 474 : « J'ai peur de ce roi des Goths (Euric), et je crains que si fier qu'il soit de ses exploits guerriers, il

ne se montre moins encore l'ennemi des villes romaines que des lois des chrétiens, tant, dit-on, il a horreur des catholiques, et tant il désire assurer la prépondérance à sa race et à sa secte. » <sup>1</sup>

Autant cet esprit de Thierry déplaît, autant du reste il faut admirer la couleur du récit et l'harmonie du style. Lisez ces quelques lignes sur le baptême de *Chlodowig*.

« La cérémonie eut lieu à Reims; et tout ce que les arts des Romains, qui, bientôt, devaient périr en Gaule après avoir été usés par les barbares, fournissaient encore de brillant, fut déployé avec profusion pour orner ce triomphe de la foi catholique. Le parvis de l'église était décoré de tapisseries et de guirlandes; des voiles de diverses couleurs affaiblissaient l'éclat du jour; les parfums les plus exquis brûlaient en abondance dans les vases d'or et d'argent. L'évêque

<sup>1</sup> Texte cité par Georges Goyau, *Histoire religieuse de la nation française*, p. 70, 1923.

de Reims marcha au baptistère en habits pontificaux, tenant par la main le roi franc qui allait être son fils spirituel: « Patron, lui disait celui-ci, émerveillé de tant de pompe, n'est-ce pas là ce royaume du ciel où tu as promis de me conduire? »

C'est une incomparable traduction de Grégoire de Tours et de la vie de saint Rémi; — pourquoi faut-il que celui qui écrit ces pages hautes en couleur nous fasse comprendre qu'il ne croit pas à la vérité de la religion capable de faire de si belles conquêtes — de si fructueuses et de si durables conquêtes — alors que toutes ces églises séparées pour lesquelles son enthousiasme s'exalte étaient destinées à végéter et à mourir. Quel malheur que l'histoire ne lui ait pas appris la divinité de la religion. Son Histoire en aurait été plus belle; elle n'en aurait été que plus vraie.

Saint Grégoire le Grand et saint Augustin, envoyé par le pape pour convertir les

Anglais, trouveront-ils grâce aux yeux de ce perspicace historien? Pas même ces grands noms n'ont le don de le prendre absolument. Il soupçonne un peu légèrement Grégoire de ne pas voir sans ombrage les succès de saint Augustin en Angleterre, et cette renommée qui s'agrandit fait peur au pontife de Rome. « Il existe une lettre ambiguë où le pape, n'osant exprimer toute sa pensée à cet égard, semble avertir l'apôtre des Saxons de ne point oublier son rang et son devoir, et de ralentir modestement l'exercice de ses pouvoirs surnaturels. » Voyons cette lettre de Grégoire à Augustin. « En apprenant les grandes merveilles que notre Dieu a voulu opérer par vos mains, aux yeux de la nation qu'il a élue, je m'en suis réjoui parce que les prodiges extérieurs servent efficacement à donner aux âmes du penchant vers la grâce intérieure; mais, vous-même, prenez bien garde qu'au milieu de ces prodiges votre esprit ne s'enfle et ne devienne

présomptueux; prenez garde que ce qui vous élève au dehors en considération et en honneur, ne vous soit au dedans une cause de chute par l'amorce de la vaine gloire. »

Mais écoutez le commentaire de Thierry. « Ces conseils n'étaient pas sans motif, et le caractère ambitieux d'Augustin s'était déjà révélé d'une manière assez évidente; peu satisfait de sa dignité de métropolitain chez les Anglais, il avait convoité une suprématie plus flatteuse et mieux assurée sur des peuples anciennement chrétiens. Dans l'une de ses dépêches à Rome se trouvait entre autres choses cette question brève et péremptoire: « Comment dois-je traiter les évêques de la Gaule et les évêques des Bretons? — *Quomodo debemus cum Galliarum atque Britannorum episcopis agere?* »—

C'est à se demander si Thierry ne tombe pas lourdement dans le jugement téméraire à l'endroit des deux saints personnages sur lesquels il exerce ses talents de psycho-

logue. Sans compter que comme les évêques gaulois du temps de Clovis, le Pape et l'apôtre des Saxons n'ont aucun respect pour les églises nationales indépendantes de Rome. Songez donc!

Nous en sommes à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie. Le Pape, sous l'influence de Hildebrand, confirme Guillaume dans son dessein; il juge que le duc normand est le légitime prétendant au trône d'Angleterre. Les catholiques vont-ils apprendre que même le futur Grégoire VII a manqué à la justice, lui qui est mort en en parlant: *Dilexi justitiam. . .*; apprendront-ils qu'il a méprisé les droits des peuples, lui pourtant qui n'a pas tremblé devant les Rois? Mais c'est fatal, à tous les Papes qui tombent sous la plume d'Augustin Thierry il manque quelque chose de substantiel, et à Grégoire VII—saint Grégoire VII—comme à ses devanciers.

Par respect pour ce grand pontife, vous

chercheriez des documents qui l'excusent, qui l'expliquent. Et c'est ce que je trouve dans le grand ouvrage de l'abbé Delarc (1889), tome II, *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XIe siècle*. Malgré la rigueur de sa méthode, Augustin Thierry découvre la culpabilité du pape Alexandre II et de ses conseillers. Ils ont pris parti contre le peuple, et contre la justice en approuvant l'entreprise de Guillaume, duc de Normandie. Lisez plutôt à la page 174: « L'archidiacre Hildebrand crut le moment propice—lorsque arrivèrent à la cour de Rome les plaintes et la requête du duc de Normandie—pour tenter sur le royaume d'Angleterre ce qui avait réussi en Italie; il fit tous ses efforts pour substituer aux débats ecclésiastiques sur la tiédeur du peuple anglais, la simonie de ses évêques et le parjure de son roi (Harold), une négociation formelle pour la conquête du pays, à frais et à profits communs. Malgré la réalité de ces pro-

jets purement politiques, le procès de Guillaume contre Harold fut examiné dans l'assemblée des cardinaux sans qu'il fût question d'autre chose que du droit héréditaire, de la sainteté du serment et de la vénération due aux reliques. Ces motifs ne parurent point à plusieurs des assistants assez graves pour justifier, de la part de l'Eglise, une agression à main armée contre un peuple chrétien; et comme l'archidiacre Hildebrand insistait, un murmure s'éleva, et les opposants lui dirent qu'il était infâme d'autoriser et d'encourager l'homicide; mais il s'en émut peu, et son opinion prévalut. »

Vous pouvez juger par ce texte quelle figure Thierry prête à l'Eglise romaine en cette conquête. « Toutes les vues de ce personnage (Hildebrand), doué d'une activité infatigable, tendaient à transformer la suprématie du Saint-Siège en souveraineté universelle sur les Etats chrétiens. »

Or la vérité vraie, celle qui a été établie

depuis sur les documents les plus authentiques, contredit absolument ces conclusions de Thierry. Comme dit très bien Delarc, dans l'ouvrage cité, c'est souvent de la haute *fantaisie* que Thierry et Michelet vulgarisent dans leurs ouvrages. Le Pape et la majorité de son conseil ont jugé que la justice dans le débat entre Guillaume et Harold était du côté du duc de Normandie. Comme l'expose Thierry lui-même, Guillaume fondait sa requête à Rome sur trois griefs principaux: « le meurtre du jeune Alfred et des Normands ses compagnons, l'expulsion de l'archevêque Robert du siège de Canterbury et le parjure du roi Harold; de plus il prétendait avoir à la royauté des droits incontestables, en vertu de sa parenté avec le roi Edouard, et des intentions que ce roi, disait-il, avait manifestées à son lit de mort. » Voilà la cause que Rome a dû juger selon les usages et les droits qui appartenaient au Pontife Romain au XI<sup>e</sup> siècle. Rome s'est

prononcée pour Guillaume et ce jugement a été rendu selon la justice, et avec plus de désintéressement que ne le veulent les Thierry et les Michelet. J'en crois volontiers la lettre même de Hildebrand devenu Grégoire VII, écrite en 1080, lettre que Thierry apporte au débat mais qu'il n'a pas su comprendre.

« J'en appelle à Dieu et à ma conscience, mes intentions — en soutenant ta cause, la cause du duc, en 1066, — étaient droites et pures; te sachant doué comme tu l'es, j'espérais qu'avec la grâce de Dieu, plus tu parviendrais à de hautes destinées, plus tu te montrerais bien disposé envers Dieu et la sainte Eglise; l'événement a prouvé que j'avais raison, et j'en rends grâce à Dieu. »

Il y aurait certes bien des choses à relever dans ce chapitre troisième du tome Ier. On y peut lire à la page 158 « que dans les salles de Saint-Jean-de-Latran, en style mystique on accusait les évêques saxons de se ren-

dre coupables de simonie, c'est-à-dire d'acheter leurs sièges à prix d'argent, reproche que la cour de Rome adressait *souvent* de mauvaise foi et qu'elle encourageait elle-même, ayant coutume de tout vendre, disait un proverbe du temps ». J'aimerais mieux des précisions et des preuves que la cour de Rome a failli dans tel ou tel cas particulier que ces façons de parler qui prouvent trop ou trop peu. Les références au bas des pages ne me convainquent pas tout à fait, car je sais que souvent pour un document qui semble établir une accusation, on en trouve deux ou trois qui la nient; et Augustin Thierry interprète *souvent* d'une façon étrange les documents qu'il présente.

En 1059 se trouvait sur le siège de saint Pierre l'antipape *Benoît*. Cet antipape se montrait sympathique à l'intrus Stigand, qui avait usurpé le siège de Canterbury sur le normand Robert de Jumièges, expulsé par les patriotes anglais.

Là-dessus Thierry écrit *bravement* :  
« Une armée venue par-delà des monts, força bientôt l'élection d'un nouveau pape, qui, ayant chassé Benoît, se para, *sans aucun scrupule*, des ornements pontificaux abandonnés par le vaincu, le dégrada, l'excommunia, et annula tous ses actes. »

Ce nouveau pape qui se parait sans aucun scrupule des ornements pontificaux abandonnés par l'antipape Benoît X, n'était autre que Nicolas II, le vrai successeur de saint Pierre. A lire notre historien, on pourrait en douter. En vérité, n'est-ce pas du cynisme que de jeter du doute sur les vérités les mieux acquises en histoire?

\* \* \*

L'auteur de la Conquête de l'Angleterre consacre tout un chapitre, le chapitre IX<sup>o</sup>, de son Histoire à la querelle entre le roi Henri II et l'archevêque Thomas. (Tome II, p. 55, ss.)

Si nous tenons compte de l'état d'âme dans lequel se trouve Thierry en face des Saints de Dieu et de leurs miracles, si nous considérons ses dispositions en face de l'Eglise, nous ne pouvons pas espérer que le grand écrivain comprenne le rôle de saint Thomas Becket. S'il l'aime, s'il l'exalte par endroits, ce n'est pas pour les mêmes raisons que nous, c'est à cause de sa propre théorie sur le peuple. Tout ce qui est peuple est bon et saint, ou tout près de la sainteté. Ensuite quelle belle occasion pour Thierry de consacrer une autre théorie qui lui est chère, à laquelle je ne nie pas un grand fonds de vérité, la théorie sur la distinction des races. Comment l'expliquer, cette grande querelle? par la haine mutuelle des deux adversaires, lesquels se détestaient parce que l'un était saxon et l'autre normand. Or c'est là une théorie, mais c'est tout. Que vous compulsiez les deux beaux volumes de Dom L'Huillier (chez Victor Palmé, Paris, 1891)

sur le grand archevêque martyr, ou que même vous vous en teniez au texte de Thierry, il vous faut une excessive faculté de perception pour saisir cette théorie dans les faits. Il y a bien plus qu'une irréductible opposition de races, il y a une opposition doctrinale et dogmatique entre Thomas et Henri. Vous êtes ramené malgré vous à l'éternelle lutte du pouvoir civil contre l'autorité ecclésiastique. <sup>2</sup>

Il s'agit de la nomination des évêques, et de leur pouvoir, et de l'exercice de la juridiction du Pontife Romain indépendamment de la royauté.

Et il ne s'agit de rien autre chose. D'une part vous avez un roi retors au suprême, dissimulé, hypocrite et barbare; qui trompe effrontément le faible Alexandre III, qui

<sup>2</sup> Même, si l'on en croit Dom L'Huillier,—et pourquoi refuserait-on de le croire? — des sources très pures établissent que Gilbert (le père de Thomas) et Mathilde (la mère) appartenaient tous deux à la riche bourgeoisie d'origine normande.

sème l'or et les promesses un peu partout, même, quand on veut bien le lui permettre, autour du trône pontifical; d'une part vous avez un despote que rien ne vaincra, et qui emportera dans la tombe ses erreurs touchant la suprématie de l'Etat sur l'Eglise; <sup>3</sup> d'autre part vous êtes en face d'un admirable archevêque, qui lutte presque seul contre la force et la violence, mais que ni la force ni la violence ni l'astuce sacrilège ne désarmeront; pour que les armes lui tombent des mains, il ne faudra rien moins que la mort.

Reprenons plus en détail le chapitre IX°. A la page 60 du tome II, l'auteur fait un tableau effarant de la faiblesse et de l'indi-

<sup>3</sup> Par cette constatation nous ne prétendons nullement que la pénitence du Plantagenet faite au tombeau du saint en 1173 ne fut pas sincère, nous disons seulement que « le repentir du prince ne portait que sur le fait de sa coopération au meurtre de l'archevêque, mais n'allait pas et n'alla jamais jusqu'à lui faire regretter les lois funestes qui avaient été la cause d'une telle catastrophe. » (Dom L'Huillier, *ouv. cit.*, tome II, p. 454).

gnité des juges ecclésiastiques, lorsqu'ils ont à juger les clercs. Si l'on prend à la lettre cette page, il faut avouer que Thomas ne pouvait caresser grand espoir de réformer les moeurs du clergé anglais. « Détruisant la responsabilité des prêtres devant les juges civils, et attribuant aux membres du haut clergé le privilège d'être juges, Guillaume le Conquérant avait institué des cours épiscopales, arbitres de certains procès de laïques et de tous les procès intentés à des clercs. » A lire cela, vous vous sentez fiers de Guillaume, puisqu'il applique à la lettre le droit canonique; il confirme le privilège du for. Mais déchantez, vous allez apprendre comment le clergé gâte tout. « Les clercs normands, clercs de fortune, si l'on peut se servir de ce mot, ne tardèrent pas à étaler en Angleterre les moeurs les plus désordonnées; ils commirent des meurtres, des rapt, des brigandages; et, *comme ils n'étaient justifiabiles que de leur ordre*, rarement les cri-

mes furent punis: circonstance qui les multiplia d'une manière effrayante. Dans les premières années du règne de Henri II, on comptait près de cent homicides commis par des prêtres encore vivants. Le seul moyen d'arrêter et de punir ces désordres était d'abolir le privilège ecclésiastique établi par le Conquérant, et dont la nécessité temporaire avait cessé. C'était une réforme raisonnable. » Comment Thierry peut-il vouloir l'abolition de ce qu'il appelle à la page suivante *l'absurde loi*, quand par ailleurs il est obligé tout de suite de confesser qu'elle était le seul recours des vaincus contre l'oppression étrangère? Outre que le mal semble exagéré et pas du tout atténué comme il le devrait par la considération de ce douzième siècle dans lequel ces scènes se passent, il reste à savoir si vraiment les quatre chevaliers qui ont assassiné Thomas Becket au pied des autels, et d'autres de même esprit étaient des juges très dignes, beaucoup plus

dignes que les juges ecclésiastiques? Si je n'avais affaire à un grand homme, je croirais tout bonnement qu'il y a là un manque de logique — et même une contradiction qu'on ne passerait pas, mais pas du tout — à un Joseph de Maistre, par exemple. Mais enfin, il me semble qu'il y avait un autre moyen « d'arrêter et de punir ces désordres », que celui proposé par Thierry, voulu par Henri II pour de tout autres raisons, toute la vie du monarque en fait foi. Est-ce que Henri Plantagenet n'aurait pas pu proposer des évêques dignes et justes? Le pape et les évêques déjà installés s'y seraient-ils opposés? Vous savez bien que non. Seulement, par ces nominations, Henri aurait craint d'être en face de volontés capables de lui résister en quelque chose, et malgré tout. Et de ces hommes, il ne voulait pas.

Mais les méchants se prennent dans leurs propres filets. En nommant Thomas Bec-

ket, le Plantagenet croyait nommer un saxon « dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre »; un ecclésiastique tellement lié avec les laïques qu' « il semblait ne connaître au monde d'autres droits que ceux de la puissance royale »; c'était une erreur monumentale, un aveuglement qui ne s'explique sans doute que par une Providence divine.

A peine Henri fait-il la proposition de la primauté à celui qui était chancelier d'Angleterre, mais qui n'était pas encore prêtre, que Becket répond au roi: « Vous avez sur les affaires de l'Eglise des vues auxquelles je ne pourrais me prêter; et je crois que si je devenais archevêque, nous ne serions bientôt plus amis. » « Peu de jours après sa consécration, ceux qui le virent ne le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vêtements, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendiants et les Saxons.

Jamais changement de vie ne fut plus soudain, et n'excita d'un côté autant de colère, et de l'autre autant d'enthousiasme. Le roi, les comtes, les barons se crurent indignement trahis. Les évêques et le clergé normand restèrent en suspens et l'observèrent; mais il devint l'idole des gens de basse condition; les simples moines, le clergé inférieur et les indigènes de tout état virent en lui un frère et un protecteur. » (*La Conquête de l'Angleterre*, tome II, p. 63.)

L'amitié du roi se tourna en aversion violente et il « affecta de mépriser, quand il le vit paraître en froc de moine, celui qu'il avait tant fêté sous l'habit de courtisan normand, avec le poignard au côté, la toque à plumes sur la tête, et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier. »

Thierry confesse que dès lors le roi commença contre l'archevêque un système régulier d'attaques et de vexations personnelles. Thomas Becket réclama à son tribunal

un clerc accusé de meurtre, le fit juger et punir selon les lois en usage auprès des tribunaux ecclésiastiques, et cela encore que l'autorité civile eût passé outre à la juridiction du primat.

En second lieu il tint tête au Roi au sujet des coutumes dites de *Clarendon* que le prince voulait établir et par lesquelles il entendait ligoter les évêques et neutraliser l'action du pape en Angleterre. C'en était trop. Le despote devint furieux. Force fut au primat de s'exiler en France, près de Louis VII qui le reçut admirablement. Cette hospitalité cordiale arrachait des larmes à Thomas. Après six ans d'exil, le primat ne revint en Angleterre que pour mourir, en 1170. Il le savait, et il le voulait; car il ne se fia pas longtemps aux serments fallacieux de Henri. Mais il trouvait beau et nécessaire de mourir pour la défense des droits de Dieu et de la liberté religieuse.

L'occasion était belle pour Thierry de se

rendre enfin à l'évidence de l'action divine dans cette religion romaine qui suscitait et canonisait de tels hommes.

Mais si l'historien se penche avec quelque sympathie sur Thomas Becket, c'est en vertu de sa théorie sur les races, c'est en psychologue qui exagère une doctrine. On s'aperçoit vite que ni la physionomie du saint, ni même celle de l'homme n'ont été vraiment comprises par l'auteur de la Conquête. « Comme autrefois Waltheof, Thomas Becket opéra sur le lieu de sa mort, des miracles *visibles pour les imaginations saxonnes*. Il s'écoula deux années entières avant que le nouveau saint fut reconnu et canonisé à Rome. La cause qu'il avait soutenue avec une admirable constance était celle de l'esprit contre la force, des faibles contre les puissants, et surtout celle des vaincus contre la conquête normande. De quel point de vue qu'on envisage son histoire, ce côté national s'y trouve; on peut le

subordonner à d'autres, mais on ne saurait le nier. » Le chapitre se termine par une parole très dure que l'historien attribue aux deux grands saints de l'Angleterre et qui n'est pas précisément un éloge de Rome : « Rome aime mieux l'argent que la justice; il n'y a point de recours auprès d'elle pour qui n'a pas de quoi la payer. »

Pour ce qui est de Thomas Becket, il faudrait expliquer que s'il l'a prononcée, c'est dans un moment d'abattement, que l'ensemble de sa vie et de ses écrits proclame hautement au contraire que le saint s'en est remis au Pontife de Rome en toute confiance, que, en somme, sa confiance n'a pas été trompée, puisque, malgré sa faiblesse et sa crédulité, Alexandre III a fini par comprendre Thomas Becket et par lui faire rendre la justice qu'il pouvait obtenir de ce fourbe qu'était le roi d'Angleterre. Rome a enfin reconnu les miracles de Thomas, et consacré à jamais sa sainteté en le canoni-

sant. Si Thierry en avait fait autant, il aurait de plus grands mérites devant la postérité.

\* \* \*

A la question posée au début à cet article, quelle sera donc la réponse? *En prenant pour modèle Augustin Thierry, Garneau se trouvait-il à bonne école? — Oui et non.*

Oui, notre historien national avait un excellent maître en tant que par Thierry il connaissait sa vocation d'historien, en tant que par lui il apprenait à introduire dans son *Histoire du Canada* le sentiment de la diversité des époques, et la doctrine de l'*irréductibilité* des races, et en même temps « un ferment et un levain de poésie. » (Cf. Brunetière, *Manuel*, p. 431). Mais non, Garneau n'était pas à bonne école au point de vue catholique, qui est le vrai point de vue.

Certes si l'auteur de l'*Histoire du Canada* de 1845 avait eu la bonne fortune de

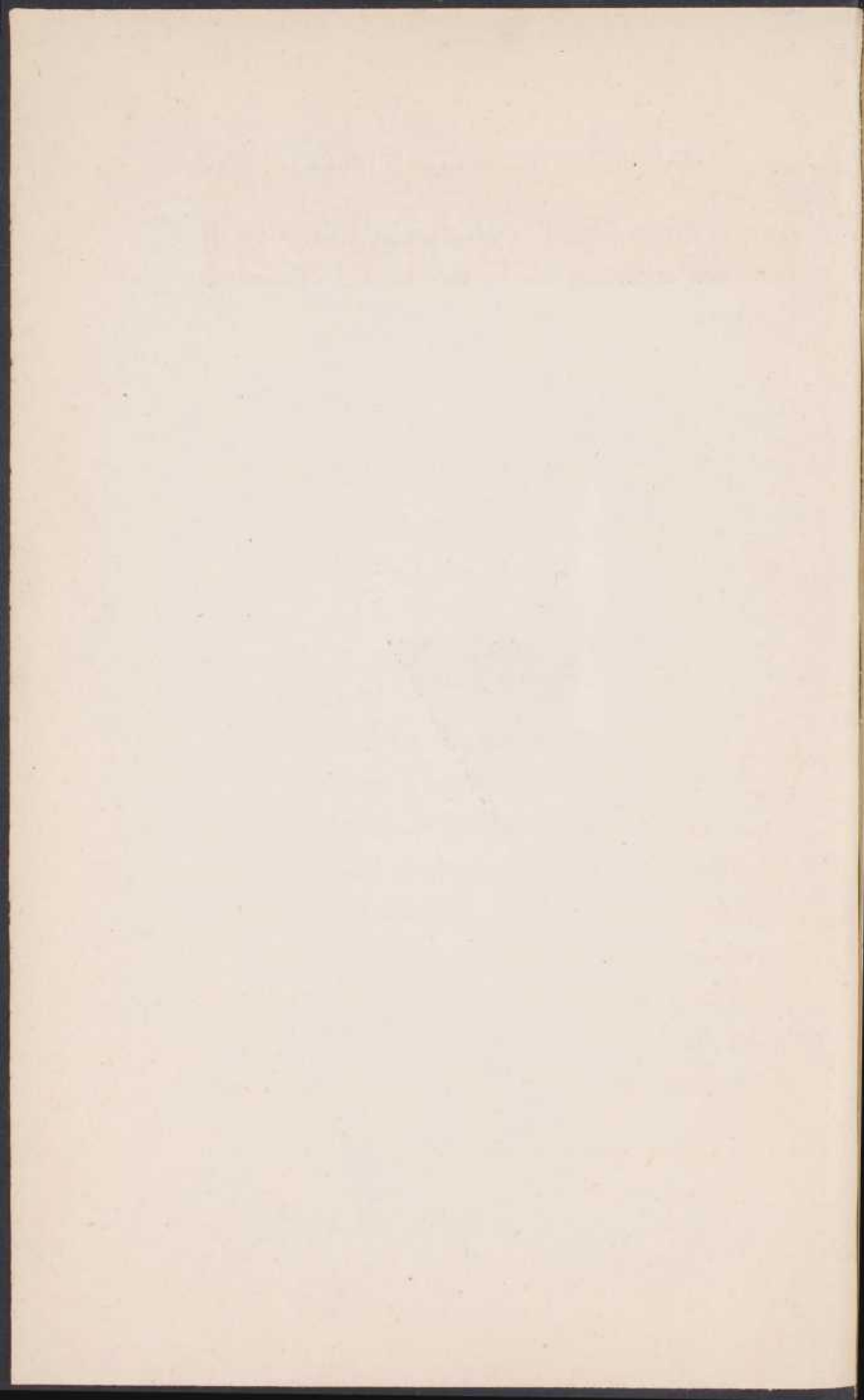
s'abreuver abondamment de science historique saine tout d'abord, s'il avait pu, grâce à des maîtres chrétiens, prendre contact avec les idées catholiques, avec les auteurs sympathiques au catholicisme et à l'action de l'Eglise sur les sociétés, — comme la plupart de nos hommes publics ont pu le faire dans nos collèges classiques dirigés par des prêtres, — Garneau aurait pu lire sans se contaminer des oeuvres comme celles dont nous parlons aujourd'hui. Mais s'il est vrai que « ses admirations s'adressaient à Voltaire et à Michelet, que l'*Essai sur les mœurs* et le *Traité sur la tolérance* le sollicitaient par la haine de l'ignorance et du fanatisme, par le plaidoyer ardent pour la liberté », comme le veut son petit-fils, M. Hector Garneau (*Histoire du Canada*, V<sup>e</sup> éd., publiée à Paris en 1913, chez Alcan, tome I, p. XXXVII), il nous paraît que c'était là une mauvaise préparation à l'intelligence de Thierry. A force d'entendre dire que

l'Eglise a tout gâté, on finit par le croire. Que *La Conquête de l'Angleterre*, « en mettant en relief l'antagonisme des races, ait dressé à l'avance comme le cadre d'une portion de son *Histoire* », à la bonne heure. Mais que Thierry ait incliné Garneau à la méfiance à l'endroit de l'Eglise, que cet historien lui ait fait croire à la prédominance de l'Etat sur la société divine fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous osons dire que c'était grand dommage, car c'était introduire de graves erreurs dans une oeuvre pleine du plus pur patriotisme.

S'il se fût mis à l'école de meilleurs maîtres, il aurait appris que les Papes et les évêques — malgré les faiblesses et les erreurs que nous devons leur pardonner tout en ne les ignorant pas — ont été *les précepteurs des rois, les conservateurs de la science et les instituteurs de l'Europe* (De Maistre, *Du Pape*, Oeuvres, t. II, p. 317) ; que ce miracle de Dieu s'est reproduit en notre pays, et,

qu'à ce titre, l'Eglise, où qu'elle soit, a droit non seulement à la justice, mais encore à l'amour.







## L'HISTOIRE DU CANADA

PAR M. HECTOR GARNEAU

---

### I

**O**N a daigné nous faire savoir que l'article publié ici même <sup>1</sup> sous notre signature, en mai 1924, demandait un complément. « Montrez que la cinquième et sixième édition de M. Hector Garneau, — et que Garneau lui-même, le grand-père, — appliquent des principes ou des théories chères à Augustin Thierry, ou du moins est-ce vrai que l'un et l'autre sont d'un

<sup>1</sup> Le Canada français, Québec.

esprit souvent peu sympathique au catholicisme? »

C'est bien en étudiant Garneau qu'il nous est venu à l'idée d'examiner le cas de Thierry au point de vue catholique. D'autres auteurs, cités par M. Hector Garneau comme les modèles du grand-père, méritent assurément d'être montrés du doigt, mais leur réputation est si généralement maltraitée, qu'il ne sera peut-être pas besoin d'un article spécial pour faire apparaître au grand jour toute leur nocivité. Il suffira de les noter au passage. Pour l'historien de *la Conquête de l'Angleterre*, c'était autre chose, patronné qu'il était par des maîtres auxquels nous sommes habitués à faire pleine confiance.

Il s'agit donc dans ces pages d'étudier la cinquième édition de *l'Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, publiée à Paris, chez Félix Alcan, (premier tome en 1913, deuxième tome en 1920). Nous

tenons d'abord à faire notre profession de foi dans l'illustre historien, et même à souligner les mérites de son petit-fils. Aucune étroitesse ne doit se montrer en pareil travail; mais aussi il faut tout dire en marge d'opinions erronées et courantes, qui s'insinuent si facilement dans l'âme des jeunes qui doivent pourtant se nourrir de Garneau. Il ne serait peut-être pas superflu, au début d'une étude comme celle que nous entreprenons, de faire remarquer que nous mettons couramment Garneau, — le texte même, — entre les mains des trente ou quarante élèves qui nous sont confiés chaque année, et que plusieurs de ces rhétoriciens, gagnés un peu par l'insistance que nous mettons à dire du bien de cet auteur, se décident à inclure dans leur petite collection de livres une cinquième édition de *l'Histoire du Canada*.

\* \* \*

François-Xavier Garneau faisait paraître *la première édition* de son ouvrage à Québec, chez Aubin, en 1845. Cette *Histoire* comportait trois tomes et s'arrêtait en 1791.

La *seconde édition* voyait le jour en 1852, et conduisait jusqu'à 1840.

En 1859, il fallait livrer au public une *troisième édition*. En 1882, une *quatrième* s'imprimait à Montréal, cette fois, et par les soins de Alfred Garneau, fils de François-Xavier.

Enfin en 1913, M. Hector Garneau, petit-fils de l'historien, pouvait mettre à la portée du public le premier tome d'une *cinquième édition*, publiée à Paris. Et c'est de cette édition que nous voulons plus particulièrement nous occuper présentement.

\* \* \*

Qui doute de *la valeur de l'oeuvre*? Cette *Histoire du Canada* a le grand avantage

d'être complète, de commencer au début de la colonie pour conduire le lecteur jusqu'à l'Union de 1840; par ce seul fait elle se distingue nettement de l'excellent Charlevoix dont le récit est, selon le mot de M. Henri Bremond, si plein d'agrément, dont « le style, moins dégagé que celui de Fontenelle, est un des bons modèles de la période de transition entre Bouhours et Voltaire », mais qui tout de même cesse en 1731. Ferland aussi n'a parlé que de la domination française. Michel Bibaud a parcouru les deux dominations, mais là où il a le mieux réussi, il a emprunté à Charlevoix d'une façon souverainement osée. (Voir Henri d'Arles, *Nos Historiens*, 1921).

*L'Histoire du Canada* par F.-X. Garneau, couvre les deux grandes périodes de notre histoire, domination française, et domination anglaise. L'auteur ne s'intéresse pas seulement à ce qui forme la province de

Québec actuelle, mais il trace aussi l'histoire de toutes les colonies françaises de l'Amérique du Nord, jusqu'en 1763. Quoique l'ordre chronologique soit celui qu'il suit habituellement, il lui arrive de réunir dans un chapitre tous les faits d'une époque ou qui se rapportent à un sujet en particulier, comme par exemple le ch. I du livre II où il traite des NATIONS INDIGENES; ou bien les ch. III et IV du livre III, intitulés *Gouvernement civil du Canada* et *Gouvernement ecclésiastique*. C'est en lisant ces quelques chapitres, et d'autres comme celui où il s'occupe des *colonies anglaises*, que l'on s'aperçoit que Garneau avait le talent de l'écrivain, et qu'il n'est pas un compilateur à la façon de Bibaud. C'est que l'on sent vibrer sous la plume de l'historien la flamme du patriotisme, je dirais outragé, qui avait donné la première idée de ce livre préparé et écrit dans ces temps troublés de

1837-1840. M. H. Garneau raconte comment son grand-père songea d'abord à écrire son Histoire.

« C'était vers 1825 ou 1826. Dans l'étude du notaire Archibald Campbell, écossais lettré et sympathique, s'occupait diligemment un jeune clerc canadien français, au caractère sérieux et méditatif, mais d'un naturel plutôt timide. Parfois il se risquait à discuter avec ses camarades. De part et d'autre on usait d'armes courtoises. Mais un jour le débat prit une tournure mauvaise. Les clercs anglo-saxons éclatèrent en sarcasmes contre leur confrère. Ils se mirent à railler son origine, à le traiter de fils de vaincus, et le reste. Sûrs enfin de lui fermer la bouche, ils lui jetèrent en ricanant cet argument suprême: «Après tout, qu'êtes-vous donc, vous, Canadiens français, vous n'avez même pas d'histoire! »

C'était un soufflet aux ancêtres. «Quoi!

cria le jeune Garneau, nous n'avons pas d'histoire! Eh bien, pour vous confondre, je vais moi-même la raconter. »<sup>2</sup>

\* \* \*

*L'inspiration* du livre est donc tout d'abord d'un vrai patriote. Malheureusement l'éducation du jeune François-Xavier ne fut pas dans des mains irréprochables. M. Hector Garneau raconte sur les commencements de l'éducation de son grand-père quelque chose de pénible. Nous voulons croire à la véracité des choses narrées, mais nous pensons, nous savons qu'aujourd'hui ces faits sont on ne peut plus rares. Il y a

<sup>2</sup> Evidemment nous ne faisons qu'effleurer la *valeur de l'oeuvre*. On ne lira pas sans profit les pages substantielles que M. l'abbé Camille Roy, le Recteur de l'Université Laval, publiait sur Garneau dans son *Manuel d'histoire de la Littérature Canadienne-française* (1918). Qu'on ne manque pas non plus de consulter le beau livre de Henri d'Arles, *Nos Historiens* (1921).

encore des prêtres qui font instruire les jeunes qui promettent, mais on ne les met pas dans l'alternative dans laquelle on aurait mis F.-X. Garneau; je veux dire qu'on ne les met pas dans l'obligation d'étudier en vue de la prêtrise ou de ne rien étudier du tout.

Quoi qu'il en soit, ce jeune homme fut introduit à l'étude d'un écossais sympathique, dont les rayons de bibliothèque étaient remplis. On peut imaginer cependant que là le jeune Garneau ait pu lire toutes sortes de livres au point de vue *doctrine*, les auteurs les plus dangereux en histoire, et tout s'explique ainsi, et l'on comprend les erreurs et la tendance de l'esprit de l'historien. Nous avons là un exemple frappant du danger des mauvais livres sur un esprit encore tendre, qui se laisse modeler comme la cire chaude (Cf. Tacite, *Dialogue des orateurs*, 28). Garneau à vingt ans n'était pas

en état de se défendre contre l'erreur... Est-ce que M. Hector Garneau a bien compris son grand-père? Nous préférerions qu'il se fût trompé. « Ses admirations, — écrit le petit-fils, — s'adressaient à Voltaire, à Augustin Thierry, à Michelet. »

Que le jeune François-Xavier ait profité énormément d'Augustin Thierry, de son livre intitulé *La Conquête de l'Angleterre par les Normands*, « en mettant en relief l'antagonisme des races », et que cette oeuvre ait servi à dresser à l'avance « comme le cadre d'une portion de son histoire », cela paraît tout à fait heureux. Comme autrefois Thierry lui-même en lisant les *Martyrs* de Chateaubriand, avait eu le sentiment de la diversité des époques, de même Garneau en lisant Thierry a saisi tout ce qu'il y avait de grandeur et de force, quel élément de drame dans cette opposition constante en

ce continent nouveau entre la race française et anglaise. A la bonne heure! <sup>3</sup>

Mais nous comprenons moins son admiration pour Voltaire dont Brunetière disait, vers 1904, à Rome, qu'il se faisait fort de prouver qu'après tout Voltaire n'est qu'un auteur de deuxième ordre. Nous reconnaissons bien volontiers des qualités à Voltaire, particulièrement la clarté. Comme le note très justement l'auteur du *Manuel de l'Histoire de la Littérature française* (1897, p. 350), « Voltaire est incomparable pour saisir avec rapidité les aspects superficiels et la

<sup>3</sup> Tout de même notre précédente étude sur Thierry montre combien l'auteur de la *Conquête de l'Angleterre* peut être dangereux pour un lecteur jeune et non averti. Nous parlons des neuf premières éditions surtout, car nous savons que la dixième a été quelque peu améliorée. Il est certain cependant que la mort surprit le grand écrivain avant la fin de ses corrections. Voir l'intéressant volume *Augustin Thierry*, d'après sa correspondance et ses papiers de famille, publié par A.-Augustin Thierry, chez Plon, 1922. Rien de plus émouvant que de suivre les progrès de la pensée catholique chez Thierry, et l'admission de certaines ignorances, devant l'argumentation d'un curé de campagne, l'abbé Gorini.

ressemblance extérieure des grandes choses, mais il n'a jamais eu la force de méditation nécessaire aux grandes oeuvres; il ne s'est jamais donné le loisir qu'il faut pour les approfondir; et c'est ce que de bons juges veulent dire, quand ils lui refusent le titre de philosophe ou de penseur et qu'ils appellent son oeuvre « *un chaos d'idées claires* », tel Emile Faguet. Le patriarche de Ferney avait certes fait le tour des idées de son temps, comme l'a remarqué Taine; <sup>4</sup> « toutes ou presque toutes ces idées, il les a résumées sous *une forme portative*, forme assez grossière parfois, mais le plus souvent spirituelle, ingénieuse, plaisante, mais surtout sous une forme claire; et ainsi son mérite

<sup>4</sup> On fera bien de lire les fortes pages que Taine a écrites sur Arouet dans *L'Ancien Régime*, tome II, éd. de 1922, chez Hachette, pp. 92-100. Nous ne connaissons rien d'approchant pour caractériser le talent du grand vulgarisateur du XVIII<sup>e</sup> siècle. Brunetière a emprunté à l'auteur des *Origines de la France Contemporaine* plus d'une appréciation sur le patriarche.

éminent est d'avoir soulagé ses lecteurs de ce que l'attention a nécessairement de pénible. Il leur a procuré l'illusion de comprendre les grands problèmes; ils l'ont à leur tour admiré et aimé de se trouver eux-mêmes si intelligents. »

On ne nous fera pas croire, que les admirations d'un catholique puissent se porter légitimement, et sans restriction, sur un homme pareil, sur un homme qui considère la religion comme *inhumaine, irrationnelle et bonne pour la canaille*, qui s'est moqué d'une façon indigne des prophètes et des Ecritures divines, dont certains des livres sont « des recueils d'injures », (Brunetière, pp. 346 et 349), et dont le rationaliste Sainte-Beuve déclare (causeries du Lundi, vol. 13, p. 2), « qu'il ne veut rien ôter à un grand esprit si français par les qualités et les défauts et qu'il veut encore moins faire de celui qui n'a rien ou presque rien respec-

té, un personnage d'autorité morale et philosophique ».

Un homme dont on parle ainsi même dans les camps rationalistes, ce n'est pas un homme à aimer, car même en histoire, il faut absolument en rabattre, et Brunetière n'a pas hésité à dire dans un de ses cours publiés par ses disciples: « Il est possible que Voltaire soit un historien inférieur. » (*Histoire de la Littérature française classique*, vol. 3, p. 499).

J'ai cité à dessein des rationalistes comme Sainte-Beuve, ou des gens peu suspects de partialité comme Brunetière, auquel faisait appel M. Hector Garneau lui-même, lorsque en décembre 1913, il répondait aux deux articles de M. Henri Bourassa, publiés au mois de novembre de la même année.

Nous admettons que l'auteur du manuel de 1897 fait autorité en matière littéraire, — d'une façon générale, bien entendu, —

mais nous disons que même avec Brunetière on peut condamner le célèbre Arouet.

Et si nous voulions nous en rapporter, sur Voltaire, aux auteurs catholiques? Après tout, nous en aurions bien le droit, puisque MM. Garneau ont toujours, pensons-nous, fait profession de catholicisme. Quels recueils d'anathèmes bien mérités ne pourrions-nous pas transcrire!

Joseph de Maistre se serait-il trompé sur Arouet? Cette terrible parole, — cette parole bien souvent prophétique, — « *Celui qui aime Voltaire, Dieu ne l'aime pas* », je suis sûr qu'il a manqué quelque chose au grand père, pour qu'elle se réalisât en lui; elle n'en reste pas moins une parole qui fait réfléchir quiconque se sent des attraites pour le patriarche de Ferney.

Quant à Michelet, si les admirations de Garneau allaient au Michelet « première manière », dans ses commencements, soit; mais s'il s'agit du Michelet « seconde ma-

nière », nous n'en sommes pas du tout. Car c'est lui qui a fondé la « religion de la Révolution », et qui a attaqué avec la violence d'un encyclopédiste. » (Brunetière, p. 455).

Si cette appréciation semble trop brève, on n'a qu'à lire ce qu'a écrit de lui le Père Longhaye dans son *XIXe siècle*: on y trouvera des choses très édifiantes sur cet historien.

C'est une page plus tôt — p. XVI de l'Introduction, — où l'on trouve la pensée de fond de M. Hector Garneau; il semble bien prendre à son compte et se glorifier des idées qu'il prête à son grand-père. Nous citons textuellement:

« Aussi bien Garneau se sépare nettement de Charlevoix, Faillon et Ferland. Il ne voit pas les hommes sous le seul angle religieux. Il comprend mal que l'activité française se borne à la construction de monastères et à la conversion des sauvages. Son Histoire est proprement l'histoire politique

et laïque du Canada. Non pas qu'il écarte l'action du clergé et le rôle des missions, ni qu'il veuille en diminuer la réelle importance sous l'ancien régime et le suivant. Bien au contraire. Il y insiste longuement, mais il les montre dans leur vrai jour. Il s'attache de préférence à la mise en valeur et au progrès de la colonie. Il appuie sur la situation politique et sociale. Il suit le rayonnement de la puissance française en Amérique, mais il met en lumière les *intérêts supérieurs de l'Etat et la prédominance qui revient au pouvoir civil*. En cela, il se trouve à coup sûr en bonne compagnie, puisqu'il est d'accord avec *saint Louis, Philippe Le Bel*,<sup>5</sup> Ri-

<sup>5</sup> Nos critiques ont été faites sur la cinquième édition, et après que la sixième eut paru, tout à fait semblable à la précédente, nous a-t-il semblé. (1913-1920). Avant de recueillir en volume nos *Etudes sur Garneau*, nous attendions la septième édition de M. Hector. Nous constatons que le petit-fils — qui demandait pourtant des lumières — n'a guère tenu compte de nos modestes réclamations, dans cette septième édition, parue à la fin de l'année 1928. M. l'abbé Napoléon Morissette, professeur d'Histoire du Canada au Séminaire de

chelieu, avec Louis XIV et Colbert, et en Canada avec l'intendant Talon, les gouverneurs d'Argenson, Mésy, Courcelle et Frontenac. »

C'est condamner d'un trait de plume le point de vue des autres historiens, c'est mettre en lumière un principe absolument insoutenable en saine théologie et en saine

Québec, dans un article sur les *nouvelles éditions Garneau*, où l'on trouve des observations pleines de justesse, et neuves (*Canada français*, avril 1929), remarquait le *mince* succès obtenu par nos critiques. Mais c'est bien le professeur de Québec qui a découvert que nous avons fait disparaître un nom glorieux de la nouvelle édition, et c'est précisément le nom de saint Louis, dont M. Hector Garneau voulait faire un gallican. A la page XXXVI<sup>e</sup> de l'Introduction, vous ne lirez plus dans la phrase incriminée le nom de saint Louis. M. Garneau a même changé les mots en italiques, cités au haut de cette page, mais ils les a remplacés par d'autres qui ne changent guère la doctrine de l'auteur, si toutefois l'expression est moins choquante. Les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> éditions portaient: « Il (F.-X. Garneau) met en lumière les intérêts supérieurs de l'Etat et la prédominance qui revient au pouvoir civil. » Dans la VII<sup>e</sup> édition, cette phrase s'est muée ainsi: « Il (F.-X. Garneau) met en relief les intérêts dominants de l'Etat et l'indépendance absolue du pouvoir civil. » Que vous en semble? la doctrine y a-t-elle gagné? En tout cas, saint Louis n'est plus là en compagnie compromettante; et de cela nous sommes heureux.

philosophie. *Les intérêts supérieurs de l'Etat. Qu'est-ce ? La prédominance qui revient au pouvoir civil, qu'est-ce encore ?* Ces façons de parler ne veulent rien dire, ou bien elles signifient que la société civile est supérieure à la société religieuse. Or, je vous le demande, je le demande à tous ceux qui ont quelque notion sur ces sujets, énoncer de pareilles propositions, est-ce comprendre la saine philosophie, la philosophie professée par les Papes, et par les Docteurs de tous les temps, la philosophie enseignée dans toutes les universités et collèges chrétiens ? Assurément non. La thèse certaine en ces matières, — dans lesquelles l'érudition de M. Hector Garneau n'a rien à voir, — la thèse, dis-je, c'est que et l'Eglise et l'Etat sont des sociétés parfaites, chacune en son ordre. Or une société parfaite ne doit pas être dominée par une autre. Il n'y a donc pas de « prédominance » de la société ou du pouvoir civil.

Il n'y a donc pas « d'intérêts supérieurs de l'Etat ». L'Eglise, société parfaite, a droit de choisir les moyens par lesquels elle obtiendra sa fin propre, c'est-à-dire les moyens grâce auxquels elle conduira les hommes de bonne volonté à la vie éternelle. Elle seule doit juger définitivement de ces moyens. Ce n'est pas à l'Etat à venir lui faire savoir qu'il estime que tels et tels moyens sont des empiètements sur son domaine. Nous admettons volontiers que des particuliers dans l'Eglise puissent errer; — que l'Etat alors ait le droit d'en conférer avec l'Eglise, avec les supérieurs ecclésiastiques; — que tels moyens employés puissent n'être pas opportuns; — mais de là, il ne s'ensuit pas que la société parfaite fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ soit sous le contrôle de l'Etat, et que cet Etat soit juge de ce qu'il lui plairait d'appeler des empiètements de l'Eglise. Même, j'oserai dire que, le cas échéant, l'Etat doit croire

l'Eglise ou les représentants autorisés de l'Eglise, qui lui déclarent que tel est le droit de la société catholique. Ainsi, pour illustrer ces principes par un exemple, — supposons que l'Etat soit convaincu que taxer les établissements religieux, tels que les églises ou les cloîtres et les monastères, — sans entente avec l'autorité ecclésiastique, — soit dans ses attributions. Supposons d'autre part, — comme ce l'est en fait, — que l'Eglise croie avoir le droit de réclamer les *immunités ecclésiastiques*. Qui va prononcer dans le débat le mot définitif? L'Etat au nom « de ses intérêts supérieurs » à promouvoir, l'Etat aura-t-il le droit d'imposer sa manière de voir? Si oui, mais c'est la tyrannie du pouvoir civil sur le pouvoir religieux. — Je vois venir l'objection. On me dit: « Mais en accordant la manière de voir de l'Eglise, c'est la tyrannie du clergé sur la société civile ». — Non pas, car il s'agit d'un droit nécessaire à l'Eglise, fondé en raison

et en arguments théologiques ou canoniques. Or ce n'est pas en permettant à chaque société d'user de ses droits certains que la tyrannie existera; mais, au contraire, ce sera l'ordre et l'harmonie qui règneront partout. Du reste, ce n'est que pour illustrer la thèse énoncée, et non dans le dessein d'approfondir absolument cet exemple concret, que j'ai été amené à ces considérations. <sup>6</sup>

<sup>6</sup> Nous ne voudrions pour rien au monde exagérer la doctrine catholique. Le lecteur peu au fait des théories de l'Eglise sur ce sujet pourrait lire la puissante conférence de Mgr Paquet, intitulée *Prééminence de l'Eglise sur l'Etat*. A la page 193 des *Principes généraux* de son *Droit Public*, 2e éd., (1916), le *théologien canadien* fait découler de la thèse qu'il vient d'établir les corollaires suivants: « *Tout d'abord* le pouvoir civil ne peut absolument rien par lui-même dans les questions d'ordre surnaturel et spirituel. Ces questions sont d'un caractère essentiellement supérieur et échappent, en conséquence, à toute juridiction profane pour ne dépendre que de l'autorité de l'Eglise.

\* *Secondement*, dans le cas d'un conflit entre le bien spirituel et le bien temporel, le bien spirituel doit être préféré; et la perte d'avantages temporels même considérables, ne saurait légitimement faire obstacle à la réalisation des biens supérieurs dont le souci doit primer toute préoccupation terrestre.

*Troisièmement*, dans un différent politico-religieux, c'est à l'Eglise qu'il appartient de décider si l'objet en litige fait

Mais avant de sauter cette page XXXVI<sup>e</sup> de l'*Introduction*, disons que, si l'on peut laisser passer que Garneau soit en la compagnie de Philippe le Bel et de Louis XIV et de quelques autres, — on ne peut facilement admettre que saint Louis fût en faveur de la domination du pouvoir civil. *A priori*, on pourrait dire que s'il le fût, ce ne pût être que par erreur involontaire, — autrement l'Eglise ne l'aurait certes pas canonisé, à moins qu'il ne se soit repenti de cette erreur. Mais l'histoire enseigne autre chose sur ce sujet. M. Hector Garneau se rendra peut-

partie de son domaine, et relève, oui ou non, des cours ecclésiastiques. Elle ne peut là-dessus, sans se renier elle-même, se soumettre au jugement de l'Etat; il faut donc que l'Etat accepte, pour s'y conformer, le jugement de l'Eglise.

\* *Quatrièmement*, dans les matières mixtes, l'Etat doit s'abstenir d'édicter quoi que ce soit, sans prendre l'avis du pouvoir ecclésiastique, et sans tenir compte des lois et des exigences religieuses. Autrement il s'exposerait à enfreindre ces lois, à contredire ces exigences, et à heurter du même coup la doctrine que nous venons de prouver et que nous tenons pour capitale. »

tre devant cette constatation d'un homme aussi averti que M. Alfred Rébelliau: « Les textes nouvellement connus ne permettent pas, ce semble, d'attribuer à saint Louis autre chose que des manifestations particulières, mais non point une proclamation solennelle de sa ferme indépendance à l'égard de la Papauté. » (Alfred Rébelliau, *Bossuet historien du Protestantisme*, p. 126, 3e éd., 1909, chez Hachette.)

Et voilà que je trouve, chez des érudits, dont l'auteur de la V<sup>e</sup> édition ne dédaignera pas l'autorité, un texte concluant qui se rapporte à la *Pragmatique*, à laquelle évidemment M. Garneau fait ici allusion. « Cette pièce est reconnue maintenant comme supposée. Le P. de Smedt (*Principes de la critique historique*, p. 259-262), s'étonnant avec raison du silence universel depuis l'an 1268, dont cette prétendue *Pragmatique* porte la date, jusqu'à l'an 1438,

où elle fut produite pour la première fois, pour justifier la *Pragmatique sanction* de Charles VII, se demande si l'on ne serait en face d'un projet élaboré au XIII<sup>e</sup> siècle par des légistes, mais repoussé par la piété du saint roi, et qui retrouvé, deux siècles plus tard, par quelque autre légiste, aurait été reçu avec enthousiasme par les prélats du concile de Bourges (1438), fort hostiles à Rome et tout disposés à sanctionner les prétentions de l'autorité royale. Voir Thomassy, *de la Pragmatique sanction attribuée à saint Louis*, Paris 1861, in-8; Schuermans, *la Pragmatique sanction de saint Louis*, Bruxelles, 1890, in-8. »

On trouve ces renseignements à la page 136 du tome sixième des *Oeuvres oratoires* de Bossuet, publiées chez Hachette, par Lebarq, Urbain et Lévesque, Paris, 1923.

\* \* \*

M. Hector Garneau nous avertit à la page XL°, vers la fin de son Introduction, que « le lecteur trouvera dans cette édition *la pensée intégrale de l'historien* ». « Certains passages, continue-t-il, presque des pages entières, qui apparaissent dans les deux premières éditions, furent supprimées dans les éditions postérieures. Nous les rétablissons aujourd'hui. *Il nous a paru que c'était faire acte de loyauté et de réparation envers la mémoire de l'auteur.* »

M. Hector Garneau, croyons-nous, se fait illusion. Si le grand-père lui-même a fait disparaître certains passages, parce qu'il les croyait sans doute de nature à blesser la vérité catholique, le petit-fils a-t-il le droit de ne pas respecter ces décisions? Et c'est ce qui est arrivé, si l'on en croit J.-O. Chauveau. Voici ce que ce dernier écrit sur l'impression que produisit la première édition de *l'Histoire du Canada* (1er vol. 1845). Après avoir noté que ce premier volume fut

salué « *avec enthousiasme* », il ajoute : « Cependant une impression pénible s'était fait sentir chez un grand nombre d'admirateurs de l'ouvrage, et si elle était comprimée en quelque sorte par la joie patriotique que l'on éprouvait, le sentiment du devoir obligeait à y donner cours. L'auteur, M. F.-X. Garneau, avait beaucoup insisté sur la faute que, d'après ses convictions, le gouvernement français avait commise en ne permettant pas aux huguenots l'entrée de la colonie. Il avait en même temps paru plus sympathique à M. de Frontenac qu'à Mgr de Laval; enfin, en maint endroit, surtout dans le discours préliminaire, on avait cru entrevoir un reflet des idées de Sismondi, de Michelet, de Thierry et de quelques autres, M. Garneau fut très sensible à ces critiques, et aussi, en 1859, il publia la *troisième édition* de son Histoire avec des changements et des corrections considérables. Et c'est de cette dernière que l'ab-

bé Casgrain a dit: « Il a donné une preuve éclatante de sa piété filiale envers l'Église en soumettant cette édition de son Histoire à un ecclésiastique compétent. » Et M. Chauveau remarque que la quatrième édition (1882) fut faite d'après les notes et les additions de François-Xavier, mais achevée par M. Alfred Garneau: ce dernier a tenu à donner intacts les *ultima verba* de son père. Il semble donc que le petit-fils aurait dû suivre l'excellente méthode de son propre père, et publier plutôt les *ultima verba*, que les quelques pages échappées à une jeunesse imbue de principes parfois contestables et d'une inspiration moins catholique.

Encore que ce raisonnement paraisse assez solide, nous avons pris la peine de faire quelques comparaisons entre les diverses éditions de Garneau; elles sont, nous semble-t-il, concluantes.

Dans le chapitre III<sup>e</sup> de l'*Introduction*,

intitulé *abandon temporaire du Canada*, 1<sup>e</sup> éd., p. 82, nous lisons l'alinéa suivant :

« En 1555, ce chef des Huguenots (l'amiral de Coligny) un des génies les plus étendus, dit l'abbé Raynal, — (notez que l'ouvrage de Raynal est à l'index), — les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré ce puissant empire (la France); grand politique, citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles, proposa à Henri II de former une colonie dans quelque partie du Nouveau-Monde, où ses sujets de la religion réformée pourraient se retirer pour exercer leur culte librement et en paix. Le roi approuva ce dessein. Heureux pour la France s'il eût été érigé en système et suivi fidèlement. Quelles sources de puissance et de richesses il lui eût assurées! et combien il eût fait éviter peut-être de discordes civiles et de désastres!

Mais à cette époque de haineuses passions, *l'on sacrifiait avec délices les plus*

*chers intérêts du pays aux fureurs du fanatisme et aux appréhensions d'une tyrannie égoïste et soupçonneuse.* » (1ère éd., p. 82.)

La seconde édition, tome I, pp. 29 et 30, porte, à très peu de chose près, le même texte.

Dans la troisième, ce passage de Garneau est sensiblement amélioré au point de vue catholique. Jugez-en vous-mêmes, (p. 27 et 28, tome I) : « En 1555, Coligni, qui était le chef des Huguenots, proposa à Henri II de former dans quelque partie du Nouveau-Monde, une colonie où ses sujets protestants pourraient se retirer pour exercer leur culte librement et en paix. Le roi approuva d'abord ce dessein, qui fut ensuite abandonné. ».

Que vous en semble? Vous constatez que Garneau est plus modéré, moins sympathique aux protestants, qu'à tout le moins il ne veut plus écrire sans raison des choses désobligeantes pour les catholiques. Par ailleurs ce sont ses *ultima verba*, car la troi-

sième édition est de 1859, et le mal qui conduira Garneau au tombeau fait des progrès rapides: en 1866 l'historien national aura vécu.

M. Alfred Garneau qui a livré au public la quatrième édition de l'*Histoire du Canada*, n'a rien changé à la correction faite par son père François-Xavier, et la page 30 de cette quatrième édition reproduit exactement les pages 27 et 28 de 1859.

Dans quel esprit M. Hector Garneau vient-il rétablir l'ancien texte? Est-ce par crainte « de perpétuer des erreurs ou des lacunes et d'ignorer les résultats nouvellement acquis? » Il ne nous semble pas. Est-ce plutôt « pour faire acte de loyauté et de réparation envers la mémoire de l'auteur », comme il l'écrit à la page XL de sa cinquième édition? Vous ou moi nous écrivons une page injurieuse ou injuste à l'endroit des Protestants ou des Juifs, ou du moins très déplaisante pour eux; on nous avertit, on

nous convainc que nous avons eu tort, que ce serait mieux de faire disparaître ce passage; faisant imprimer à nouveau, nous donnons raison à ceux qui nous ont éclairés; et ce serait faire acte de loyauté pour un de nos neveux de rétablir le texte que nous avons condamné? Allons donc.

Vous me dites: « Mais ce n'est là qu'un exemple? » — Je vous en apporte un autre, ce ne sera donc pas *ab uno disce omnes*. Je le prends dans ce même chapitre sur l'*abandon temporaire du Canada*, p. 90, 1ère édition: « En formant des établissements de protestants français dans le Nouveau-Monde, Coligny exécutait un projet patriotique, projet dont l'Angleterre sut ensuite profiter, et dont nous voyons aujourd'hui les immenses résultats. Il voulait ouvrir en Amérique, à tous ceux qui s'étaient séparés de la religion établie du royaume, un asile, où tout en formant partie du même empire, et en augmentant son étendue et sa puis-

sance, ils pourraient jouir des avantages que possédaient les fidèles de l'ancienne religion dans la mère-patrie. Ce projet est vraiment une des plus belles et des plus nobles conceptions modernes; et s'il n'a pas réussi, quoiqu'il eût d'abord l'appui du gouvernement, c'est parce que le parti catholique, qui eut toujours les principales influences sur le trône, s'y opposa sans cesse, tantôt sourdement, tantôt ouvertement. Il en fut ainsi surtout vers le temps où nous sommes arrivés. La longue période qui s'écoula depuis l'expédition de Roberval jusqu'à celle du marquis de la Roche en Acadie, en 1598, est entièrement remplie par la lutte avec l'Espagne et l'Empire, et par les longues et sanglantes guerres de religion rendues si tristement fameuses par le massacre de *la Saint-Barthélemi*, et que termina le traité de Vervins. Durant tout ce temps, l'attention des chefs de l'Etat fut absorbée par ces

événements mémorables, qui ébranlèrent la France jusqu'en ses fondements. »

En 1852, la deuxième édition reproduit le même alinéa, en l'aggravant par une addition injurieuse pour Rome (p. 34, tome I) ; Garneau y écrit que le parti catholique était *excité par la cour de Rome, étrangère à la nation, et par conséquent fort peu touchée de ses intérêts ou de sa grandeur.*

Garneau, mieux renseigné peut-être, ou, en toute hypothèse, moins agressif contre le catholicisme, omet absolument ce passage en 1859. Il sacrifie à sa conscience ou à l'opinion ce nouvel éloge de Coligny, et cette attaque insolente à l'Eglise. Que va faire M. Hector? Tout simplement reproduire le texte de la première édition, en lui infusant la malice de la petite phrase de 1852 « *excité par la cour de Rome* ». (V<sup>e</sup> éd., II, p. 47). Je sais bien que le petit-fils a un appendice sur la Saint-Barthélemy, nous en reparlerons plus loin, car en ce moment, il ne s'agit

que de mettre sous les yeux des lecteurs, les procédés de M. Hector, quitte à discuter ailleurs le bien-fondé de ses notes.

Enfin si vous vouliez un dernier exemple des méthodes chères au petit-fils, comparez dans les diverses éditions le chapitre troisième du livre premier. *Etablissement permanent de la Nouvelle-France.*

On peut lire dans l'édition de 1845, pp. 155 et suivantes: « Si Louis XIII et son successeur eussent ouvert l'Amérique à cette nombreuse classe d'hommes (les protestants), le Nouveau-Monde compterait aujourd'hui un empire de plus, un empire français! Malheureusement on adopta une politique contraire. . .

« Richelieu fit donc une grande faute, lorsqu'il consentit à ce que les Protestants fussent exclus de la Nouvelle-France; s'il fallait expulser une des deux religions, il aurait mieux valu, dans l'intérêt de la colonie, faire tomber cette exclusion sur les Ca-

tholiques qui émigraient peu; il portait un coup fatal au Canada en en fermant l'entrée aux Huguenots d'une manière formelle par l'acte de l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés. . . Ce ne fut que quand Richelieu eût écrasé les Huguenots à la Rochelle (1628), que l'on ne se crut plus obligé de les ménager et qu'ils furent sacrifiés à la vengeance de leurs ennemis victorieux. »

Et tout à la fin de ce chapitre III<sup>e</sup> l'on peut lire en conclusion: « Richelieu, en excluant les Huguenots du Canada, commit, sans doute, un acte de *criante tyrannie*. » L'édition de 1852 porte:

« Richelieu commit un acte aussi injuste qu'impolitique. . . La liberté religieuse et politique eut mis fin à toutes ces craintes, mais à cette époque, en parler même était un crime. »

La troisième édition avait fait disparaître toutes ces phrases tendant à établir le libé-

ralisme catholique en thèse. M. Hector Garneau rétablit tous ces passages, et quand il y a variante, il reprend le texte le plus offensant pour les catholiques. Pareil procédé est-il légitime dans une Histoire destinée à tous? N'est-ce pas faire injure à la sincérité de l'ancêtre « fidèle jusqu'à la fin à sa foi catholique! » (V<sup>e</sup> éd., introduction, p. XXXIX).

\* \* \*

Si encore M. Hector Garneau n'avait fait que reproduire ce que le grand-père avait écrit! Mais avec quelle persévérance n'a-t-il pas remué les vieilles paperasses afin de prendre en faute le clergé et de faire percer un peu partout ce qu'il appelle quelque part les *idées libérales*: entendez les idées libérales catholiques.

Lisons les appendices 91<sup>e</sup>, 93<sup>e</sup> et 94<sup>e</sup>, ils

tentent de renforcer la théorie du grand-père sur l'exclusion des protestants. À part l'abbé Casgrain, qui se place à un point de vue particulier, et Rameau de Saint-Père et quelques autres, les auteurs cités dans l'appendice 91<sup>e</sup> nous semblent bien protestants, rationalistes ou libres penseurs.

Que veulent toutes ces citations? Nous faire admettre que les grands hommes de notre histoire se sont gravement trompés en protégeant la foi catholique des premiers colons, et sans doute ils ne se sont trompés que parce qu'ils appliquaient la thèse de l'Église à l'endroit de l'erreur protestante. Que me fait à moi l'opinion de C.-W. Baird nous assurant que « in this prohibition, religious intolerance produced the doom of the French colonial system in America », ou bien celle de Seeley et de C.-P. Lucas. L'opinion de H. Pigeonneau ne m'émeut pas davantage: « En excluant un des éléments de

la population française les plus disposés à émigrer, l'intolérance religieuse continuera à tarir dans sa source même le recrutement de nos populations coloniales. »

Sans doute j'ai grand respect pour Paul Leroy-Beaulieu, mais je ne puis me laisser entamer par la simple assertion de cet économiste de génie: « Même alors se manifestaient les causes qui devaient entraver les progrès ultérieurs de la colonie et amener finalement sa ruine. Le Canada devient une colonie moitié religieuse; le clergé et les ordres monastiques, les Jésuites surtout, y eurent dès l'origine la haute main. »

*Au mérite de la question!* Est-ce qu'il n'était pas possible, même sans les huguenots français, de fonder une colonie durable et prospère? Est-ce que, à l'encontre de ce qui est écrit en cet appendice XCI, les huguenots mettant pied de plein droit au Canada, il n'était pas raisonnable de craindre

la renaissance ou la continuation des guerres de religion dont la France avait tant souffert sur son propre territoire?

Est-ce que, au point de vue de la conversion des sauvages, point de vue en somme primordial, puisque, selon le mot de Champlain « le salut d'une âme vaut plus que la conquête d'un royaume », il n'était pas incontestablement utile, peut-être bien nécessaire d'exclure des rives du Saint-Laurent, les huguenots, les hérétiques, ceux dont la foi n'était ni intègre ni pure, ceux dont les théories sociales menaçaient de ruiner l'oeuvre si bien commencée de nos pères? Après tout, on ne faisait qu'appliquer la *thèse* de l'Eglise en ces matières, et l'*hypothèse*, c'est-à-dire les circonstances favorisaient une pareille introduction de principe.

Que fait M. Hector Garneau, quand Voltaire est attaqué? Il cherche à l'expliquer, il présente ses excuses, il précise le sens de ses

paroles, on s'aperçoit bien qu'il l'aime, puisque non content de le défendre au mérite, il remue ciel et terre pour que nous prenions Arouet en estime; il a bien soin de ne souffler mot d'aucun des méfaits du patriarche.

Bien plus il cite *sérieusement* cette phrase d'une lettre d'Arouet (1er nov. 1760) : « Si j'étais jeune, si je me portais bien, si je n'avais pas bâti Ferney, j'irais m'établir à la Louisiane. » Oh! la belle âme du patriarche! Au reste, Bismarck et les plus grands hommes de l'Angleterre durant les trois quarts, environ, du dix-neuvième siècle ne pensaient pas autrement que Voltaire sur les *arpents de neige*. « Au surplus, Voltaire n'exprimait que l'opinion de son temps. » (V<sup>e</sup> éd. de Garneau, tome II, p. 719.).

Quand c'est de Champlain qu'il s'agit, ou de Richelieu, ou des Jésuites, ou des Récollets demandant et obtenant l'exclusion

des protestants du Canada, le petit-fils ne songe pas à faire remarquer qu'en ce faisant tous ces hommes consciencieux ne faisaient qu'exprimer *l'opinion de leur temps* et appliquer une théorie en usage partout.

On ne lui en demanderait pas davantage, puisqu'il ne semble pas vouloir s'élever à la logique de ces chrétiens et à la haute politique de ces fondateurs d'empire.

Monsieur Salone aura le mot de la fin en cette matière: « Pourquoi avoir fermé l'Amérique Française à ceux-là même des Français qui avaient le plus d'intérêt à chercher outre-mer une patrie nouvelle? La question posée de la sorte, il est impossible de ne point se joindre à ceux qui blâment le plus fortement. Mais il resterait à savoir si catholiques et protestants étaient capables de vivre côte à côte, en paix, si l'on n'aurait pas été obligé de les séparer, de les cantonner, si surtout nos calvinistes auraient pu ne pas

succomber à certaines tentations qu'eut multipliées le voisinage immédiat de leurs coreligionnaires de la Nouvelle-Belgique et de la Nouvelle-York. » (Emile Salone, *la colonisation de la Nouvelle-France*, 1905, p. 45). Et Henri d'Arles, qui cite M. Salone, conclut: « Ce texte me paraît la vérité pure. La prise de Québec par les Frères Kertk vint (ou venait) donner raison à la politique de Richelieu, et, à la fin du même chapitre (abandon temporaire du Canada), M. Garneau admet sans souci de se contredire, que l'attitude des huguenots français justifiait l'ostracisme dont on les frappait au nom du catholicisme. Et alors pourquoi tant reprocher à la France leur exclusion? » Surtout si l'on considère que, ayant été les « maîtres à l'habitation de Québec, de 1603 à 1627, notamment jusqu'à l'arrivée des Jésuites, en 1611 », les huguenots français n'ont pas pu ou n'ont pas

voulu installer à Québec un seul colon protestant, pas un. « De toute manière les protestants ont été, au Canada, les artisans de leur propre disgrâce. » (Salone, p. 46.).<sup>7</sup>

Dans le chapitre premier du livre troisième *Dispersion des Hurons*, François-Xavier écrit de Champlain qu'il était naturellement religieux. Il ajoute: « Redoutant l'influence des Jésuites, comme beaucoup d'hommes

<sup>7</sup> On aimera sans doute se rappeler ou prendre connaissance du jugement que M. Georges Goyau porte sur cette question. « Garneau, transportant dans le passé ses conceptions d'homme du XIX<sup>e</sup> siècle, proclame à plusieurs reprises que Richelieu, en excluant les Protestants du Canada, commit une grande faute, un acte aussi injuste qu'impolitique. Voilà le verdict de Garneau philosophe; mais, incidemment, à un tournant de page, Garneau historien apporte un correctif: « Cet acte, demande-t-il, n'était-il pas justifié peut-être par les agissements des Protestants, qui poussaient Richelieu dans cette voie? La conduite des Huguenots donnait alors de la force aux paroles des catholiques, qui répétaient qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser à proximité des colonies anglaises, peuplées de protestants. » (*Les origines religieuses du Canada*, p. XI, 1924.)

Personne n'ignore par ailleurs l'attitude courageuse et logique que M. l'abbé Lionel Groulx a prise en cette matière dans *La Naissance d'une race* (1919).

de son siècle, Champlain aurait préféré pour le Canada les moines de l'ordre réformé de Saint-François, qui étaient, disait-il, sans ambition.

« Les Jésuites obtinrent de la cour la permission de venir. Il n'est pas douteux que leur crédit fut bientôt d'un grand secours. En plus d'une occurrence où les rois de France inclinaient à abandonner le Canada, ils furent arrêtés principalement par les motifs de religion. Dans ces moments-là, les Jésuites, directement intéressés à la colonie, en secondaient puissamment les fondateurs. » (p. 49 et 150 de la V<sup>e</sup> éd.).

Là-dessus, M. Hector introduit un appendice qu'il faut aller chercher à la page 554. Il nous y fait lire une belle lettre du Père Lejeune à Richelieu; le jésuite tente de pousser le grand ministre à l'envoi au Canada de colons plus nombreux. Cette lettre pour le dire en passant, établit assez forte-

ment qu'il y avait moyen de trouver les colons nécessaires parmi les catholiques français. Puis, vient une citation de M. Salone, pour dire combien les *Relations annuelles* des Jésuites servaient la cause de la colonisation. Jusqu'ici tout est parfait. L'appendice, pour loin qu'il fût, valait la peine d'être cherché. Vous étiez consolé, parce que vous aviez en main deux ou trois documents de grande valeur, et l'indication des sources.

Mais attendez la fin. Ceux que les auteurs cités ont couverts d'éloges, M. Hector Garneau va maintenant chercher à les couvrir de honte par une grosse calomnie. Vous m'accusez d'avoir une imagination à *la Hugo* et de grossir les choses. Lisez donc la fin de l'appendice 124<sup>e</sup>. « A ce propos, — à propos des *Relations* des Jésuites dont a parlé M. Salone, — M. W.-B. Munro fait *justement* remarquer: « The seeker fot the

thruth will do very well to remember. . . that the *Relations* were twice scrutinized and edited before publication, that both writers and editors were uncompromisingly hostile to the civil policy and to the policy of the other religious orders in the colony.»

M. Munro insinue donc qu'il faut lire avec prudence, avec défiance le texte des *Relations*: en lisant les dites *Relations*, souvenez-vous que vous avez affaire à des auteurs et à des éditeurs *invinciblement hostiles au pouvoir civil et à la politique des autres ordres religieux*. Si ce n'est pas là la pire calomnie que l'on puisse infliger à un ordre religieux qui a si bien servi les princes en tous pays et particulièrement en France et au Canada, je n'y suis plus du tout. Il est bien vrai que M. Munro l'affirme en toutes lettres, et en anglais. Je demande: cela est-il suffisant pour que M. Hector croie pareille affirmation? pour qu'il la colporte et lui donne crédit? Je reviens

toujours au même exemple: Voltaire est-il attaqué, M. Hector le défend. Ici l'accusation énorme est portée sans autre preuve que la citation d'un auteur que l'on peut croire protestant et préjugé; et le petit-fils écrit sans broncher: « M. Munro fait *justement* remarquer. » Saint François de Sales reprendrait sans doute en face de semblables procédés la parole qu'il adressait au duc de Nemours, cette parole que l'on pourrait prendre pour un beau vers de Corneille moins l'hiatus: « S'il suffit d'accuser, qui sera innocent? » (Cf. H. Bordeaux, *Saint François de Sales*, 1924, p. 253.).

L'auteur de la V<sup>e</sup> édition, aurait peut-être pu utiliser la sagesse du prince de Genève? Qu'il ne prétexte pas ignorance; on n'a pas le droit d'ignorer la justice à ce point, même à l'égard des Jésuites.

Qu'il consulte plutôt *Histoire partielle, Histoire vraie de M. Jean Guiraud*, V<sup>e</sup> éd.

Nous osons croire qu'il ne résistera pas à la vérité si clairement établie en ce livre parfaitement documenté.<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Voir le texte de Georges Goyau dont les conclusions sont très favorables aux Relations des Jésuites. En note, l'auteur des *Origines religieuses du Canada*, sans vouloir, j'imagine, contredire en rien ses avancés, a pris soin de nous indiquer les objections que faisaient déjà en 1636 le franciscain Saggard (p. 245, note 7) et le Père Claude Boucher, s. j., cité par Rochemonteix (*les Jésuites et la Nouvelle-France, au XVIIe siècle*, I, p. 16, Paris, Letousey, 1905). Exposer ainsi le pour et le contre, c'est ce qui s'appelle impartialité et droiture.







## L'HISTOIRE DU CANADA

Par M. HECTOR GARNEAU

---

### II

**M**AIS les membres de la Compagnie de Jésus n'en sont pas quittes pour si peu. A la page 566, à l'appendice CLII de la cinquième édition de Garneau, nous apprenons que « Il n'y a ny officiers de guerre, et de justice, ny gentilshommes qui osent raisonner sur ce qu'ils font, s'il ne veut perdre son office et se voir réduit à la mendicité luy et sa famille. Aussi est-ce la politique

de Canada de les tenir tous misérables afin de les rendre sujets et soumis; ils ne sont avancés qu'autant que les pères Jésuites les avancent, et l'on peut dire sans blesser la vérité qu'ils tiennent tout le pays en servitude et en esclavage. » (Le Père Sixte Le Tac, cité par M. H.-G., p. 566.)<sup>1</sup>

Leur esprit de domination est absolument insatiable. Lisez, pour vous en convaincre, le *mémoire* du roy pour servir d'instruction à Talon, 27 mars 1665. « Pour

<sup>1</sup> « On notera plus tard quelque amertume contre les Jésuites chez les historiographes franciscains de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, comme Chrestien Le Clercq; elle prendra même une expression passionnée dans une Histoire chronologique de la Nouvelle-France, dont l'auteur anonyme, qui se présente comme un officier, est peut-être le Franciscain Sixte Le Tac (éd. Réveillaud, Paris, Fishbacher, 1888), M. H.-A. Scott (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3<sup>e</sup> série, XVI (1922) pp. 42-45), a récemment discuté les allégations de Le Clercq et de Le Tac. Dans le recul, les incidents que suscitèrent jadis certaines polémiques, perdent beaucoup de leur importance, comme on peut s'en rendre compte, en observant le peu de place qu'ils tiennent et la sévérité dont ils sont l'objet dans les deux monographies du P. Jouve et du P. de Rochemonteix, auxquels nous sommes ici très redevables. » (Goyau, *Les Origines religieuses*, p. 51).

se maintenir au Canada, les Jésuites ont été bien aises de nommer le Saint Evesque de Pétrée. . . comme étant en leur entière dépendance et mesme jusque ici ou ils ont nommé leurs gouverneurs pour le roy en ce païs, ou ils se sont servis de tous les moyens possibles pour faire révoquer ceux qui avaient été choisis pour cet employ sans leur participation. » (p. 575.)

Après le roy, Talon : « Quelques-uns (colons) tombèrent aisément en leur disgrâce, pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre tous leurs sentiments, et ne s'abandonner pas à leur conduite qu'ils estendent jusques sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le magistrat. On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont a pour but de partager l'autorité temporelle du Roy en Canada, qui résidait principalement en leurs personnes. . . » (p. 580).

« A ce mal qui va jusques à gêner et con-

traindre les consciences, et par là dégoûter les colons les plus attachés au pays, on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside dans les personnes envoyées par sa Majesté pour le Gouvernement.» (Talon, 7 oct. 1667 ou 1669, selon Chapais, p. 580).

Que Talon se soit permis de semblables rapports sur les Jésuites du Canada, je le comprends assez facilement, c'est un gallican endurci, c'est-à-dire un ennemi des Jésuites. Les paroles de Sixte Le Tac paraissent fortement exagérées. Ce qui étonne le plus dans toutes ces citations, ce sont les sentiments exprimés dans le mémoire du Roy pour servir d'instruction à Talon. Je serais porté à croire que quelque janséniste ou quelque gallican tient la plume à la place de Louis XIV, parce que je sais de science certaine que le roi-soleil, très content des Jésuites, les prenait pour confesseurs, et que

les membres de la Compagnie étaient de très fidèles sujets du roi de France.

« Pendant les 54 ans de son gouvernement personnel, Louis XIV continua la même confiance à la Compagnie de Jésus (que les Richelieu, les Mazarin et les Louis XIII). Il lui maintint la direction de sa conscience, conservant tout d'abord comme confesseur le P. Annat, puis les PP. Ferrier, de La Chaise et Le Tellier. Sur la fin de sa vie on prétendit même qu'il s'était fait lui-même affilier à la Compagnie et qu'il était mort Jésuite. Saint-Simon s'est fait l'écho de ce bruit qui est sans fondement, puisque la Compagnie n'admet pas de ces affiliés inventés par la légende populaire et appelés *Jésuites de robe courte*. Ne retenons de cette erreur que ce qui lui a donné naissance, *la faveur constante accordée par le Grand Roi à la Compagnie*. Or nous connaissons assez le caractère de Louis XIV pour être certain qu'il n'aurait jamais maintenu sa confiance

aux Jésuites s'il les avait convaincus ou seulement soupçonnés d'intriguer contre une autorité dont il était encore plus jaloux que Mazarin et Richelieu. » (Jean Guiraud, t. IV, *Histoire partielle, Histoire vraie*, p. 64.)

Les membres de la Compagnie vont jusqu'à une certaine partialité pour leur maître temporel aux prises avec le Pape Alexandre VII, en 1663, sur la question du droit d'asile; de même plus tard quand il s'agit du droit de la régale et de la fameuse déclaration gallicane de l'assemblée du clergé de 1682.

Il semble bien qu'alors, en France, les Jésuites abandonnèrent pour la plupart les doctrines de Bellarmin sur l'infailibilité pontificale, et qu'ils se rallièrent à la déclaration gallicane. (*Ibidem*, p. 73.).

Du reste, les accusations portées dans le mémoire royal de 1665 ne sont nullement établies, elles doivent donc être tenues pour injustes. M. Hector Garneau serait bien en

peine d'en faire la preuve. L'autorité des Jésuites au Canada est indéniable, mais c'est une autorité morale, acquise légitimement, par de longs services, par une éminente vertu, par des sacrifices et des labeurs héroïques par un dévouement patriotique et un zèle apostolique poussé jusqu'à l'effusion du sang. Or, comme le note avec infiniment de raison, M. Thomas Chapais dans son *Jean Talon* (1904), auquel j'emprunte les termes mêmes de cette réfutation, il n'y a aucune loi qui punisse pareille autorité. Quant à leur autorité temporelle, elle était voulue par l'Etat; les Jésuites n'avaient pas sollicité ces fonctions qui les rendaient participants du gouvernement civil du pays; et en 1656 et en 1660 « les pères insistèrent pour que leur supérieur fût délivré de cette responsabilité. » (Chapais, *Talon*, p. 42.).

Il ne servira de rien d'opposer à cette argumentation que le Père de la Rochemonteix signale l'indiscrétion du Père de Rague-

neau « qui aimait trop à se mêler des affaires publiques et des intérêts privés des colons »; il s'agit, en effet, de savoir s'il est vrai que les Jésuites avaient l'habitude de se mettre en avant dans les questions que nous dirions aujourd'hui *politiques*. À cette question, il semble bien que l'on peut répondre absolument NON. Quant à l'accusation précise d'avoir fait nommer les gouverneurs ou de les avoir défaits, M. Chapais assure que ni Champlain, ni Montmagny, ni M. D'Ailleboust, ne furent nommés à la demande des Jésuites. « Dira-t-on qu'ils avaient choisi M. D'Argenson, qui leur était notoirement hostile, et M. D'Avau-gour qui ne leur était guère connu? Restait M. de Mésy, qui avait été recommandé, c'est un fait notoire, par Mgr de Laval. En réalité, depuis Champlain, pas un gouverneur, pas un seul, n'avait dû sa nomination à l'influence et à l'amitié des Jésuites. » Et le *mémoire* ne disait pas plus vrai quand il

affirmait que les Jésuites avaient fait révoquer les gouverneurs qui ne leur convenaient pas. Et M. Chapais conclut (p. 44) : « Il était vraiment fâcheux que des affirmations aussi légères et aussi peu exactes se fussent glissées dans un mémoire portant la signature royale. »

Voyez ici le contraste entre deux historiens de chez nous. M. Chapais cite les documents favorables et défavorables, il les discute, il les éclaire, et il conclut en homme capable de prendre une décision et qui ne craint pas les responsabilités. M. Hector Garneau, au contraire, en plus d'un endroit, — dans les pages 566, 575, 580, en particulier, — nous présente des textes qui demandent une explication qu'il ne nous donne pas, sans laquelle il faut conclure à l'encontre de la vérité. Que M. Garneau ne dise pas qu'il cite ces documents à pur titre documentaire, d'abord il n'en souffle mot, ensuite il n'a pas le droit d'exiger que ses lec-

teurs contrôlent eux-mêmes sa documentation. Quand je parcours les *documents constitutionnels*, c'est entendu que je dois avoir toutes les pièces sous les yeux, le pour et le contre. C'est à moi à me les expliquer; mais quand je lis les appendices de M. Garneau, je cherche la vérité acquise, et s'il veut mettre à ma connaissance certaines pièces intéressantes, mais mensongères ou exagérées, je ne vois pas comment en conscience il peut ne pas me les expliquer, ne pas en établir la vérité ou le mensonge. C'est là, si je ne me trompe, le grand devoir de l'historien.

\* \* \*

Même quand M. Garneau fait voir les deux côtés de la médaille, il a une singulière manière d'agir. Prenez la page 534, tome I de la V<sup>e</sup> éd.; examinez les citations sur *les Religieux*. Le grand-père ne s'était pas montré si inquiet sur ce sujet. Il avait écrit

un tout petit alinéa que l'on trouve dans la II<sup>e</sup> édition et que M. Hector a conservé en la V<sup>e</sup>, p. 86. « Ce qui frappait le plus, autrefois, l'étranger en arrivant sur nos bords, c'étaient nos institutions conventuelles comme, dans les provinces anglaises, c'étaient les mouvements du commerce et de l'industrie; cette différence caractérise l'esprit des deux peuples; tandis que nous érigions des monastères, le Massachusetts construisait des navires pour trafiquer avec toutes les nations. » M. Hector Garneau s'empare de ce mot *monastère*, et dans sa note 69 il nous invite à aller chercher son appendice LXXXIII, sans nous dire que c'est à la page 534. Après ce que nous savons de l'esprit du petit-fils, nous voyons venir. Ce n'est pas un jugement téméraire d'attendre quelque bonne critique à l'endroit des religieux. On croirait que M. Hector se dit: « Il faut apprendre aux catholiques de la bonne province de Québec que tout n'est pas parfait

dans leur religion; qu'ils entendent les critiques des auteurs *libres*. . . ainsi ils en arriveront à une entente cordiale entre la foi catholique et les idées libérales. (Notez que M. Hector parle de cette entente, lorsqu'il dit que son grand-père mourut fidèle jusqu'au bout à *sa foi catholique et à ses idées libérales*.) En conséquence pour s'instruire que les Canadiens sachent que *ce sont là*, (*les monastères*), malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, des institutions qui n'ont pas pour effet de hâter les progrès du défrichement, de la population et de la richesse. » C'est le grand économiste Leroy-Beaulieu qui parle ainsi. Est-ce vrai? M. Garneau ne nous le dit pas. Evidemment le texte dit vrai si vous considérez que le religieux ou le prêtre en ne se mariant pas, ne procréé pas; donc ces hommes immédiatement ne hâtent pas les progrès de la population, ni du défrichement, puisque parce que religieux ou prêtres, ils doivent passer

une bonne partie de leurs journées à s'occuper de Dieu et du bien des âmes; ils ne peuvent accroître non plus directement la richesse d'un pays naissant ou non, parce qu'ils ont droit à la nourriture et au vêtement de la part de ceux auprès desquels ils exercent leur ministère : *Operarius dignus est mercede sua*, selon le mot de saint Paul aux Corinthiens. Mais indirectement, mais en définitive, absolument, le religieux et le prêtre hâtent le progrès du défrichement, parce qu'ils prêchent le travail et la justice, et que les premiers religieux du Canada ont effectivement fait de la *terre neuve*; parce qu'ils prêchent les lois de la nature dans le mariage, ils aident assurément la propagation de la race, même dans une colonie naissante, et donc « ils hâtent les progrès de la richesse ». C'est tout comme un économiste dans une société vieillie; directement il ne coopère pas à la culture de la terre et à la richesse de la nation; il ne fait pas de com-

merce en tant qu'économiste, et parce que économiste il n'a pas le temps de s'occuper des choses strictement matérielles; qui cependant niera qu'indirectement l'économiste de valeur ne soit une aide très efficace pour les agriculteurs et les commerçants, et pour la nation? C'est ce que dit du reste M. Leroy-Beaulieu lui-même, dans ce même ouvrage, *De la colonisation chez les peuples modernes*, au tome II cette fois, alors que la première citation était du tome I. Il nous semble que le grand économiste contredit son premier texte dans ce second passage, cité par M. Hector Garneau, ou plutôt, c'est le petit-fils qui introduit librement M. Leroy-Beaulieu : « Du reste, M. Leroy-Beaulieu a justement rendu hommage aux efforts des missionnaires en Canada, au Paraguay, au Pérou, dans le Haut-Mexique, notamment pour nous concilier les indigènes et les amener à la culture du sol. » Et tout cela dans la même page 535 de la V<sup>e</sup>

édition. Dans le premier texte, M. Leroy-Beaulieu nie que les religieux hâtent les progrès du défrichement, de la population et de la richesse: ils sont donc inutiles, nuisibles. Dans le second texte, au contraire, M. Leroy-Beaulieu rend hommage à leurs efforts sans doute fructueux, donc indirectement les religieux rendent des services au pur point de vue de la colonisation. Que ne le disait-il en son tome premier? Il aurait évité à M. Hector Garneau l'occasion de le mettre en mauvaise posture en face de tout homme qui prend la peine de raisonner sur un texte.

La même contradiction se trouve dans *l'Esprit des lois*. Montesquieu, au livre 23<sup>e</sup>, chap. 21<sup>e</sup>, a eu la faiblesse d'avancer « que le christianisme gêne la population en exaltant la virginité, en honorant l'état de veuve, en favorisant les peines contre les secondes noces ». A cet endroit il oubliait sans doute qu'il avait articulé déjà dans le même livre, au chapitre II<sup>e</sup>, ce que de Maistre ap-

pelle le grand oracle de la morale et de la politique: « Que la continence publique est naturellement jointe à la propagation de l'espèce. » (Voir De Maistre, *Oeuvres*, tome II, p. 363.) <sup>2</sup>

\* \* \*

Tout à l'heure, nous avons mentionné

<sup>2</sup> Voici ce que je trouve dans ce chapitre 21<sup>e</sup> du 23<sup>e</sup> livre de l'*Esprit des Loïs* (éd. de 1883): « Cette loi d'Auguste—loi Julia et Papia Poppaea—fut proprement un code de lois et un corps systématique de tous les règlements qu'on pouvait faire sur ce sujet (de la propagation de l'espèce). Ces lois ont tant de vues, elles influent sur tant de choses, qu'elles forment la plus belle partie des lois civiles des Romains. On en trouve de nombreux morceaux dispersés dans les Pères qui les ont censurées, sans doute avec un zèle louable pour les choses de l'autre vie, mais avec très peu de connaissance pour les choses de celles-ci. . . »

La loi donnait à un mari ou à une femme qui survivait deux ans pour se remarier, et un an et demi dans le cas de divorce. . .

Justinien, au contraire, accorda des avantages à ceux qui ne se remarieraient pas.

Les principes de la religion ont extrêmement influé sur la propagation de l'espèce humaine; tantôt ils l'ont encouragée, comme chez les Juifs, les Mahométans, les Chinois; tantôt ils l'ont choquée, comme ils le firent chez les Romains devenus chrétiens. » (Montesquieu, *Oeuvres*, p. 402, 1883). Ces citations justifient sans doute le ramassé de Maistre.

un appendice sur la Saint-Barthélemy. Le grand-père en avait tout juste prononcé le nom (p. 48). En hâte, M. Hector veut nous donner de cette journée fameuse, malheureuse, une documentation abondante. Lisons l'appendice XLIV (p. 519) : « Il est certain, dit M. Mariéjol, que les chefs du parti catholique se mirent en relation avec l'Espagne et Rome. Montmorency chargea M. de Rambouillet d'assurer le pape de sa grande piété et dévotion envers Dieu et le Saint-Siège apostolique. Pie IV, dans sa réponse, se déclarait convaincu que l'autorité et la bonne volonté du connétable prévaudraient sur l'intention perverse des ennemis de Dieu et du Royaume. (Lettre du 23 juin 1561). Au même moment le pape exhorta Charles IX « à n'épargner ni le fer ni le feu contre l'hérésie ». *Histoire de France*, d'E. Lavisse, tome VI, 1ère partie, pp. 56 et 80. — « *Après la Saint-Barthélemy*, on le sait, le pape Grégoire XIII fit tirer le

canon, allumer des feux de joie durant trois nuits et frapper une médaille (avec la légende « *Ugonotorum Strages* » (le carnage des Huguenots), en souvenir de cette journée. En outre, il chargea le cardinal Orsini d'offrir au Roi Très-Chrétien la rose d'or et à sa mère ses félicitations et celles du Sacré-Collège. Le légat, passant par Lyon, octroya publiquement des indulgences à tous les massacreurs. » (Mariéjol, *ibid.*, p. 132. Et donc, lisez-vous entre les lignes, j'avais bien raison de rétablir le malicieux membre de phrase « *excité par la cour de Rome* », dont vous vous êtes plus haut imprudemment amusé. . .

Et, en effet, s'il faut prendre à la lettre tout ce que nous conte là M. Garneau citant l'histoire de Lavisse, je n'ai plus qu'à retirer ce que j'ai écrit plus haut. Mais si c'était M. Garneau lui-même qui n'avait pas bien lu les auteurs catholiques, ou qui ne les avait pas lus du tout; s'il s'était confié ab-

solument et sans contrôle au dit Mariéjol; et si je trouve moi l'explication acceptable et vraie de ces assertions qui de premier abord paraissent accablantes pour l'Eglise catholique; si tout cela se réalise, préférerez-vous suivre quand même M. Hector Garneau?

Mais j'ai mieux encore. C'est que M. Garneau, en cet endroit, ne sait pas nous donner la substance de Mariéjol. Les textes de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse tels qu'apportés dans l'appendice XLIV, ne nous permettent pas de saisir la pensée de celui qui tient la plume. L'accusation est grave. Mais relisez bien vous-même les citations apportées par M. Hector. Quelle impression en gardez-vous? A quelle conclusion en arrivez-vous? sinon qu'avant la Saint-Barthélemy le pape a indirectement excité le parti catholique à l'endroit des protestants, que Pie IV a exhorté Charles IX à n'épargner ni le fer ni le feu contre l'hé-

résie, et que ces incitations, ces exhortations ont influé sur le massacre du 24 août 1572.

Inutile d'objecter que le lecteur doit bien examiner la date de la lettre du pape: 1561. Tout le monde n'a pas en tête l'année de la Saint-Barthélemy. Et enfin M. Garneau nous doit de nous faire connaître plus longuement à quoi le pape Pie IV excitait le parti catholique et Charles IX, s'il n'entend pas que c'était au coup de la Saint-Barthélemy dont il parle dans ce même appendice.

Puisque M. Garneau voulait absolument nous éclairer sur la nuit néfaste du 23 au 24 août 1572, et surtout s'il voulait citer sérieusement Mariéjol, il fallait dire que le coup avait été voulu par la Reine-mère Catherine, pour des raisons purement politiques; que cette italienne cruelle aurait tout aussi bien commandé ou voulu la mort de ses sujets catholiques, si la situation politique l'eût exigé; que d'abord et toute seule elle avait décidé de faire disparaître Coligny

qui « cherchait à l'écarter du pouvoir » et dont la politique, pensait-elle, compromettait la paix et la sécurité du royaume. Il fallait ajouter que Catherine « était d'un pays où la fin a toujours justifié les moyens; d'un temps où la vie humaine ne compte pour rien; d'un milieu où l'on croit que les actions des rois échappent aux règles communes. »

« Elle (Catherine) combine avec Madame de Nemours les détails du crime; elle fait venir secrètement Maureval, qui déjà, par ordre, avait assassiné de Mouy, un capitaine huguenot, et touchait pension comme « *tueur du Roy* ».

Le vendredi 22 août 1572, « un coup d'arquebuse emporta l'index de la main droite (de Coligny) et lui brisa le bras gauche. » « Catherine n'avait pas prévu au cas où le coup manquerait; elle était prise à son piège. Les protestants menaçaient. Ils usaient de paroles par trop insolentes, qu'ils

frapperaient, qu'ils tueraient si on ne faisait pas droit à leurs réclamations.

« La population de Paris s'agitait; les Lorrains armaient pour se défendre. Si le duc de Guise parlait pour se disculper, s'il nommait sa complice, si l'enquête s'égarait jusqu'à elle, que n'avait-elle pas à craindre? Elle prévoyait l'exode de ces milliers de gentilshommes hors de Paris, une nouvelle guerre sous un chef implacable. Alors dans cette âme affolée de peur et vide de scrupules se fit jour (à moins qu'elle ne lui ait été suggérée par Gondi) l'idée de tuer tous les chefs du parti. Elle mit dans le secret le duc d'Anjou, Guise, Tavannes, le duc de Nevers et le Milanais Birague. . . Catherine se décida à agir la nuit même. Il fallait enlever l'assentiment du roi.

Gondi fut chargé de préparer les voies. Avec une franchise qui était une suprême habileté, il lui déclara que le crime n'avait pas été commandé par le duc de Guise, seul,

que la Reine-mère et le duc d'Anjou (son frère) étaient de la partie. Au Roi, affolé par cette confiance, tiraillé entre son honneur, son amour filial, et la crainte de nouveaux troubles, il (Gondi) ne laisse entrevoir d'autre issue qu'une exécution sanglante. . . Fallut-il que Catherine employât les derniers efforts pour le décider au meurtre?

Les Conseillers, dont les uns étaient les âmes damnées de sa mère, et les autres des catholiques furieux, Birague, Nevers, Tavannes, le chevalier d'Angoulême, furent unanimes à recommander le massacre des chefs protestants, comme une mesure de salut public. La nuit était déjà avancée, quand la résolution fut prise. Le roi manda le duc de Guise au Louvre, distribua les rôles et régla l'exécution. Le prévôt des marchands fut appelé au Louvre le soir bien tard ; le Roi lui dit: que ceux de la nouvelle religion se voulaient élever par cons-

piration contre sa Majesté et contre son Estat, et troubler le repos de ses sujets et de sa dite ville de Paris. . . »

On avait décidé d'agir au jour. Mais vers deux heures du matin, « quelques huguenots du voisinage, attirés par le bruit des armes et la lueur des flambeaux, questionnèrent les soldats. Une querelle s'émut; les curieux furent massacrés. Ce fut le signal. . . Le massacre s'étendit à tous les quartiers. La population se joignit aux soldats. C'étaient tous les Huguenots sans distinction qu'elle traquait. . . Le Roi hésitait à assumer la responsabilité du massacre. Ses lettres du 24 août, adressées aux ambassadeurs et aux gouverneurs, ne parlaient que d'une lutte entre les partisans du duc de Guise et de l'Amiral où le Roi ne serait intervenu que pour rétablir l'ordre. Mais les témoins enthousiastes portaient la vérité dans les provinces. Le Roi lui-même fit partir des messagers avec l'ordre verbal de

tuer tous les protestants les plus marquants, puis le 28 août, il interdit les exécutions. Du 25 août au 30 octobre, des massacres eurent lieu en différents points du royaume. . . Mais il y eut des lieutenants du Roi qui se montrèrent humains; ils emprisonnèrent les protestants pour les sauver. . .

Le 26 août, Charles IX s'était rendu au parlement; il avait avoué l'acte. S'il ne s'était pas décidé à frapper, il aurait été victime de ces malheureux conjurés qui avaient comploté de le tuer, lui, sa mère, ses frères. Il ordonna de faire leur procès, à l'amiral, qui avait reçu le châtiment de ses crimes, à Bricquemault et Cavagnes, qui avaient échappé au massacre, mais n'échapperaient pas à l'échafaud. »

Catherine ne parlait pas autrement. «Elle recommandait à Schomberg, de ne pas laisser entrer en l'entendement des princes que ce qui a été fait à l'amiral et à ses complices soit fait en haine de la nouvelle religion, ni

pour son extirpation, mais seulement pour la punition de la scélérate (scelere) conspiration qu'ils avaient faite. » (*Mariéjol*, p. 133).

Est-ce étonnant après cela que le Pape, comme tant d'autres, ait été trompé? qu'il ait cru à une conspiration, et qu'il ait loué Dieu d'avoir conservé le Roi et la Reine-mère. . . Pourquoi donc M. Garneau n'a-t-il pas éclairé le débat par ces citations, au lieu de nous en donner une impression absolument fausse? En lisant l'appendice XLIV<sup>e</sup>, vous comprenez que, *avant* la Saint-Barthélemy, le pape a exhorté le Roi Charles IX au massacre du 24 août 1572; *après*, Grégoire XIII l'a approuvé, il s'en est réjoui. Vous concluez qu'il faut attribuer à l'Eglise une aussi abominable journée. Et tout cela vous apparaît certain, parce que c'est l'historien Mariéjol qui vous le dit dans le tome sixième de la grande Histoire de France de Lavisse.

Or, en lisant Mariéjol, en lisant tout le chapitre sur la Saint-Barthélemy, et les alentours, vous en arrivez à une conclusion tout autre: vous arrivez à comprendre que ni l'Eglise ni le pape n'ont eu rien à faire avec cette vengeance politique de Catherine sur les protestants; et que ni après, ni avant le 24 août, un homme qui sait lire ne les en peut rendre responsables à aucun titre.

— Tout de même Pie IV a exhorté Charles IX à n'épargner ni le fer ni le feu contre l'hérésie, en juin 1561. — Mais est-ce que, en ces temps troublés des guerres de religion, ce conseil n'a pas pu être utile et nécessaire à ce roi enfant, et à sa mère, dont les fluctuations ont failli entraîner en entier la France dans l'hérésie? Je ne veux en aucune façon défendre tout ce qu'a fait le parti catholique d'alors; mais je dis que dans ces moments de passions religieuses surexcitées au dernier point, si les catholiques à certains jours avaient épargné *le fer et le feu*, ils au-

raient disparu de toute la France; on aurait vu s'installer en reine la *modération protestante*. M. Garneau peut-il oublier que « les passions excitées par les appels sauvages (des pamphlets protestants) faisaient rage; que dans les provinces du midi surtout, il y avait des prêches en armes, des saccagements d'églises, des courses, des combats entre les bandes huguenotes et les troupes royales. Mouvans, choisi pour chef par les soixante Eglises de Provence, courait le plat pays, abattait les images et faisait jeter au creuset les objets du culte et les trésors d'orfèvrerie (avril 1560).» (*Mariejol*, tome VI, p. 5). Ignore-t-il que l'assassinat du duc de Guise devait avoir lieu en février 1563; et que, dans la justification de Coligny même, on peut constater une théorie, un état d'esprit capable de mener les nouveaux co-religionnaires faibles ou déséquilibrés aux pires excès, auxquels il faudra bon gré mal gré s'opposer par le fer et le feu? Quel

gouvernement aurait pu ménager les fanatiques, pour protestants qu'ils fussent, qui se permettaient la Michelade de Nîmes (30 septembre 1567)? Et quand Coligny et Louis de Bourbon, malgré tout leur patriotisme, s'unissaient à Guillaume de Nassau par traité secret ou bien quand ces deux *grands Français* demandaient de l'aide à Elisabeth d'Angleterre, et lui offraient le Havre ou Calais pour prix de son travail contre l'autorité légitimement constituée en France, en vérité Charles IX n'avait-il pas le droit d'employer à l'endroit de si grands patriotes, le fer et le feu, dont le Pape n'avait pas parlé si imprudemment que M. Hector Garneau semble vouloir nous en persuader? Que M. Hector ne me force pas à lui aligner les textes qu'il peut lui-même trouver dans la nouvelle *Histoire de la Nation française*, sous la direction de M. Hanoteaux, dont il ne pourra pas, assurément, nier la vérité, l'autorité. En lisant le tome VI que M.

Georges Goyau a été chargé d'écrire, il en arrivera aux mêmes conclusions que celles que nous résumons ici, et que nous avons prises dans Mariéjol; même, on peut le dire, parce que c'est la vérité, cette Histoire de la Nation française, — le tome VI<sup>e</sup> du moins, — est plus sympathique à l'Eglise que l'Histoire de France de Lavisse. Nous n'insistons pas, l'espace nous manque.

Enfin nous terminerons volontiers le tout, en cette matière, par l'opinion du grand poète du XVI<sup>e</sup> siècle. Pierre de Ronsard n'était peut-être pas un esprit étroit et sectaire? ce grand homme a vu à l'oeuvre les nouveaux chrétiens du XVI<sup>e</sup>, et il n'a pas pensé autrement que les papes d'alors. Écoutons quelques-uns de ces puissants vers; nous serons moins enthousiastes *de la tolérance* des disciples de Calvin. Dans un second discours, *sur les misères du temps*, à la Reine-Mère, durant la minorité de Char-

les IX (1562), il dénonce la Réforme, comme la cause de tous les maux de la patrie.

Madame, je serais ou du plomb ou du bois,  
Si moy que la nature a fait naistre François  
Aux races à venir je ne comptais la peine  
Et l'extrême malheur dont notre France est pleine.  
Je veux de ce siècle au monde publier  
D'une plume de fer sur un papier d'acier,  
Que ses propres enfants l'ont prise et devestue  
Et jusques à la mort vilainement battue. . .  
Mais ces *nouveaux Chrétiens* (les protestants) qui la Fran-  
Vollée, assassinée, à force dépouillée, [ce ont pillée,  
Et de cent mille coups tout l'estomach battu  
(Comme si brigandage était une vertu),  
Vivent sans chastiment, et à les ouir dire,  
C'est Dieu qui les conduit, et ne s'en font que pire. . .  
Or, ces braves vanteurs, controuvés (faux) fils de Dieu,  
En la dextre ont le glaive et en l'autre le feu,  
Et comme furieux qui frappent et enragent,  
Vollent les temples saints et les villes saccagent.  
Et quoy? Brusler maisons, piller et brigander,  
Tuer, assassiner, par force commander,  
N'obéir plus aux rois, amasser des armées,  
Appelez-vous cela Eglises réformées? . . .

Ces vers, dont l'éloquence est contagieuse,  
et qui n'ont rien perdu de leur chaleur, pour-

raient servir de preuve que tous les génies n'étaient pas du côté des Protestants en 1562; et que les grands poètes se sont rencontrés avec les grands politiques pour juger à leur mérite les oeuvres des Huguenots: leurs conclusions sont celles des historiens du XX<sup>e</sup> siècle. MM. Garneau, égérés en cette matière par des auteurs préjugés et partisans, n'y peuvent rien changer. Nous voilà arrivé à près de quarante pages de texte, nous voudrions bien finir, le lecteur encore plus que nous. Remettons donc à plus tard d'examiner par le menu la position prise par le grand'père et le petit-fils dans les querelles si importantes de l'autorité civile et ecclésiastique, particulièrement dans les chapitres intitulés *Gouvernement civil*, *Gouvernement ecclésiastique*. . .

Pourquoi M. Garneau s'acharne-t-il sur la personne du grand Evêque et pourquoi se faire l'*avocat du diable* en cette cause? Ce n'était pas son rôle. Et quelle mesquinerie

de détails dans les incidents cités! (pp. 584 et 587). Pourquoi une pareille sévérité à l'endroit de M. de Pétrée? Pourquoi renchérir sur la rigueur du Grand-Père? et contredire les biographes modernes de Mgr de Laval. Je ne dis pas que les textes apportés ne sont pas authentiques; — je dis que l'auteur ne semble pas les comprendre, en comprendre la vraie portée, comme le font en général les biographes du premier et saint évêque de Québec.

Nous nous sentons incliné à suivre, au sujet de Mgr de Laval, un prêtre académicien qui n'a pas peur de faire les observations convenables sur les saints personnages qu'il étudie dans son *Histoire du sentiment religieux en France* (1923). Voyez pourtant avec quel respect M. Henri Bremond parle du premier évêque de Québec.

« Là (il s'agit de la Vén. Mère Marie-de-l'Incarnation), la voilà aux prises avec un véritable saint, et, qui plus est, avec un des

plus fervents disciples de M. de Bernières, l'abbé de Montigny, François de Laval-Montmorency, envoyé au Canada comme vicaire apostolique, en 1659; *admirable personnage et dont la béatification semble prochaine*, mais qui manquait peut-être un peu de cette prudence de serpent, ou de cette heureuse souplesse, dont Marie, non moins sainte que lui, certes, lui donnait vainement l'exemple. » (Tome VI, p. 119.).

Resterait enfin à étudier la Révocation de l'édit de Nantes, et les éloges dithyrambiques de Coligny. Quand M. Hector nous apporte des citations de Bossuet (p. 37) ou de Rébelliau, il nous paraît que ce serait faire oeuvre de science et de loyauté que de citer les derniers résultats où ces auteurs en sont arrivés. Bossuet a loué Coligny dans son *histoire de France* à l'usage du Dauphin, c'est le cas de l'écrire: *ad usum Delphini*; mais au témoignage même de Rébelliau (*Bossuet historien*, p. 274). Bossuet alors

(avant 1679) suivait plutôt le protestant Du Thou, que les textes ou les sources. En 1688, mieux renseigné, Bossuet laisse planer sur Coligny une terrible accusation au sujet de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot.

Si M. Garneau nous contait tout cela, il nous éclairerait, il ferait oeuvre de véritable historien, il montrerait que ses théories ou celles de son grand-père n'ont pas peur d'être détruites par les progrès de la science historique.

\* \* \*

Que reste-t-il des mérites du petit-fils ? Ces mérites demeurent très grands à notre avis. Nos critiques n'atteignent pas la substance même de son oeuvre. Ce sont plutôt des maladresses de détails que M. Hector Garneau a commises et qu'il pourrait assez facilement faire disparaître. La solidité de l'oeuvre exige ces améliorations. Il s'agit

en effet de l'histoire nationale, d'un ouvrage qui intéresse tous les Canadiens désireux de revivre la vie de leurs pères.

Par ailleurs, M. Hector Garneau redresse des erreurs de détail, complète le grand-père en plus d'un point, donne un constant inventaire des sources. Il y a là matière à de justes éloges. Lui-même, à la page 39 de son Introduction a su bien définir ce progrès. « La nouvelle édition de cet ouvrage diffère des précédentes à plusieurs égards. Elle s'appuie entièrement sur les sources et aussi sur des travaux dignes de créance. Nous avons fait effort pour la mettre au courant de la science moderne et des découvertes les plus récentes. Les références sont données en note; nous y avons ajouté des précisions, des particularités, ainsi que des bibliographies où l'on trouve l'essentiel. De même, nous avons mis en appendices des détails complémentaires et des citations plus étendues. Au reste, dans les éditions précé-

dentes, l'indication des documents était rare et les dates des événements manquaient presque toujours.

« Nous aurions voulu ne pas toucher au texte. . . Sauf des corrections de forme, l'édition de 1882 était, pour la majeure partie, une réimpression de 1859. Nous étions donc en présence d'un livre vieux de cinquante ans. Notre embarras se devine. Sous peine de perpétuer des erreurs ou des lacunes et d'ignorer les résultats nouvellement acquis, force nous était d'intervenir. »

Que l'on examine les appendices de la page 501, sur le nom d'Amérique, p. 510, sur Cartier, pp. 512 et 523 sur le nombre comparé des criminels qui ont émigré aux Etats-Unis et au Canada, p. 525 la bibliographie de Champlain, et cent autres endroits, et l'on se convaincra de l'utilité de cette cinquième édition et combien elle nous est nécessaire.

Espérons que, tôt ou tard, M. Hector

Garneau fera droit à nos modestes réclamations, et qu'en nous donnant une septième — *une huitième* — édition, revue et corrigée à la lumière des derniers progrès de la science, il se rapprochera de l'esprit qui anime véritablement l'oeuvre du Grand-Père. Nous ne résistons pas au plaisir de citer la page pleine de foi et du plus pur patriotisme dont François-Xavier Garneau a voulu parer ses *ultima verba*. Personne ne la relit sans émotion. Celui qui a écrit ces lignes était plus qu'un grand écrivain, c'était un grand coeur.

« À la cause que nous avons embrassée dans ce livre, la conservation de notre religion, de notre langue, et de nos lois, se rattache aujourd'hui, notre propre destinée. En persévérant dans les croyances et la nationalité de nos pères, nous nous sommes faits peut-être l'ennemi de la politique de l'Angleterre, qui a placé les deux Canadas sous un même gouvernement, pour faire dispa-

raître, ces trois grands traits de l'existence des Canadiens (religion, langue, lois). Nous pouvons dire toutefois que dans tout ce que nous avons écrit, *nous n'avons fait qu'écouter les sympathies profondes de notre coeur pour une cause qui s'appuie sur ce qu'il y a de plus saint aux yeux de tous les peuples. . .*

« Au reste, si l'avenir des Canadiens se trouve aujourd'hui menacé, qui sait encore ce qu'il renferme dans ses entrailles? L'islamisme croyait avoir détruit les Grecs, et cependant Byron a pu à nouveau chanter Athènes. « Le souffle de la Grèce gémit encore sur ses rives. » Un grand peuple, dit Thierry, ne se subjuge pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernent par le droit de la force. » (III<sup>e</sup> édition de *l'Histoire du Canada*, 1859, préface, pp. IX et X).

En en détournant un peu le sens, nous

déposerions volontiers sur la tombe de l'historien ces vers dignes de lui: ils sont d'un très grand poète:

Ton livre est ferme et franc, brave homme, il fait aimer.  
 Au milieu des bavards qui se font imprimer,  
 Des grands noms inconnus dont la France est lassée.  
 Et de ce bruit honteux qui salit la pensée,  
*Il est doux de rêver avant de le fermer,*  
*Ton livre, et de sentir tout son coeur s'animer.*

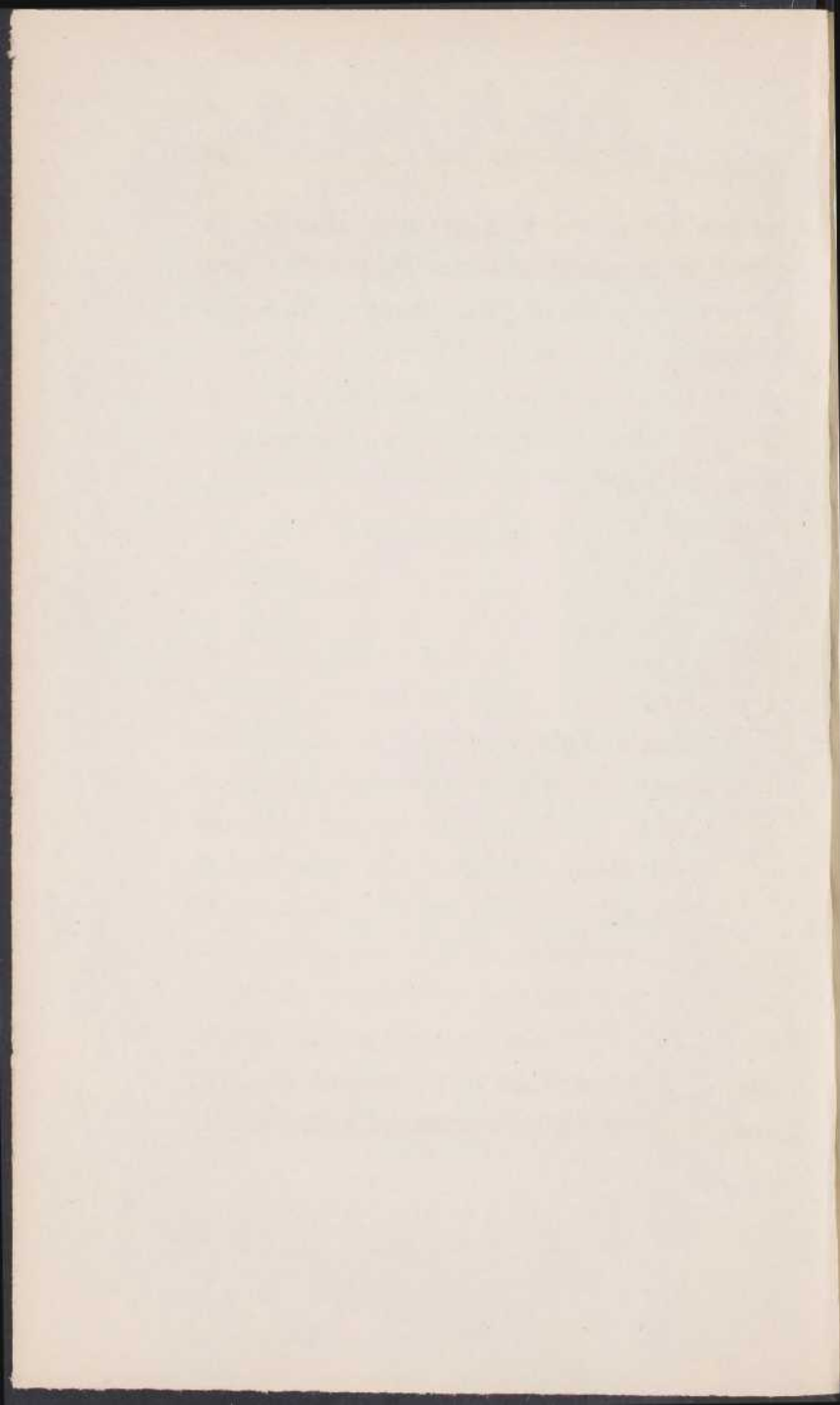
A moins que vous ne préféreriez ces autres vers du même poète: ce sont les sentiments dont tout vrai canadien doit faire hommage à l'historien national, auquel les talents d'artiste n'ont pas fait défaut, dont l'oeuvre est pleine de poésie.

... Le peintre et le poète  
 Laissent, en expirant, d'immortels héritiers;  
*Jamais l'affreuse nuit ne les prend tout entiers;*  
 A défaut d'action, leur grande âme inquiète  
 De la mort et du temps entreprend la conquête,  
*Et, frappés dans la lutte, ils tombent en guerriers.*

Non, Garneau peut être sûr que *l'affreuse nuit ne le prendra pas tout entier*, parce

qu'il a usé sa vie à la grande cause de la patrie, parce qu'il a relevé le gant de l'Anglais insolent, parce qu'il a couvert de gloire le peuple qu'il aimait. Mieux que le peintre, et, sans doute, à l'égal des plus glorieux de nos poètes, François-Xavier Garneau, *a laissé, en expirant, d'immortels héritiers.* Prouvons-le.







## UNE LÉGENDE EN TRAIN DE DISPARAÎTRE

---

UNE chose qui frappe en histoire, c'est l'excellente impression que fait le Jansénisme chez un grand nombre d'auteurs modernes ou contemporains, alors que dans la vie de tous les jours, les jansénistes sont honnis de tout le monde.

Prenez M. Hector Garneau, dans la V<sup>e</sup> édition de l'*Histoire du Canada* (page 234, tome I). Sur un mot de l'Historien national, le petit-fils cite ce passage que Brunetière écrivait en 1894: « Pendant plus de cinquante ans, la conscience française, si l'on

peut ainsi dire, incarnée dans le Jansénisme, et rendue *par lui* à elle-même, a fait contre la frivolité naturelle de la race *le plus grand effort* qu'elle eût fait depuis les premiers temps de la Réforme ou du Calvinisme. Et c'est pour cette raison qu'à de certains égards la destruction de Port-Royal. . . est dans notre histoire intellectuelle et morale un fait presque aussi considérable que la révocation de l'Edit de Nantes. » (*Etudes critiques*, IV<sup>e</sup> série, p. 163.).

Avouez que c'est beaucoup dire. Un peu plus loin, le même Ferdinand Brunetière explique davantage sa pensée: « On peut dire qu'avant d'être inspirés du Jansénisme, les sermons de Bourdaloue le sont du Christianisme ou du Catholicisme lui-même. Mais ce serait mal entendre et mal poser la question. Ce que l'on soutient, en effet, ce n'est point du tout que le Jansénisme ait apporté au monde une morale nouvelle, mais uniquement qu'il est venu rappeler la

morale traditionnelle à une rigueur dont les *Provinciales* nous sont un garant assez sûr que, sous l'influence de diverses causes, elle s'était singulièrement écartée. »

Il est vrai que, plus tard, la pensée de Brunetière semble s'être considérablement amendée; l'expression qu'il lui donne dans son *Manuel* de 1897, et les précautions qu'il prend pour ne pas heurter les idées catholiques, rendent ses conclusions presque acceptables. (Cf. *Manuel*, p. 150.)

Mais de cette évolution, M. Garneau ne dit rien. Il nous indique comme autre source à consulter sur le sujet, l'*Histoire de France* de Lavisse (tome VII, partie 2, 1-13, et tome VIII, partie 1, 310-339). Ce dernier tome est dû à la plume de M. Rébelliau. Je sais bien que l'on pourrait donner des indications autres et plus sûres — *a priori* — au point de vue catholique. N'est-ce pas M. Geoffroy de Grand-maison qui, hier encore (à la page 136 du *Manuel de la Litté-*

*rature Catholique*, 1925, Spes), faisait entendre cette plainte: « Il est prudent de se défier, car leur mérite littéraire et même scientifique ne rachète pas l'impartialité qui leur manque, — il est prudent de se défier des *Histoire Générale* et *Histoire de France* de M. Lavissee devenues classiques dans l'Université. » Pourtant M. de Grandmaison ajoute: « On ne peut méconnaître qu'elles (ces histoires), soient très supérieures pour la forme et même pour le fond, aux compilations d'Henri Martin (la médiocrité en a permis la diffusion banale) et aux calomnies enflammées de Michelet (la passion en a assuré le succès). »

Nous ne savons si c'est par erreur, mais les indications de M. Garneau ne sont pas celles qui intéressent le plus sur le Jansénisme. De beaucoup, les pages 87 à 109 du tome VII, partie 1, sont les plus suggestives et les plus importantes sur la crise janséniste, dans toute l'Histoire de Lavissee. Du

reste, sur cette question de Port-Royal, Lavissee et ses collaborateurs peuvent être considérés comme modérés, et plutôt sympathiques aux catholiques. Tout au plus pourrait-on leur reprocher d'écrire d'une façon trop uniquement scientifique et littéraire—reproche que l'on a fait à l'*Histoire Ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. — A force de faire abstraction de la vraie vie qui circule dans l'Eglise, malgré la pauvreté ou la faiblesse très réelle de trop de ses membres et de certains de ses chefs, on produit dans les âmes une impression de lassitude, quelquefois de dégoût. Et c'est plus dangereux qu'on ne croit.

Mais, somme toute, l'histoire des jansénistes et de l'Eglise telle qu'exposée au tome VII de Lavissee nous paraît acceptable au point de vue catholique. Au point de vue histoire et littérature ce chapitre est de toute beauté. Quelle admirable clarté! Suivez plutôt ce petit résumé des origines de la

future secte. Vous verrez combien déjà *la légende est en train de disparaître*.

C'est d'abord un aveu que le Jansénisme a produit de tout autres fruits que ceux qu'il se promettait. « Comme la Réforme protestante, il a voulu n'être qu'un acte de foi et un retour à l'antiquité chrétienne, et, comme elle, sans le vouloir, il a travaillé pour la philosophie et pour la liberté. »

Evidemment, M. Lavissee n'a aucun doute sur la pureté d'intention des premiers jansénistes. Peut-être doit-on accorder cela *aux premiers* de la secte. Mais continuons. « Le Jansénisme a tiré hors de la scolastique, la théologie et la morale, presque sécularisé la notion de l'honnête, presque sécularisé la vie religieuse. . . Il a énervé et fatigué l'Eglise au moment où elle allait avoir affaire à de redoutables ennemis, l'exégèse et l'incrédulité. »

Reprenant la phrase même de Brunetière, Lavissee écrit que le Jansénisme a cru tra-

vaiquer à la même oeuvre que les réformateurs Vincent de Paul, Olier, Bérulle. Pourquoi alors faire tant d'état de cette secte, si elle n'a que tenté de réaliser ce que d'authentiques réformateurs ont fait, avaient même réalisé en partie avant elle? Serait-ce uniquement parce que le Jansénisme n'a pas réussi, ou parce que Port-Royal est devenu schismatique? Naturellement, nous ne pouvons pleinement souscrire à ce qui suit: « Le Jansénisme voulait aussi purifier l'Eglise des scandales et la libérer de l'ignorance où la *misérable Genève* l'avait surprise, et renouveler et redoubler la foi. Sainte-Beuve, comparant les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, a dit avec raison que la philosophie et la liberté se sont donné carrière au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'elles reparaîtront au XVIII<sup>e</sup>, après que le XVII<sup>e</sup> aura essayé de les arrêter *par la fermeté d'une doctrine*. Le système doctrinal fortement lié du Jansénisme fut une barricade vigoureuse plantée en travers du

chemin. » Nous aimerions savoir en quoi le système doctrinal des Jansénistes était plus lié que la doctrine de l'Eglise, ou même que les théories ou les pratiques d'un Bérulle, d'un Condren, d'un Olier?

En tout cas, on nous dit à la page 88 que la crise janséniste fut ouverte par le traité *De la communion fréquente* (août 1643). Jansénius, évêque d'Ypres, et Duvergier de la Hauranne, abbé de Saint-Cyran, étaient les maîtres qui avaient formé le Grand Arnauld, l'auteur de ce livre dont on devait tant s'occuper. Les deux maîtres s'étaient nourris de l'Écriture et des Pères, et, comme ils voyaient l'état de la société en noir, ils soutenaient tous deux — l'un dans un livre latin, l'*Augustinus*, l'autre dans divers écrits anonymes, — que c'est à saint Augustin surtout qu'il fallait recourir pour retrouver les principes de la foi et la morale que l'on perdait de plus en plus. *La Fréquente* — on l'abrégait ainsi — est un traité de morale

dans lequel on attaque à fond la religion facile des gens du monde. « L'usage étourdi qu'ils font de la communion, de la *sainte viande*, de la *viande divine*, y est traité de *luxure perpétuelle*. Aucun livre de dévotion n'eut plus de suite. »<sup>1</sup>

Seulement le livre de Jansénius venait d'être condamné à Rome (avril 1642). Jansénius avait voulu répondre à Molina, qui mettait l'*accent* sur la liberté humaine dans la question de la prédestination. L'évêque d'Ypres mettait l'accent sur la part de Dieu. Il se rapprochait singulièrement de Calvin. « Sa doctrine prosterne l'homme devant la volonté déraisonnable de Dieu », entendez que Jansénius rend ou suppose une volonté déraisonnable en Dieu. C'est

<sup>1</sup> On voit par là l'origine de l'éloignement de la Communion que l'on attribue communément et peut-être trop indistinctement à tous les jansénistes. Il semble bien que tel des premiers de la secte—Saint-Cyran par exemple qui disait la messe tous les jours—ne devrait pas être chargé de pareille accusation.

un joli blasphème! Lavisse semble indiquer (p. 90) que saint Paul et saint Augustin prêchaient la même doctrine que Jansénius. Sans doute il veut dire que, *d'après les jansénistes*, ces deux admirables docteurs de la grâce auraient soutenu la thèse de la secte sur la grâce.

La plupart des profanes qui se sont occupés de cette secte ont été pris par la morale des jansénistes. La gravité, le sérieux, la peur de Dieu qu'ils prêchaient et qu'ils pratiquaient ont fait pâmer d'admiration des hommes que Veillot aurait pu souvent appeler des libres viveurs ou libres faiseurs, et qui étaient tout au moins dans bien des cas des libres penseurs. Chez ces messieurs de Port-Royal, le respect de l'autorité légitime de l'Eglise n'était pas considérable. Ni Saint-Cyran ni Pascal n'avaient Rome en odeur d'infailibilité. Ce dernier écrivait: « Après que Rome aura parlé et qu'on pense qu'elle a condamné la vérité. . . il faut crier

d'autant plus haut qu'on est censuré plus injustement, et qu'on veut étouffer la parole plus violemment, jusqu'à ce qu'il vienne un pape qui écoute les deux partis, et qui consulte l'antiquité pour faire justice. . . Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné au ciel. *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* » (Texte cité par Lavissee, p. 92.).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Quelle était au juste la pensée de Pascal sur le Pape ? Ecoutez ces réflexions et ces citations du dernier historien de Port-Royal :

« Le Pascal janséniste essaie de légitimer, de canoniser la résistance qu'il sait bien qu'il oppose à la véritable Eglise. Nous avons, par malheur, ces tristes brouillons. D'inconscients humoristes les publient comme fragments de l'*Apologie!* « Le Pape. . . très aisé à être surpris, à cause de la créance qu'il a aux Jésuites. » Eh ! qui vous assure que les Papes des premiers siècles—dont font tant état les Jansénistes—n'auraient pu être surpris? . . .

Mais voici que, jusque dans ces boutades anti-catholiques, se trahit le meilleur Pascal :

« En considérant l'Eglise comme unité, le Pape, qui est le chef, est comme tout. . . Le Pape est premier. . . Quel autre est reconnu de tous, ayant pouvoir d'insinuer dans tout le corps, parce qu'il tient la maîtresse branche, qui s'insinue partout? »

(H. Bremond, *L'Ecole de Port-Royal*, 1923, pp. 404-405.)

Suit une page d'une vérité saisissante, qui met à nu les erreurs fondamentales du Jansénisme et ses conséquences désastreuses.

« Tout cela, la doctrine sur la grâce, les rigueurs contre toute la nature, la dureté à toutes les faiblesses, le médiocre respect de la hiérarchie et même de la doctrine catholiques, la presque indifférence à l'égard des sacrements du Baptême et de l'Ordination, l'appel au pape mieux informé, l'appel droit à Jésus, — l'Eglise l'avait combattu chez les réformateurs, et chez les faux mystiques. Elle reconnaissait là le pessimisme de la Réforme, une sorte de joie sombre à célébrer la corruption originelle et l'impuissance de l'homme et l'abrupte hauteur de Dieu. Elle s'alarmait du renouvellement de la dispute sur la liberté. . . *sachant bien que l'interminable querelle affaiblissait l'Eglise, en un temps où elle avait tant besoin de toute sa force contre les libertins et contre les huguenots.* Elle voyait les effets pro-

*duits par la doctrine janséniste dans la masse des fidèles: les uns désespéraient devant le mystère de la prédestination, d'autres prenaient leur parti de l'inutilité de la vertu et, pour être sûrs de ne pas abuser des sacrements, n'en usaient plus.»*

On ne saurait mieux dire. Même leur Saint-Cyran, que Sainte-Beuve révère si fort, scandalisait saint Vincent de Paul lorsqu'il lui déclarait que l'Eglise n'existait plus depuis plus de cinq ou six cents ans.

Et puis on avait l'impression que ces messieurs manquaient d'ouverture. Ils ne se sentaient à l'aise qu'entre quatre murs, devant quelques disciples. Ils n'étaient pas de vrais apôtres, puisque leur Jansénius avait préféré publier son *Augustinus* comme oeuvre posthume, afin de n'être pas inquiété de son vivant. Saint-Cyran publiait sans nom d'auteur.

Il y avait donc d'excellentes raisons d'engager la lutte contre Port-Royal, la cité

sainte, pensaient les jansénistes, le foyer de l'hérésie, proclamaient les Jésuites. Je sais bien que l'on se plaît à signaler les petites raisons que la Compagnie de Jésus pouvait avoir à entreprendre la lutte contre la secte nouvelle. Racine lui-même déclare que les Jésuites avaient contre les Jansénistes « une pique de gens de lettres, parce que depuis que ceux-ci avaient commencé d'écrire, les livres des Pères demeuraient chez le libraire pendant que les ouvrages de Port-Royal étaient tout ensemble l'admiration des savants et la consolation de toutes les personnes de piété. » Tout le monde sait d'ailleurs que Racine était revenu à ses anciens maîtres après Phèdre. Peut-être le grand tragique — même converti à la vie de recueillement et dégoûté du théâtre — ne fait-il que refléter l'opinion qui avait cours chez les adversaires des Jésuites. Et nul n'ignore combien la sensibilité de Racine blessé était dangereuse

à l'ennemi. Corneille en sut quelque chose pour avoir décrié Britannicus.

En toute hypothèse, si les Jésuites avaient de petites raisons, ils en avaient aussi et principalement de très grandes. « Tout l'esprit du Jansénisme était opposé à l'esprit de leur compagnie. Les Jésuites, nés dans le péril de l'Eglise, nés de ce péril même, étaient les restaurateurs de l'ordre et de la discipline. » Ils prétendaient faire triompher l'Eglise dans toutes les parties du monde, et la défendre partout, ramener la terre à l'unique bercail. Il y avait lieu de croire qu'ils y arriveraient. Leurs succès constants, malgré les obstacles, leur en étaient un assez sûr garant. Les jansénistes au contraire — on l'a dit — manquaient de prosélytisme et poussaient à un individualisme destructeur de toute église. D'où la lutte entre ces deux conceptions incarnées dans les deux sociétés.

En 1649, Nicolas Cornet, le syndic de la faculté de Théologie, « marqua le terrain de

combat » en présentant à la Faculté les fameuses *cinq propositions sur la grâce*, extraites du livre de Jansénius.<sup>3</sup> Ces proposi-

<sup>3</sup> On aimera trouver ici *les cinq propositions* sur la grâce, présentées par Nicolas Cornet, à la faculté de Théologie, le 1er juillet 1649. « Il était sous-entendu qu'elles contenaient la doctrine de Jansénius et que le Jansénisme serait condamné si elles l'étaient. » (Lavisse, p. 103.)

1<sup>o</sup> Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes avec les forces dont ils disposent dans le moment, malgré leur volonté et leurs efforts; et la grâce qui les rendrait possibles leur fait défaut.

2<sup>o</sup> On ne résiste jamais à la grâce intérieure dans l'état de la nature déchue.

3<sup>o</sup> Le mérite ou le démérite moral, dans l'état de nature, ne requiert pas dans l'homme une liberté affranchie de la nécessité intérieure d'agir; il suffit d'une liberté soustraite à la coaction ou contrainte extérieure.

4<sup>o</sup> Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes oeuvres, même pour le commencement de la foi; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que la volonté pût résister ou adhérer à la grâce.

5<sup>o</sup> Il y a erreur semi-pélagienne à dire que le Christ est mort et a versé son sang pour tous les hommes.

A cette *théologie* inhumaine, déjà répondait un François Bonal, dans un livre écrit en 1665 (*le Chrétien du temps*). « Il en appelle des raffinements spéculatifs au jugement plus sûr de la conscience chrétienne. » De même Yves de Paris, dès 1645, répondait au Jansénisme par un beau livre intitulé: *Les miséricordes de Dieu en la conduite de l'homme*. Réponse directe à la *Fréquente communion* d'Arnauld. A noter que tous deux sont franciscains. (Cf. Henri Bremond, *l'Humanisme dévot*, p. 391 ss. (1923).

tions, si elles ne se trouvaient pas textuellement dans l'*Augustinus*, étaient — selon le mot de Bossuet — l'*âme du livre*. Le Parlement défendant à la Faculté de se prononcer, quatre-vingt-cinq évêques en appelèrent à Rome. Innocent X condamna les cinq propositions par la Bulle *Cum occasione* (mai 1653).

Les jansénistes, au lieu de se soumettre tout bonnement, *biaisèrent*. Ils acceptaient le jugement de Rome, mais ils soutenaient que les cinq propositions n'étaient pas dans l'*Augustinus*. Vainement le pape répéta en 1654 qu' « il avait condamné dans les cinq propositions, la doctrine de Cornélius Jansénius, contenue dans l'*Augustinus*. » Arnault lui-même ne put tenir le *silence respectueux* qu'il avait promis. C'est alors que Pascal intervient et amuse tout Paris avec ses « *Lettres à un provincial* de ses amis et aux révérends Pères Jésuites, sur le sujet de

la morale et de la politique de ces Pères. » (Janvier 1656—mars 1657.).

Après avoir discuté le dogme de la grâce, Pascal s'attaquait à la morale relâchée qu'il attribuait aux Jésuites. « Pascal — écrit Lavisse, p. 106 — peut bien être convaincu, même par ceux qui l'admirent, d'avoir, dans des citations d'odieux textes jésuitiques, tiré légèrement à lui, et ajouté à la lettre, et même de s'être mépris. Il n'en est pas moins vrai que des traités de morale, écrits par des Jésuites, approuvés par des supérieurs, furent condamnés par la Faculté de théologie, par l'assemblée du clergé de France, par le pape. » Le succès du livre fut immense. « Un homme avait parlé une langue claire et qui brille, leste et vigoureuse, sans façon de forme, sans recherche de mots, presque sans images, traduction immédiate de la pensée et qui la suit sans effort de l'ironie la plus fine ou de la dialectique la plus déliée à l'éloquence véhémence et superbe. Les

*Lettres* ravirent tout le public. Elles furent une des premières manifestations en France de la puissance d'un livre. Elles avaient de quoi nous plaire: ce qui nous fait rire est tout près de nous convaincre, et nous aimons aussi qu'on nous vante la belle morale héroïque; nous sommes, à proportions égales, sensibles à l'ironie et à l'éloquence. Il n'est pas dans toute notre littérature, un livre plus français que les *Provinciales*. » (p. 107).

Tout de même Rome condamnait le chef-d'oeuvre, et le conseil de Louis XIV ordonna que le livre fut brûlé par le bourreau (1660). Les évêques imposaient la profession de foi qui suit:

“ Je condamne, de coeur et de bouche, la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius contenue en son livre intitulé *l'Augustinus*, que les papes Innocent X et Alexandre VII ont condamnée, laquelle doctrine n'est pas celle de saint Augustin,

que Jansénius a mal expliquée, contre le sens de ce saint docteur. » (Février 1661).

Ce que M. Lavisse ne nous dit pas — ce que peut-être il ne pouvait pas facilement dire en 1911 — c'est que Pascal lui-même devait condamner, une année plus tard (en 1662), ses erreurs jansénistes. Lisez bien ce que l'on trouve dans les Mémoires de Paul Beurrier. (Ces mémoires ont été publiés dans le livre de M. E. Jovy, *Pascal inédit*, 1910. Ils offrent toutes les garanties imaginables de vérité, selon M. Bremond, (1. c. p. 406.).

Il y est dit que M. Pascal, six semaines avant sa mort, envoya quérir M. Beurrier pour le consulter sur les affaires de sa conscience, qu'il vint le voir très souvent et qu'il le confessa plusieurs fois, pendant les six semaines que dura sa dernière maladie. Dès la première entrevue, « il me mit — raconte Beurrier — sur les matières du temps qui faisaient tant de bruit entre les doctes catho-

liques sur la doctrine de la grâce, de la puissance et de l'autorité du Pape. . . et me dit qu'il gémissait fort de voir cette division entre les fidèles. . . m'ajoutant qu'on l'avait voulu engager dans ces disputes, mais que... depuis deux ans, il s'en était retiré brusquement, vu la grande difficulté de ces questions si difficiles de la grâce et de la prédestination. Et pour la question de l'autorité du Pape, il l'estimait aussi de conséquence, et très difficile à vouloir connaître ses bornes et. . . qu'il avait jugé qu'il se devait retirer de ces disputes. . . et aussi qu'il se tenait au sentiment de l'Eglise touchant ces grandes questions, et qu'il voulait avoir une parfaite soumission au vicaire de Jésus-Christ, qui est le Souverain Pontife. » (Voir ces textes dans l'ouvrage cité de M. H. Bremond, 1923.).

\* \* \*

Il nous semble que cet exposé de Lavisse

est de nature à écarter plus d'un préjugé au sujet du Jansénisme. Si tout n'est pas vérité, du moins, il y a un énorme progrès, même depuis Brunetière. Ce n'est plus l'enthousiasme délirant que l'on trouve dans le tome Ier du Port-Royal de Sainte-Beuve. Cet écrivain de génie, qui n'avait jamais examiné les chrétiens de très près, se méprit sur les jansénistes. Il lui sembla qu'il n'y avait nulle part à cette époque, en ce siècle, de Louis XIV, des chrétiens pareils; il oubliait les Bérulle, les Condren, les Olier, toute l'école française, et le très saint Père Eudes, et l'école du Père Lallemant. Ignorance? sans doute, mais préjugé peut-être aussi. L'auteur de Port-Royal n'était pas prêt à comprendre le mouvement janséniste, parce qu'il n'était pas suffisamment chrétien. Qu'on ne se moque pas. M. Lanson dit bien de Bossuet qu'*il n'est pas impartial en parlant des Protestants, puisqu'il est catholique*. (Manuel, 1909, p. 586.) Assuré-

ment, M. Lanson est injuste en prononçant ainsi, et Rébelliau l'a bien établi dans son beau livre, *Bossuet, historien du Protestantisme*.<sup>4</sup> Mais l'évêque de Meaux, défendant la vérité, n'avait pas besoin du mensonge ou du préjugé pour confondre les Calvinistes et les Luthériens. Sainte-Beuve était moins préparé à aborder la querelle du Jansénisme.

<sup>4</sup> « Qu'importe après tout de quel principe l'impartialité de Bossuet procède, si dans la pratique elle est réelle? Qu'importe que sa ferveur de catholique proteste au dedans de lui et fasse des réserves, puisqu'elle s'abtient de gêner sa clairvoyance et de fausser son équité d'historien? » (3e édition, p. 466, chez Hachette, 1909.) Et plus loin, p. 473: « Si Bossuet dit de Luther, et rigoureusement, tout le mal, il voit et il montre tout le bien, non pas assurément sans réticence intime,—ce qui ne nous regarde pas,—du moins sans atténuation coupable, et c'est tout ce que nous pouvons lui demander.

« Si enfin, il ne peut parvenir à comprendre et à approuver quelques particularités tout à fait allemandes, ou parfois même tout à fait personnelles, de la nature intellectuelle, morale et physique de Luther, l'aveu qu'il fait de ces inintelligences,—inévitables vu le temps et le caractère de Bossuet,—n'ôte rien à la valeur de sa recherche. Et tout au contraire. . . cette perception nette et pénétrante des singularités historiques, cette naïveté empressée à confesser et à peindre ses surprises confèrent à l'oeuvre de Bossuet un intérêt de plus et un mérite précieux. »

N'appréciant pas à sa juste valeur la vérité catholique, comment aurait-il pu juger absolument l'erreur opposée?

Et puis le fin critique n'était pas fâché— on peut le présumer sans jugement téméraire—d'échapper aux conclusions logiques d'une pareille rencontre. Car il s'aperçut vite des exagérations et des contradictions du système janséniste — notez que seul le premier volume de son *Port-Royal* est rempli d'admiration pour la secte, les cinq autres tomes sont l'histoire de la décadence de *Port-Royal*. — Puisque ces hommes justes ne pouvaient demeurer dans le juste milieu, puisque l'exagération et l'erreur s'infiltraient évidemment chez les meilleurs chrétiens, il n'y avait pas lieu pour un *Sainte-Beuve* de changer ses idées sur le Christianisme. La conclusion était rigoureuse, à condition que les jansénistes fussent les meilleurs chrétiens. Comme ils ne l'étaient pas — ou plus, le raisonnement qui permet-

tait à Sainte-Beuve d'échapper n'était pas concluant. Mais il échappait tout de même à l'emprise que le Christianisme avait failli avoir sur lui, il y échappait précisément à cause de l'esprit de secte qu'il avait aperçu chez les jansénistes; et il se gardait bien d'instituer une nouvelle enquête du même genre sur d'autres chrétiens qu'il soupçonnait plus vraiment chrétiens, de mentalité plus saine, mais qu'il redoutait de trouver trop logiques.

Je parierais que l'auteur si pénétrant de Port-Royal eût été gagné à la cause de l'*Humanisme dévot*, — c'est-à-dire à la cause de la vraie religion, — s'il l'eût bien connue; que sa sensibilité profonde eût été remuée par les arguments qu'apportait au débat un François Bonal ou un Yves de Paris. Jugez vous-mêmes de l'effet qu'eût produit sur l'âme du romantique Sainte-Beuve des arguments comme celui-ci: « Interrogeons les simples, disait Bonal, c'est-à-

dire ceux en qui la foi est toute pure, ceux que la lecture n'a point corrompus, que la science n'a point enflés, que la dispute n'a point éblouis. . . je veux dire, ceux qui n'ont dans leur esprit que la foi seule, sincère et vive. Y en a-t-il aucun qui par le seul instinct de son Baptême et par la simple analogie de la foi, sans connaître seulement les noms de syllogisme, ni de thèse, ne soit prêt à soutenir jusqu'au martyre que Dieu veut sauver toutes les âmes? » (*Le Chrétien du temps*, par François Bonal, 1655).

Et ce passage d'Yves de Paris (*Les miséricordes de Dieu*, 1645), réponse directe à Arnauld:

« Après tant de courses inutiles du coeur et de la pensée, notre âme revient en elle-même, dans un repos où elle se rend attentive à la voix intérieure qui nous assure que nous sommes les enfants de Dieu, qui nous donne la confiance de l'appeler à notre secours, comme notre Père, avec les cris et les

transports impatients d'un amour abandonné à ses seules miséricordes. »

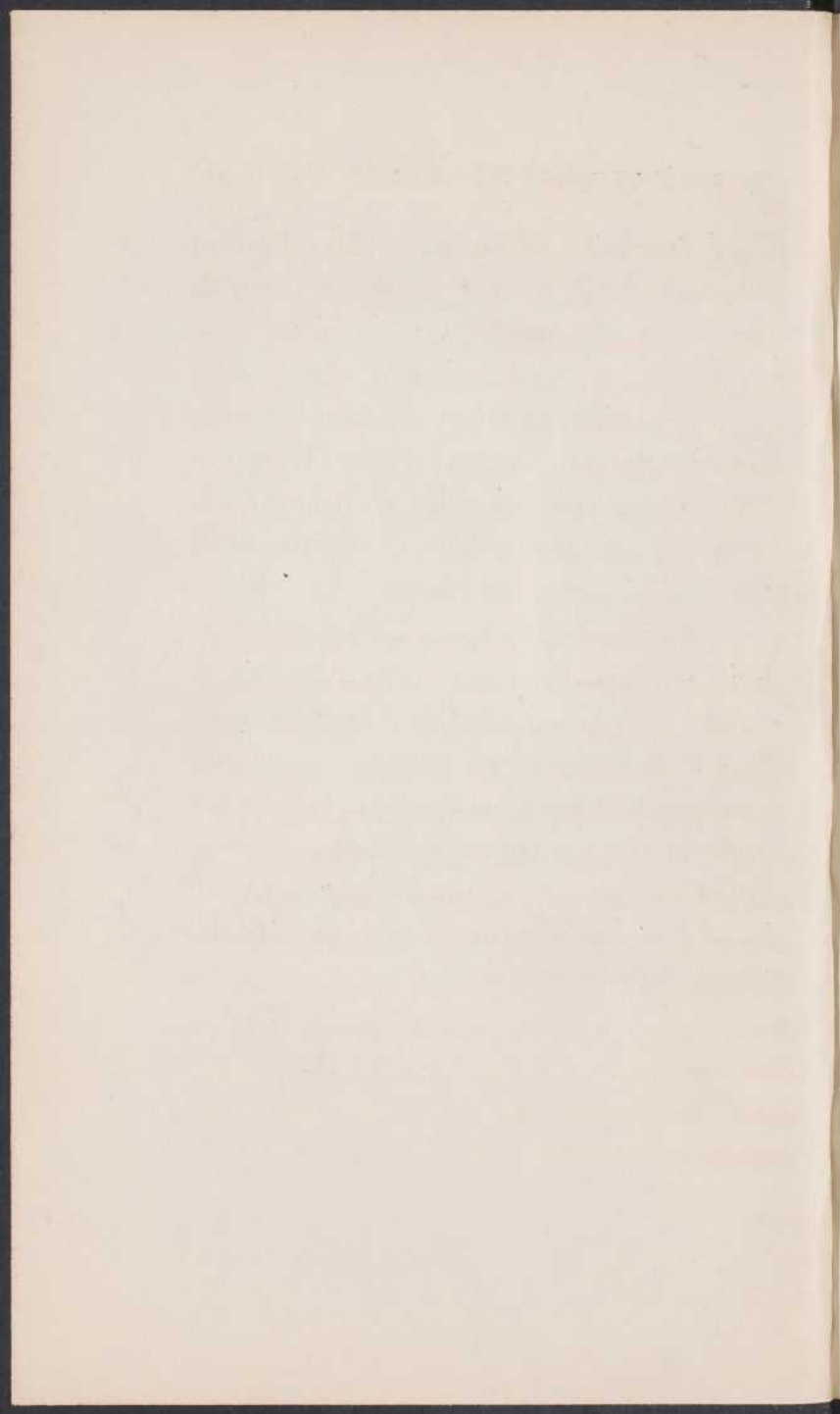
Quel dommage que Sainte-Beuve n'ait pas connu ces textes; le grand lettré moderne — Henri Bremond ose dire *le plus grand* — « n'aurait pu hésiter entre Bonal et Saint-Cyran. Je l'admire trop du reste pour supposer qu'il n'ait pas senti ce désaccord. Ses notes, ses repentirs nous montrent assez combien lui pesaient, dans l'âge mûr, les parti-pris volontaires et provisoires de sa jeunesse. » Croyez-en M. Henri Bremond qui traite à fond cette question, sans vouloir se donner le ridicule de refaire Port-Royal. (*L'Ecole de Port-Royal*, 1923, au tome IV de *l'Hist. littéraire du sentiment religieux en France*). « La curiosité de Sainte-Beuve est plus littéraire et morale que mystique. . . L'histoire du Jansénisme nous réserve *quelques surprises*. On s'aperçoit bientôt que ce mouvement religieux n'a pas eu d'abord l'importance et l'originalité

que l'on croit. Il y eut là sans doute d'insignes dévots; mais leur vie intérieure rappelle d'assez près celle que menaient, vers le même temps, nombre de saintes personnes. Saint-Cyran n'est en somme qu'un Bérulle malade et un peu brouillon; la mère Agnès aurait fait une excellente visitandine; Tillemont, un bénédictin. Je ne parle, bien entendu, que de la première génération. Pris en bloc, non seulement ils ne dépassaient pas les autres groupements contemporains, l'école française, l'école du Père Lallement, l'école franciscaine, mais encore, ils n'apportent rien de nouveau. Ils ne paraissent pas plus austères que les Oratoriens, que M. Oliver, que les mystiques de la Compagnie de Jésus. C'est à peine si les jansénistes forment une école particulière au sens rigoureux du mot. »

Et donc « cette hauteur morale, cette largeur intellectuelle qui avait fait du Jansénisme l'*expression supérieure du Christia-*

*nisme français* », dont parle M. Lanson (*Manuel*, 1909, p. 451), n'étaient rien de tout à fait supérieur. On ne peut plus écrire avec ce même Lanson que « Pascal et le Jansénisme ont rendu au Christianisme sa vraie raison d'être, lorsqu'ils l'ont ramené à un principe d'effort moral, lorsqu'ils ont remis dans le chemin de la vertu ses ronces et ses épines. » (p. 461.)

Ce sera l'éternel honneur de la science moderne de faire disparaître plus d'une légende; et s'il arrive que les travaux des érudits sincères et droits nous découvrent quelques scandales de plus, plus souvent, avec les documents mis à notre portée, il nous est possible d'apercevoir davantage la vraie beauté de l'Eglise Catholique, la seule et véritable épouse du Christ.





MGR DE LAVAL  
ET SES HISTORIENS

---

VOUS avez lu le livre de M. Gustave Lanctôt intitulé *François-Xavier Garneau*, et publié en 1926? Du moins on vous en a parlé. Les oeuvres de valeur ne sont pas si nombreuses chez nous que le public instruit puisse ignorer celles qui y paraissent. La toute petite critique que nous avons faite de ce volume, dans le *Canada français* de Québec, en mars 1926, a eu l'heur de plaire à l'auteur. Et il a accueilli avec bienveillance, en homme intelligent, les points d'interrogation que nous avons cru devoir lui poser.

Nous voulons revenir aujourd'hui sur l'une de ces questions. Est-il permis d'affirmer que le sulpicien Faillon traite Mgr de Laval avec plus de rigueur que Garneau ? Pour M. Lanctôt une telle affirmation ne fait pas de doute, elle s'impose. « A-t-il (Garneau) réellement outré le portrait de Mgr de Laval en parlant de son caractère dominateur ? La réponse négative se trouve dans les mandements de ce dernier et dans sa conduite envers M. de Queylus. Là encore, Garneau est en excellente compagnie, car il partage les vues de M. Olier et des prêtres de Saint-Sulpice. L'abbé Faillon va beaucoup plus loin que lui (Garneau) dans le jugement qu'il porte sur le premier évêque de Québec. » (*François-Xavier Garneau*, p. 162.)

Une telle affirmation surprend. Si elle est vraie, absolument vraie, Garneau en devient plus intelligible, mais de Laval est singulièrement diminué. Le seul moyen de

savoir toute la vérité en la matière, c'est d'examiner ce que l'auteur de l'*Histoire du Canada* écrit au sujet du premier évêque de Québec, et de comparer avec l'auteur de la *Colonie française*. Commençons par celui qui a écrit le premier.

\* \* \*

Notre historien national n'introduit M. de Laval qu'au chapitre premier du livre troisième, exactement à la page 175, du tome premier de la cinquième édition de son *Histoire du Canada*. L'auteur note que très peu de temps après l'arrivée de l'évêque de Pétrée (16 juin 1659) « éclatèrent les disputes entre lui et le gouverneur (d'Argenson) au sujet de la préséance au conseil et de l'encens à l'église ». (P. 175.)

Ce texte serait bien inoffensif, si François-Xavier Garneau n'ajoutait que « depuis le commencement de la colonie, les Jésuites, faute de juges et d'autres fonctionnaires, le

gouvernement ne subvenant point encore aux dépenses d'une administration régulière, se trouvaient chargés d'une partie des fonctions civiles dans les paroisses. Revêtus ainsi des deux grands pouvoirs, ils acquirent insensiblement, par leur éducation et leur bonne conduite, une autorité dont ils finirent par se croire les légitimes possesseurs. Ils excitèrent les jalousies, surtout après l'arrivée de l'évêque, dont l'esprit absolu choqua d'abord les prétentions des gouverneurs. D'Argenson se plaignit au ministre. » (P. 176.)

M. Hector Garneau fait justement remarquer avec Parkman que ces « questions de préséance et d'étiquette, puériles en apparence, touchent néanmoins à un principe d'ordre supérieur. » (Voir *Histoire du Canada*, V<sup>e</sup> éd., appendice 151, p. 565.) Cela n'empêche pas le petit-fils de donner raison au grand-père, car il ajoute incontinent après que « la lecture du *Journal des Jésui-*

tes — lequel n'était pas destiné à la publication — justifie assez d'Argenson d'écrire: « M. de Laval a fait naître cette contestation; et je puis dire avec vérité que son zèle, en plusieurs rencontres, approche fort d'une grande attache à son sentiment et d'empiètement sur la charge des autres. » (*Ibidem*, p. 565.). M. Hector Garneau aurait sans doute pu continuer la citation, car ce qui suit diminue singulièrement les accusations portées contre l'évêque de Pétrée: « Toutes ces difficultés avec lui, écrit le gouverneur, ne nous empêchent pas de bien vivre ensemble. » (V. Faillon, II, p. 468, Lettre du 4 juillet 1660.).

Laissons-nous passer que «la lecture du *Journal des Jésuites* justifie d'Argenson » et donc François-Xavier? Ce que j'en trouve dans l'édition de Montréal, par Laverdière et Casgrain (deuxième édition, 1892) ne confirme en rien l'opinion ici émise par le

petit-fils. Nous sommes allé voir aux dates indiquées par lui. (P. 175, note 157.)

Le 7 septembre 1659, je lis à la page 264 du *Journal*: « Il y eut en ce temps grande contestation pour la situation des bancs de Mgr l'Evêque et de M. le Gouverneur. M. d'Ailleboust s'en entremet, et la chose fut accordée que le banc de M. l'Evêque serait dans les balustres, et celui de M. le Gouverneur hors des balustres au milieu. »

Au 2, ou plutôt au 3 décembre de la même année, le P. Jérôme Lalemant qui, à cette date, tient la plume dans le *Journal*, écrit: « Les premières vêpres de saint Xavier. Le lendemain Mgr l'Evêque dit une basse messe sur les 7 heures, en laquelle il donna la tonsure et les quatre mineurs. . . La cérémonie fut si longue que tout ce que l'on put faire fut de dire la grande messe. Personne ne fut invité au réfectoire pour dîner, dont la raison principale est que d'inviter l'évêque sans le gouverneur *aut contra*, cela

ferait jalousie, et l'un ne veut pas quitter à l'autre pour le premier rang. » (P. 269.)

Au 25 décembre — toujours en 1659 — il y eut « conteste pour l'ordre des thurifications. » (*Journal des Jésuites*, p. 270.) Le Père Lalemant expose simplement les faits sans laisser entendre que le gouverneur a raison. Un esprit non prévenu admettra facilement que les règles que pose le premier évêque de Québec ont du sens. Il s'agit de ne point créer de précédents, de ne pas laisser introduire de tradition qui serait contraire à l'usage de France, mais surtout l'évêque se fondait sur « l'usage et la possession dans laquelle on était de faire encenser les prêtres du choeur auparavant le gouverneur, et ce depuis le commencement du service fait à l'Eglise nouvelle. Nous fûmes entremis pour accorder le différent, qui le fut à la manière qu'il est expliqué dans un acte qui en fut fait, qui se retrouvera dans les Archives. » (*Journal*, p. 270.)

Le 31 juillet 1660, « personne ne fut invitée au réfectoire pour le dîner », on se contenta d'envoyer un saumon au fort, un autre à l'Evêque. (*Journal*, p. 285.)

Le 28 novembre 1660, « Mgr l'Evêque ayant tenu assemblée des marguilliers, et déclaré M. le Gouverneur n'être plus marguillier honoraire, et ce sans lui en avoir parlé, le 30 suivant le gouverneur se trouva à l'assemblée des marguilliers avec ceux de sa suite ordinaire, où il prétendit se maintenir en sa charge, déclarant à l'évêque qu'il n'avait pas ce pouvoir que de le démettre; plusieurs paroles se dirent peu respectueuses à l'endroit de l'évêque, ce qui donna sujet de mécontentement de part et d'autre. » (*Journal*, p. 288.) (Voir la discussion instituée par l'abbé Auguste Gosselin, *Mgr de Laval*, t. I, p. 217.)

« Brouillerie pour préférence à l'action. » (Petite action, c'est-à-dire au catéchisme solennel.) Ecoliers punis pour avoir désobéi.

«Et le Gouverneur ayant témoigné n'y vouloir assister en cas qu'on y saluât l'évêque devant (avant) lui, on lui fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre, ce qui s'entend du prologue et de l'épilogue. Mais les enfants, Chs Couillar et Ignace de Repentigny, poussés et séduits par leurs parents, firent tout le contraire, et saluèrent le Gouverneur le premier, ce qui offensa puissamment l'Evêque, que nous tachâmes d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain pour avoir désobéi. » (*Journal*, p. 291.).

«En ce même temps, les marguilliers ayant été dépossédés de leur rang aux processions. . . il y eut bruit, qui aboutit à interdire les processions. » (*Journal*, p. 291.).

Février 1661. « Grande brouillerie entre les puissances. On pensa en venir aux extrémités au sujet d'une sentence par l'évêque

contre Daniel Uvil, prisonnier hérétique, relaps, blasphémateur et profanateur des Sacrements. » (*Journal*, p. 292.).

A la procession de la Fête-Dieu, nouvelle difficulté. Le 16 juin 1661, «Mgr l'Evêque ayant témoigné auparavant qu'il passerait outre (devant le reposoir du fort) si les soldats ne se tenaient découverts à l'arrivée du Saint-Sacrement, ne s'étant pour lors déclaré davantage, le gouverneur ayant acquiescé à ce point, l'Evêque y étant arrivé ne se contenta pas de cela, et sur le refus que les soldats firent de se mettre à genoux, il envoya dire au gouverneur, qui par incommodité de sa santé ne se trouvait pas à la procession, mais était au fort, que si les soldats ne se mettaient pas à genoux, il passerait outre; la réponse ayant été que, les soldats étaient en leur devoir étant debout, l'Evêque passa outre et n'apporta point le Saint-Sacrement au reposoir. Ce qui parut le plus certain,

par le rapport de quelqu'un digne de foi (S. André de Montréal), est qu'en semblable rencontre les soldats des gardes du roi mettent un pied en terre sans se découvrir. C'est de quoi il eut fallu s'éclaircir auparavant et en convenir. » (*Journal*, p. 298.)

Impossible de trouver autre chose aux endroits indiqués par M. Hector Garneau. J'ajoute: impossible de conclure par ces textes que M. de Laval *empiète sur la charge des autres*, comme l'en accuse d'Argenson, et après lui M. Hector Garneau, à la suite du grand-père du reste. (3<sup>e</sup> éd., t. I, p. 138.) M. de Laval peut s'être trompé, mais il est resté sur son terrain, il n'a pas empiété sur la charge des autres.

\* \* \*

Mais ce n'est que le prélude.

L'esprit de Garneau paraît à plein dans

les pages 181 et 182. Il s'agit de la trop fameuse question de la traite de l'eau-de-vie. François-Xavier dit bien que la vente des boissons enivrantes aux sauvages ne fut que le prétexte de la lutte. Le baron Jean du Bois d'Avaugour avait commis la maladresse — l'impolitesse? — de visiter les Jésuites « sans faire la même politesse à l'évêque ». De plus il avait comme provoqué M. de Laval en nommant à son Conseil le Père Ragueneau (1661) « quoique depuis l'érection du vicariat apostolique le prélat y eût remplacé ces pères » (p. 181). Notre auteur admet que depuis toujours la vente des boissons alcooliques aux sauvages avait été défendue. « Le gouvernement, d'abord tout entier à son zèle religieux et au sentiment d'humanité, avait oublié qu'en se mettant à la disposition du Clergé, il ouvrait la porte à maints conflits, en ce qu'il assujettissait l'un à l'autre deux pouvoirs qui doivent être indépendants. Le clergé catholi-

que, qui est jaloux de ses privilèges,<sup>1</sup> et qui transige rarement avec la raison d'Etat des peuples soumis à son autorité spirituelle, exigeait la défense absolue de vendre des boissons fortes aux sauvages. Les gouverneurs pieux ne virent dans cette prétention que la réclamation d'un droit légitime. Ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce, la regardèrent toujours, au contraire, comme une intervention dangereuse. Du moment que le Canada avait cessé d'être une mission, le pouvoir civil avait repris toute son autorité et tous ses droits. Cette solution de la difficulté, la seule logique et recevable, mettait fin aux exigences du clergé en lui ôtant tout pré-

<sup>1</sup> Les 1ère, 2ème et 3ème éditions, publiées du vivant de F.-X. Garneau, portent: « Le clergé catholique, dont le chef siègeant à Rome, et jaloux *avec raison* de l'indépendance de la religion, transige rarement. . . » (Cf. III<sup>e</sup> éd., t. I, p. 143; II<sup>e</sup> éd., t. I, p. 143; I<sup>e</sup> éd., t. I, p. 286.)

texte d'empiéter sur le gouvernement du pays. <sup>2</sup> Le résultat d'ailleurs aurait été le même. » (P. 182.)

Garneau prend donc ouvertement parti pour « ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce. » Peut-on admettre un pareil principe? Le contexte prouve clairement que l'auteur entend que le gouvernement civil est indépendant de l'Eglise même dans les questions mixtes, telle la vente ou la défense de vente des boissons enivrantes. Aucun théologien averti n'admettra ce principe dans toute son ampleur. En cas de conflit, en dernier ressort, il faut que la société supérieure — société d'un ordre supérieur — prononce. Nous

<sup>2</sup> Cette dernière phrase est omise dans le texte de la III<sup>e</sup> éd., de F.-X. Garneau, p. 143 (1859). Mais on la retrouve dans la II<sup>e</sup> éd. (p. 143) et dans la I<sup>e</sup> éd., p. 286. Naturellement, M. Hector, voulant donner la *pensée intégrale* de l'historien, a rétabli le texte de la 1<sup>re</sup> et de la II<sup>e</sup> édition. Jugez à nouveau ce procédé.

avons déjà exposé cette thèse enseignée par tous les auteurs autorisés. Et nous touchons là à une doctrine que rien n'a pu changer, que rien ne changera. Entre les tenants de la théorie du pouvoir suprême de l'Etat, et celle de l'Eglise catholique, il faut opter. Les catholiques renseignés et logiques n'hésiteront pas. Ils sont les premiers à voir que l'Eglise — quoi qu'en dise Garneau — transige souvent avec la raison d'Etat, c'est-à-dire qu'elle n'applique pas toujours le principe, qu'elle se montre conciliante au suprême en pratique, mais que sur les principes ses affirmations sont toujours les mêmes, que ce soit un Dioclétien, un Louis XIV ou un Calles qui s'emploie à faire disparaître ses droits. Il y aura toujours des conflits entre l'Eglise et l'Etat : l'histoire de chaque siècle et de chaque nation le montre. Il faut que l'une ou l'autre des deux sociétés indépendantes dans leur domaine propre, cède. L'Etat accuse l'Egli-

se d'empiéter sur son terrain; mais en y regardant de très près, sans préjugé, on doit admettre que la société divine a beaucoup plus de facilité à ne pas errer que la société humaine, pour nécessaire que celle-ci soit. Les hommes d'Eglise ne sont pas infailibles dans le jugement qu'ils portent sur l'opportunité de telle et telle intervention, mais sur les principes, qui pourra les instruire?

Nous pensons donc qu'en ces pages 181 et 182, Garneau diminue le rôle joué par Mgr de Laval parce qu'il ne le comprend pas, parce qu'il suit les théories du gallicanisme français du dix-septième siècle, parce qu'il semble imbu du libéralisme catholique moderne, dont la note caractéristique se trouve dans l'indépendance foncière de l'Etat lorsqu'il légifère sur les questions *mixtes*.

\* \* \*

Autre grief de Garneau contre M. de Laval. Parceque le chevalier Augustin Saffray de Mézy, le nouveau Gouverneur, avait été présenté par l'Evêque de Pétrée, notre auteur écrit non sans mépris pour l'évêque: « M. de Laval crut emmener une créature docile et obéissante. »

Avouez qu'une pareille phrase ne dénote aucun enthousiasme pour un usage souverainement politique. A moins que l'on puisse prouver que de Laval voulait abuser des gouverneurs, faire choisir un candidat avec lequel on espérait s'entendre est une action que l'on doit plutôt louer que blâmer. Quel grand politique a jamais suivi une autre règle de conduite?

Au passage, signalons, en ce même chapitre troisième où Garneau traite du *gouvernement civil du Canada* (1663), un autre alinéa qui fait voir un esprit de défiance bien injurieux quand il se montre sans être justifié par des faits évidents. Qu'on en juge.

« Les inconvénients de l'ancien système (avant 1663) avaient paru d'autant plus graves que le clergé prenait part aux affaires temporelles et à l'administration de la justice. Bien des gens étaient convaincus que le secret du confessionnal devait influencer sur la conduite de l'ecclésiastique à l'égard du justiciable, et que celui-ci ne pouvait se soustraire à la juridiction antique de l'Eglise, qui juge de l'acte par l'intention et semble regarder l'absolution comme une réhabilitation politique. Le juge, au moyen de ce double tribunal, réunissait, selon lui (le justiciable), deux pouvoirs tels qu'on avait raison de les trouver redoutables ainsi, parcequ'ils commandaient également la soumission la plus entière, l'un par la force, l'autre par la foi. » (P. 208.).

Ainsi donc l'Eglise avait accepté par nécessité, à la demande de l'Autorité civile, certaines fonctions temporelles ou administratives. Sans doute elle les avait remplies

supérieurement, à meilleur compte que ne l'auraient pu faire les laïques. Et pour récompense humaine, on vient faire sur son action des insinuations injurieuses.

Qu'on ne dise pas que M. Hector Garneau, dans l'appendice 187° (p. 580) fait la preuve des insinuations du grand-père. Car le *Mémoire de Talon, sur l'estat présent du Canada* (27 octobre 1667 ou 1669) — ou le *Mémoire de Talon à Colbert* (même date) n'indiquent aucun cas particulier, ils ne contiennent que des accusations générales, et d'ailleurs l'intendant Talon, malgré les éminents services rendus au pays, ne demeure pas moins et d'une façon évidente le type du gallican de l'Ancien Régime, et à ce titre on ne peut recevoir son témoignage. Quant au Père Chrétien Leclercq, dont le petit-fils apporte ici l'autorité, il est également entendu que l'on ne peut accepter ses affirmations, quand il parle des Jésuites, qu'avec une extrême réserve. M. Chapais,

dès 1904, faisait bonne justice de tous ces racontars contenus dans les trois auteurs franciscains.

« Nous regrettons d'avoir à faire d'aussi sévères appréciations, mais la vérité historique nous y oblige. La lecture des documents et des correspondances de cette époque, des pièces mêmes rédigées par les Récollets et en leur faveur, nous force à déclarer que, de 1673 jusqu'à la fin du dix-septième siècle, les Récollets donnèrent ici de trop nombreux exemples d'insubordination et d'opiniâtreté. Leur attitude fut peu satisfaisante dans la question de l'eau-de-vie; ils donnèrent leur appui moral au gouverneur Frontenac dans ses luttes contre le pouvoir spirituel, ils outragèrent l'autorité épiscopale dans la personne de Mgr de Laval et de Mgr de Saint-Vallier; en un mot ils jouèrent souvent pendant ce quart de siècle un regrettable rôle. Et leurs écrivains tels que le Père Chrétien Leclercq, le Père Louis Hen-

nepin, le Père Sixte Le Tac, continuèrent cette oeuvre malheureuse dans des pages où l'exactitude historique, la charité et la justice étaient également offensées. » (Chapais, *Jean Talon*, pp. 322, 323.)<sup>3</sup>

\* \* \*

Nous avons déjà accumulé plusieurs pages de critique, et pourtant Garneau n'a pas encore abordé *ex professo* les affaires ecclé-

<sup>3</sup> Je me reprocherais de ne pas transcrire ici ce que M. Chapais a cru devoir ajouter à d'aussi dures vérités: « En écrivant ces lignes nous accomplissons un bien pénible devoir. Personne ne vénère plus que nous cet illustre ordre franciscain qui a donné tant de Saints à l'Eglise, à qui le Canada doit quelques-uns de ses premiers apôtres, et dont il a été si heureux de saluer le retour depuis quelques années. Mais nous savons qu'en signalant l'erreur de quelques religieux et les ombres passagères d'une époque, nous ne portons pas atteinte à la gloire de cet ordre admirable, ni à l'auréole de ces milliers d'amants de la pauvreté qui ont promené dans le monde la flamme du divin amour jaillie du coeur de leur père séraphique. Lorsque M. de Frontenac, qui fut pour eux un dangereux protecteur et un pernicieux ami, fut disparu de la scène, les Récollets canadiens rentrèrent dans l'esprit et dans les traditions de leur ordre. » (Cf. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Auguste Gosselin, II, p. 108.—Pour le détail, voir les notes de M. Chapais, pp. 322 et 323 de *Jean Talon*.)

siastiques. Trouverons-nous à redire en ce chapitre IV<sup>e</sup> dont le titre porte: *Gouvernement ecclésiastique du Canada?* (P. 221.) Comment ne pas voir que notre historien traite avec peu de bienveillance le premier évêque de Québec quand on lit la page 222 de la V<sup>e</sup> éd. de son *Histoire* (III<sup>e</sup> éd., I, p. 173).

« M. de Laval avait beaucoup de talent, une activité infatigable, mais son esprit absolu et dominateur voulait tout faire plier sous sa volonté. Ce penchant confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra, sur le petit théâtre où il était appelé à figurer, en querelles avec les hommes publics, les communautés religieuses, et même avec les particuliers. Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, s'il agissait pour le bien de l'Eglise, et il entreprit ici des choses qui auraient été exorbitantes en Europe. » (P. 222.)

On ne peut pas nier que les précisions ap-

portées en notes par M. Hector ne semblent donner raison au grand-père. On ne peut tout de même pas avoir raison contre tout le monde, est-on porté à conclure en lisant superficiellement les notes de la page citée.

Si encore on ne pouvait aligner en opposition à Laval que les seuls laïques — gouverneurs et intendants; mais comment se peut-il faire que « les Hospitalières de Québec et de Montréal, que les Ursulines, les Sulpiciens, les Récollets, c'est-à-dire sauf les Jésuites, tout le monde religieux de la Nouvelle-France » — se soient querellés avec cet évêque?

Malgré la force apparente de l'argument, il ne convient pas de s'y laisser prendre sans examiner le détail de l'accusation. Ceux qui auront le courage d'aller au bout de nos deux études, pourront constater que nous examinons à peu près tous les cas que posent cette page de Garneau et les notules de M. Hector. Mais nous trouvons l'occasion ex-

cellente de proposer tout de suite une observation générale. Est-ce que l'on ne pourrait pas citer d'authentiques Saints dont l'action a été contrariée par un nombre considérable de Contemporains? Relisez une bonne vie de saint Bernard, (celle de l'abbé Vacandard, 1902), ou consultez la *Sainte Thérèse* de M. Ls Bertrand, (*Revue des Deux Mondes*, 1927), et peut-être qu'à juger ces saints trop en général vous en arriverez à les croire souverainement dominateurs. Toutes les âmes fortes ont d'effrayantes luttes à soutenir et les plus étranges.

Particulièrement les fondateurs ou les réformateurs. Et tout en concédant que parfois, emportés par leur zèle, ils dépassent la mesure, quelques-uns n'en restent pas moins très grands; et sans doute l'observation s'applique à Mgr de Laval. Le fait de savoir que d'Argenson, d'Avaugour, Mézy, Courcelle, Frontenac, Talon et de Meulles lui ont résisté, qu'ils se sont plaints du

•

grand évêque, ce fait n'est pas une preuve absolue que de Laval était en faute. Est-ce que tous les pontifes courageux et fermes ne se sont pas heurtés aux représentants du pouvoir civil, trop jaloux de leur indépendance, trop désireux d'utiliser l'Eglise comme un instrument de règne—*instrumentum regni*?

Quant aux personnages du monde religieux, si tous se sont plaints de lui, tous par ailleurs ont rendu hommage à sa très grande Sainteté, tous ont admiré son courage et sa sincérité. Même le sulpicien Faillon, que nous examinerons tantôt, le traite avec une extrême déférence.

\* \* \*

La suite du chapitre quatrième est par ailleurs assez indulgente pour Mgr de Pétrée; même sur la question des dîmes on peut y lire que M. de Laval n'avait eu que « des motifs louables en demandant le treizième,

car il sacrifia lui-même tout ce qu'il possédait pour soutenir son clergé. » (P. 227.)

Le *Gouvernement ecclésiastique* de Garneau se termine par des considérations très vagues sur le Jansénisme, et le Quiétisme que l'auteur paraît confondre avec le mysticisme (p. 236). Il y parle de *rêveurs*, de *délire* de la dévotion, de *pieuse chimère*, tout en louant le clergé de s'être tenu à l'écart. Disons que ces dernières pages sont très faibles, peu précises, et qu'il ne semble pas que le grand-père y ait vu très clair en ces choses de spiritualité.

Enfin voyons quelles appréciations fera notre historien dans le chapitre premier du livre quatrième: *Luttes de l'Etat et de l'Eglise* (p. 239). L'auteur raconte de façon objective les difficultés de l'évêque avec le gouverneur de Méty.

Puis il ajoute: « Le public, tout en blâmant la violence du gouverneur, qui s'était laissé emporter au-delà de la légalité, incli-

nait cependant à prendre son parti contre M. de Laval, que l'affaire des dîmes rendait alors très impopulaire. » (P. 241.)

Mésy est condamné par Louis XIV, et Garneau écrit: « Aux yeux du public, Mésy passa, comme son prédécesseur, pour avoir été sacrifié à la vengeance du prélat triomphant. » Et pourtant, à une simple lecture des faits narrés, la conclusion s'impose que le gouverneur avait absolument dépassé la mesure, et outrepassé ses pouvoirs.

La conclusion qui suit ce débat me paraît franchement illogique. « Colbert avait conclu de tous ces débats que les laïques ne se soumettraient jamais tranquillement au *pouvoir que voulait s'attribuer l'évêque* dans les affaires temporelles. Aussi voulut-il prendre de bonnes précautions pour mettre des bornes à la puissance cléricale. Cela le fit « songer à choisir des chefs qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, et à ne pas souffrir qu'on

partageât avec eux une autorité dont il convenait qu'ils fussent seuls à être revêtus. » (P. 242, Cf. Charlevoix, I, p. 378.)

Toute la faute, semble-t-il, retombant sur le gouverneur, n'était-il pas suffisant de le punir de ses extravagances? Comment comprendre que le grand Colbert veuille aussi punir l'évêque, et qu'il lui reproche d'avoir voulu *s'attribuer un pouvoir* que seul l'ordre du Roi lui avait fait accepter? Pourquoi « mettre des bornes à la puissance cléricale », quand elle agit sagement, et qu'elle reste évidemment dans ses attributions? Singulière logique. . . A moins que le grand ministre n'ait eu des idées préconçues, à moins qu'il n'ait agi en vrai gallican, et que les difficultés dont il est ici question ne lui aient servi de prétexte. Qui en doute? Seulement, en suivant Colbert, en l'expliquant, Garneau devient injuste à l'endroit de M. de Laval. Mais la thèse de Garneau se trouve apparemment confirmée, et

combien, se fiant à l'historien, concluront avec lui que Mgr de Laval a été puni à bon escient.

\* \* \*

Resterait la traite de l'eau-de-vie en 1678 et les difficultés de Mgr de Laval avec Frontenac. Mais ce chapitre où l'on pouvait soupçonner des sévérités contre M. de Laval, paraît en contenir moins que d'autres qui n'en annonçaient pas.

Sans doute notre historien revient — admirez sa persévérance — sur les instructions du Roi à Talon qui doit tenir « dans une juste balance l'autorité temporelle et la spirituelle, de manière toutefois que celle-ci fût inférieure à l'autre. » (P. 246.) Frontenac reçoit la même direction qui consiste à « s'opposer adroitement aux Jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique, et appuyer le Séminaire de Saint-Sulpice et les Récollets, pour balancer l'au-

torité que les premiers pourraient se donner au préjudice de celle du roi. » (P. 267.)

Mais au sujet de la grande querelle *Eau-de-vie*, Garneau se contente, en ce chapitre, d'exposer les faits, sans réflexion blessante pour l'évêque, mais aussi sans enthousiasme.

Toutefois M. Hector Garneau ne veut pas que le chapitre s'achève, sans une bonne attaque contre le clergé. L'occasion est excellente pour juger du plaisir qu'il prend à montrer le clergé en faute sous la seule accusation d'un adversaire, par la note 165 de la page 276°. Le grand-père avait écrit très innocemment que « les réprimandes sévères du prince à Frontenac, à propos de ses contestations avec le conseil, le clergé, l'intendant, les particuliers, le firent à peine changer de conduite. » C'était presque dire que Louis XIV et François-Xavier donnaient raison au clergé. Tout de suite M. Hector introduit en note: « N'avait-il (le clergé) pas, aussi, ses torts ? Quasi tous les désor-

dres de la Nouvelle-France, écrit Frontenac, tirent leur source de l'ambition des ecclésiastiques qui, voulant joindre à l'autorité spirituelle une puissance absolue sur les choses temporelles, font souffrir et murmurer tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis. . . Ils se mêlent de tous les procès et de toutes les affaires directement ou indirectement. . . Il est tombé entre les mains du P. Louis un dictionnaire de leur façon qui fait connaître l'idée qu'ils donnent d'eux aux sauvages. En expliquant, par exemple, la signification du mot *égal*, ils ont mis : « La robe noire est égale à Ononthio. » (Mémoire de 1677.) Allez dire après cela que M. Hector Garneau ne pousse pas l'impartialité très loin.

\* \* \*

Quelles conclusions apporter à notre étude? — Que Garneau traite rudement Mgr de Laval, qu'il ne lui rend pas toujours jus-

tice dans le détail, mais surtout qu'il ne nous laisse aucune idée vraie de la grandeur du rôle joué par le premier évêque de Québec, ni de sa sainteté reconnue.

Est-ce à tort que le Père Charlevoix estimait dès 1744 que Mgr de Laval était un évêque « digne de la primitive Eglise » (t. 2, p. 82), que Marie de l'Incarnation déclare qu'il « fallait ici un homme de cette force » (*Lettres historiques*, cf. Ferland, t. I, p. 450); que Ferland parle de lui avec vénération, et que tout en concédant qu'il a pu se tromper quelquefois, il continue en disant « qu'il vaut mieux que le fondateur d'une société pèche par excès de fermeté que par faiblesse. Il importait qu'une main vigoureuse fit entrer dans la bonne voie le petit peuple qui venait de naître sur les bords du Saint-Laurent. Tous ceux qui ont parlé de lui s'accordent à reconnaître qu'il possédait une haute piété et les plus belles qualités du coeur et de l'esprit. » (Abbé

Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 449, Québec, 1861.) Se sont-ils tous trompés en parlant du grand évêque et faut-il s'en tenir à Garneau plutôt qu'à ses prédécesseurs? Ou bien, comme Bibeau, dirons-nous que ces premiers historiens manquaient d'avoir toutes les pièces du procès entre M. de Laval et les gouverneurs? Elles ont été produites par un homme peu sympathique à M. de Laval, M. Hector Garneau, et nous avons pu voir qu'elles ne convainquent pas du tout. Si on prend la peine de les discuter, la figure du premier évêque de Québec nous apparaît grandie. On aperçoit mieux la mauvaise foi de ses détracteurs d'autrefois, ou du moins leurs préjugés et leurs aberrations, et le motif qui souvent les faisait agir. Et c'est ailleurs que dans Garneau que l'on peut juger de l'oeuvre et des mérites de l'évêque, de la sainteté du personnage; c'est dans les lettres des missionnaires, des Jésuites contemporains de

Laval, dans celles de cette femme pleine d'esprit et d'amour de Dieu qui a nom Marie de l'Incarnation, dans les écrits de M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, dans ceux de la soeur Juchereau et de la soeur Morin. (Cf. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. de la Rochemonteix, 1896, II, pp. 287, 288.) C'est grâce à toutes ces appréciations d'authentiques contemporains, que nous pouvons connaître la vraie valeur de M. de Laval; et bien qu'ils aient eu quelquefois maille à partir avec lui, ils n'ont pas été empêchés pour si peu de rendre hommage à la vertu, au grand talent, à la fermeté, à la sainteté du premier évêque de Québec.

— Et Faillon, vous l'avez oublié? — Bien au contraire, nous lui avons réservé la place d'honneur dans notre second article.



MGR DE LAVAL  
ET SES HISTORIENS

---

II

**F**AILLON viendra-t-il détruire la conclusion de notre premier article? En lisant l'auteur de la *Colonie française*, devons-nous admettre que Garneau a raison dans ses rigueurs à l'endroit de M. de Laval, et nous faudra-t-il reconnaître comme vraie l'assertion de M. Gustave Lanctôt, que « l'abbé Faillon va beaucoup plus loin que lui (Garneau) dans le jugement qu'il porte sur le premier évêque de Québec? » (*François-Xavier Garneau*, 1926, p. 162.)

Avouons que la condamnation de Faillon serait imposante, car ce sulpicien français du XIX<sup>e</sup> siècle a la plume solide des écrivains du XVII<sup>e</sup>. Il manque peut-être de la chaleur ou plutôt de la couleur et de l'éclat de certains modernes, mais, en revanche, sa logique ne se dément à peu près jamais, son raisonnement est souverainement ferme, et il pousse les choses en profondeur comme personne. Avec cela, sa documentation, qu'il nous livre à chaque page, à chaque ligne, emporte la conviction. J'avoue que pour ma part ce n'est qu'à la lecture de Faillon, que j'ai ressenti l'émotion convenable en face de l'exploit du Long-Sault. Seul il m'a fait saisir l'héroïsme chrétien de Dollard et de ses compagnons; et M. l'abbé Groulx, en publiant à part les pages de Faillon sur Montréal sauvé par Dollard, a bien compris que personne comme lui n'avait parlé des sauveurs de la colonie française de 1660, que personne ne

vulgariserait mieux que lui le fait qui mérite de vivre dans toutes les mémoires.

C'est dire l'importance que nous attachons à Faillon, et quelles que soient ses opinions sur Mgr de Laval, il faut en tenir compte. Etudions-les dans un esprit bienveillant et juste, ne cherchant pas à solliciter son texte, mais à le comprendre, prêt à l'abandonner du reste, dans les endroits où évidemment il se trompe. Lui-même, très modeste, nous y invite. « Nous sommes loin de penser que nous ayons épuisé la matière; nous ne produisons notre travail que comme un simple essai que d'autres écrivains pourront compléter et perfectionner après nous, en découvrant de nouveaux matériaux qui ont échappé à nos recherches. »

Dans cette même *Préface* qui contient les lignes citées, l'auteur indique ce qui pour lui est l'essentiel de la méthode de tout historien. « L'Histoire n'étant que le simple exposé du passé, le travail de l'historien

consiste à rechercher la vérité dans les écrits des témoins des événements, ou des écrivains contemporains les mieux informés et les plus dignes de créance. L'historien doit donc, pour inspirer confiance dans les récits qu'il fait d'événements arrivés avant lui, indiquer les sources où il puise et mettre le lecteur à même d'y recourir. C'est la méthode qu'ont suivie nos anciens historiens et c'est la seule qu'approuve la saine critique." (Préface, p. XI.) Voilà d'excellents principes de critique historique. Nos tout modernes n'en exigent pas d'autres. (Cf. *Le Tacite*, de D. de la Boissière, chez Hatier (1923), p. 223.)

Rappelons que Etienne-Michel Faillon, né en France en 1799, est venu au Canada, en 1849. Il a publié le premier volume de son *Histoire de la Colonie française en Canada*, à Villemarie, Bibliothèque paroissiale, en 1865. Le grand reproche à faire à ce vénéré sulpicien, c'est qu'il s'est arrêté en

1765, c'est-à-dire au tiers du chemin. Mais, en écrivant les trois gros volumes qui y conduisent, il a rendu un immense service à l'histoire de notre pays; et il nous fait mieux comprendre que Garneau la haute personnalité et la vraie grandeur de M. de Laval.

\* \* \*

Les chapitres XIII<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup>, dans la deuxième partie de la *Colonie française* de Faillon, nous présentent Mgr de Pétrée sous un heureux jour. On y peut lire que les Jésuites, ne pouvant accepter l'épiscopat que la Reine Anne d'Autriche leur proposait, présentèrent M. de Laval, « un très vertueux prêtre » alors âgé de trente-cinq ans. (*Histoire de la Colonie française*, II, p. 314.).

Ce descendant des Montmorency, licencié en droit canon, « avait déjà été élu évêque, en 1651, pour être envoyé dans le Ton-

quin et la Cochine, et se disposait même à la Consécration épiscopale, lorsque son dessein rencontra des obstacles auxquels il fut contraint de céder. Loin d'être refroidi par ce contretemps, il témoigna dès lors le désir d'aller travailler au salut des peuples de la Nouvelle-France avec les Pères Jésuites, ses anciens maîtres, précisément parce que, dans ce pays, il aurait à endurer de plus rudes privations. » (P. 314.)

Ce début annonce bien. Les auteurs présentent rarement sous un angle aussi favorable les personnages qu'ils maltraiteront. Retenez que de Laval était très cordialement attaché à la compagnie de Jésus, « et quoique naturellement rigide et austère, il suivait volontiers les sentiments des Religieux de cette Société ».

Dès avant le départ pour la Nouvelle-France, il est vrai, Faillon nous le montre différent d'avis avec les Messieurs de Montréal au sujet des Hospitalières de Saint-

Joseph. Le prélat demandait de retarder à l'année suivante leur venue en Canada. Sans doute notre historien semble établir le bien-fondé de l'instance des associés de Montréal; mais il ne doute pas pour autant de la pureté des intentions de M. de Laval; il le dit expressément par cette fine observation qu'il insère à la page 336. « On dit avec raison que la divergence d'opinions entre les gens de bien est l'une des plus sensibles peines de la vie; et il faut convenir que les désirs persévérants du prélat, opposés à ceux des Associés, devaient leur en fournir une extrêmement vive. »

Dès l'arrivée à Québec, M. de Laval « justifia l'idée qu'on avait conçue de son zèle et de son éminente vertu ». C'est Failon qui écrit cela à la page 339. Mais cette appréciation ne lui suffit pas. Fidèle à sa méthode, l'historien cite la 57<sup>e</sup> lettre de Marie de l'Incarnation. « Qu'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont point les hommes

qui l'ont choisi. Je ne dis pas que c'est un Saint, ce serait trop dire; je dirai avec vérité qu'il vit saintement et en apôtre. Il ne sait pas ce que c'est que le respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et dans les rencontres il la dit librement. Il fallait ici un homme de cette sorte, pour extirper la médisance, qui prenait un grand cours et jetait de profondes racines; en un mot, sa vie est si exemplaire, qu'elle tient tout le monde en admiration. » (P. 339.)

En rapportant les relations de l'évêque avec M. de Queylus, ex-grand vicaire de l'archevêché de Rouen, Faillon a traité rudement M. de Pétrée. Tout de même, dès le début de sa narration, il remarque avec sympathie pour M. de Laval combien sa pauvreté le servait mal auprès de certaines gens du pays. On blâmait « les actes les plus légitimes du Vicaire apostolique qui concernaient le temporel »; et tout en concédant que M. de Queylus était riche et généreux et

faisait à ce double titre des oeuvres considérables, il prend noblement la défense de celui qu'il croira devoir abandonner bientôt sur quelques points. Il ose citer la lettre 90° de Marie de l'Incarnation, qui suffirait à faire canoniser partout ailleurs qu'à Rome. « C'est bien l'homme du monde le plus austère et le plus détaché des biens d'ici-bas; il donne tout et vit en pauvre, et l'on peut dire, avec vérité, qu'il a l'esprit de pauvreté. Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques. Car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre. » (p. 344.)

L'abbé Auguste Gosselin, dans sa *Vie de Mgr de Laval* (1890), établit solidement, semble-t-il, que Faillon s'est trompé sur le plus violent des actes attribués à M. de Laval à l'endroit de Queylus. M. Hector Garneau lui-même admet l'erreur de Faillon. Il ne serait donc pas vrai que M. de Queylus a

été « conduit de Montréal à Québec par une escouade de soldats » en 1659, et ce, sur l'ordre de l'évêque (p. 346). Toute la preuve de Faillon repose sur le récit qu'en fait un certain M. d'Allet, dont le *Mémoire* se trouve inséré dans les oeuvres d'Antoine Arnauld, au tome XXXIV<sup>e</sup>. (Faillon, II, p. 290.)

C'est le seul témoin, et si ce M. d'Allet n'était suspect, — ou si Arnauld le célèbre janséniste n'était soupçonné d'avoir fabriqué tout ce récit pour embarrasser les Jésuites (cf. Gosselin, I, p. 188), — ce serait un irrécusable témoin, car il était un des trois ecclésiastiques qui furent conduits à Québec *manu militari*, dans le récit qu'il nous en a laissé. (P. 346.)

Seulement aucun autre contemporain ne parle de cette violence de M. de Laval; et Faillon a beau expliquer ce silence (p. 348) ce serait tout de même bien extraordinaire

que personne, dans aucun document, n'en ait fait mention.

Mais au point de vue où nous nous plaçons pour étudier les faits, ce qui nous intéresse c'est l'interprétation que l'historien de la *Colonie française* donne de cette violence. Même là, le sulpicien n'hésite pas à transcrire des lettres proclamant la sainteté de M. de Laval. « Je ne puis assez estimer le zèle et la piété de M. de Pétrée. C'est un vrai homme d'oraison; et je ne fais aucun doute qu'il ne fasse grand fruit en ce pays, lorsqu'il en aura pris la connaissance: car les pratiques ici sont bien différentes des spéculations qu'il en a faites. » Qui écrit cela? L'adversaire de l'évêque, le gouverneur d'Argenson. (P. 349.) Qui cite ce texte? Faillon, dans la page même où il stigmatise l'erreur, — ce qu'il croit être la violence de M. de Laval utilisant le bras séculier pour faire disparaître de Queylus. Mais voyez les précautions que l'historien prend pour

sauvegarder la pureté des intentions de M. de Laval. « On aura peine à comprendre comment M. de Laval *put en user si souverainement* que de livrer trois ecclésiastiques au bras séculier, comme on eût pu le faire de malfaiteurs. Mais le caractère sévère de M. de Laval, joint à son zèle ardent pour le bien de l'Eglise, qu'il croyait prouver en employant la force armée, peut expliquer sa conduite en cette rencontre. Mgr notre Prélat, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation (17 sept. 1660), est tel que je vous l'ai mandé, savoir: très zélé et inflexible. Zélé pour faire observer tout ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu; et inflexible pour ne point céder ce qui y est contraire. Je n'ai point vu de personne tenir si ferme que lui en ces deux points. » (P. 347.)

Loin de reprocher à Faillon sa sévérité, n'y a-t-il pas lieu d'admirer sa modération? Et nous serions tout prêt à trouver pour le moins maladroit, peut-être même injus-

tes, les observations que M. Auguste Gosselin s'est permises sur l'historien de la *Colonie française*. (Mgr de Laval, I, p. XXXVII.) Si Faillon ne va nulle part plus loin que dans cette affaire contre M. de Laval, nous pensons qu'il est injuste d'écrire que d'après la lecture de la *Colonie française*, M. de Laval a été « un évêque arbitraire, mesquin et jaloux, qu'il n'a trouvé rien de ce qu'il faisait lui-même, qu'il n'a songé qu'à entraver le zèle et le dévouement des autres. » (Gosselin, I, p. XXXVII.) Malheur à l'historien de Mgr de Laval qui se contente de ces dures paroles pour juger Faillon, et qui ne remonte pas à la source!

L'abbé Gosselin n'aurait-il pas rendu plus de service à sa cause, à la cause de Mgr de Laval, en tâchant de pénétrer l'esprit du sulpicien Faillon, en lui permettant de traiter à fond les objections faites contre son héros? Peut-être alors aurait-il évité à son histoire de paraître un panégyrique de M.

de Laval, comme le Père de Rochemonteix le lui reproche? (*Les Jésuites et la Nouvelle France*, 1896, t. II, p. 328.)<sup>1</sup>

Nous n'entendons pas par là prendre à notre compte toutes les critiques que le Père Jésuite a faites sur l'oeuvre après tout imposante de l'abbé Gosselin ; nous trouvons même que quelquefois l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France* trouve à redire à de bonnes observations de l'abbé.

\* \* \*

« Préventions de M. de Laval contre l'Institut de Saint-Joseph. » Vous pouvez lire cette phrase à la marge du tome II de la *Colonie française* (p. 357). Si vous êtes pressé, si vous vous contentez de ce somma-

<sup>1</sup> Cf. *Les Jésuites et la Nouvelle-France* (1896), t. II, p. 304. M. Henri Bremond aurait-il la note juste en disant de cet ouvrage du Père de Rochemonteix que l'on y trouve « d'innombrables documents, d'ailleurs assez maladroitement mis en oeuvre, et non sans passion. »? (*La conquête mystique*, p. 9.).

re, vous accablez aisément M. de Laval. Mais lisez donc le détail. Vous verrez que l'évêque de Pétrée avait peut-être raison sur le fond des choses, que d'ailleurs il s'agit d'une question qui intéresse absolument un évêque, qu'après tout, au témoignage de la soeur Morin — citée par Faillon même (p. 358) — « M. de Laval, grand serviteur de Dieu et homme tout apostolique, ne fit jamais violence à leurs sentiments, se contentant de leur dire qu'elles lui feraient un grand plaisir de s'engager à l'autre Institut », celui de Québec. Sans compter que M. de Queylus et les Pères Jésuites étaient de l'avis de M. de Laval. C'est ce qu'écrit en toutes lettres la Soeur Morin, aux pp. 4 et 5 des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. (Ed. de 1921, Montréal.)

Le tout se termine à l'amiable. Cet évêque *dominateur* cède devant les instances de trois humbles filles, il leur permet de se rendre à Villemarie et d'y exercer leurs fonc-

tions. Et c'est le sulpicien Faillon qui narre par le menu ces faits à la lumière desquels le caractère du prélat perd singulièrement de la raideur dont on veut l'accabler.

Dans sa relation du 21 octobre 1661, M. de Laval passe sous silence la mort du sulpicien Jacques Lemaître, arrivée le 29 août précédent (p. 452). Dans la relation de 1660, il avait souligné l'héroïsme des Jésuites qui avaient péri dans des circonstances analogues (p. 435).

L'évêque a donc deux poids et deux mesures. De ses amis, les Jésuites, il vante les hauts faits; quant aux Sulpiciens, ses adversaires, il se garde bien de signaler des actions qui, à Rome, les couvriraient de gloire. Le prélat se tait sur cette mort sublime de M. Lemaître, il se tait sur le miracle survenu à l'occasion de cette mort. La jalousie serait-elle entrée dans le cœur de M. de Laval?

Voici comment Faillon explique cette

omission: « S'il a passé sous silence la mort de M. Lemaître, quoique arrivée tout récemment, c'est sans doute qu'étant toujours persuadé que l'établissement de Villemarie, et les prêtres de Saint-Sulpice qui en avaient la conduite, étaient un obstacle au bien de la religion, il aura cru devoir supprimer dans sa relation tout ce qui eût été à leur avantage; et l'on conçoit aisément qu'il n'aurait pu raconter à Alexandre VII les circonstances de cette mort, sans adoucir beaucoup le portrait assez peu flatté qu'il lui faisait de ces ecclésiastiques, de M. de Queylus, en particulier, alors présent au Canada, et enfin de tout le séminaire de Saint-Sulpice de Paris; car ce fut alors qu'il lui exposa ses défiances et ses craintes. » (P. 453.) Au lieu d'accabler l'adversaire de Saint-Sulpice, Faillon considère que tout arrive par une permission divine, ce n'est que « la suite des conseils de sa providence sur l'oeuvre de Villemarie. » (P. 453.)

\* \* \*

Mais le chapitre XVII<sup>e</sup> de la deuxième partie de notre historien ne manquera pas de nous éclairer tout à fait sur *la sévérité de Faillon* à l'endroit de M. de Laval. *Administration de M. d'Argenson, ses rapports avec M. de Laval.* (De 1659 à 1661.)

La première observation jette une abondante lumière sur les disputes entre le gouverneur et l'évêque. « Arrivé en Canada avec la qualité de Gouverneur général de ce pays, il crut pouvoir s'assimiler aux Gouverneurs généraux des provinces du royaume, et s'attribuer sur Villemarie la même autorité dont ceux-ci jouissaient dans toutes les places de leurs gouvernements: en quoi il semble qu'il s'exagérait à lui-même ses prérogatives. » (P. 458.)

Voilà donc d'Argenson qui veut « entreprendre sur la charge » de M. de Maisonneuve! Il exige des honneurs inouïs à Ville-

Marie. Maisonneuve les lui refuse. D'Argenson se fâche et lui fait des reproches. Et Faillon loue le gouverneur de Montréal pour son habileté et sa prudence.

Voici maintenant que, à la page 461 de la *Colonie française*, on nous présente d'Argenson faisant des plaintes sur M. d'Ailleboust, et Faillon blâme encore le gouverneur d'Argenson de ne s'être pas mis en garde « contre les préventions que quelques-uns conçoivent à l'égard de ceux qui les ont précédés immédiatement dans les mêmes emplois et qui ont eu l'approbation publique. » (P. 461.) Mais Faillon a le jugement sûr; à cause de ces taches, il n'ira pas méconnaître le zèle du gouverneur, ni sa piété. « C'est un homme de haute vertu et sans reproche », déclare l'historien, faisant siennes les paroles de Marie de l'Incarnation (p. 463).

En bon critique, il note le sens droit, le jugement impartial, la vertu reconnue de son témoin. Ne trouvez-vous pas que ces

détails éclairent les discussions qui vont venir, et ne nous inclinent-ils pas à prévoir que peut-être d'Argenson empiétera ou voudra empiéter sur le terrain de M. de Laval?

Les relations commencent de se refroidir entre le gouverneur et l'évêque, lorsque M. de Pétrée lui donne en grand secret un avertissement charitable au sujet de son éloignement de la Compagnie de Jésus. « Il ne me fit que trop connaître — écrivait de Laval au frère du gouverneur — qu'il ne trouvait aucunement bon » que je lui aie donné ces avis importants. D'Argenson avait donc assez mauvais caractère, et pour si peu il tenait M. de Pétrée en suspicion.

Après de pareils aperçus, Faillon n'a plus qu'à aborder le fond même des disputes; il peut parler librement. Il écrit donc à la page 466: « Peut-être aussi M. de Laval contribua-t-il, sans le vouloir, à aliéner de lui l'esprit du gouverneur, en ne ménageant pas

assez sa grande délicatesse sur l'article des préséances et des honneurs. »

L'auteur de la *Colonie française* entre ensuite dans le détail des faits. Il narre de façon objective, sans blâmer l'évêque, que M. de Pétrée fait cesser la présentation du pain béni pendant la grand'messe: à l'avenir cette bénédiction du pain aura lieu avant la messe. Le gouverneur, par ordre de l'évêque, ne sera plus encensé qu'après tout le chœur, et par le thuriféraire, non par le sous-diacre. La communion ne lui sera donnée, au gouverneur, qu'après les acolytes. Puis « une autre circonstance fâcheuse ». L'évêque fait savoir à d'Argenson qu'il n'est plus marguillier honoraire. De même la grande contestation pour savoir où serait placé le banc du gouverneur à l'église.

Le seul reproche — et si léger — que fait Faillon à M. de Pétrée en toutes ces difficultés se trouve à la page 468. « Mais un point sur lequel il semble que l'évêque aurait pu

se montrer plus facile, c'était de déterminer si dans les assemblées publiques, telles que les festins, le gouverneur ou l'évêque devait occuper la première place. » (P. 468.) Du reste, Faillon, en bon psychologue, explique toutes ces difficultés par l'opposition naturelle des caractères.

Sans doute nous sommes à l'endroit critique, car l'auteur de la *Colonie française* cite ici une première lettre du gouverneur au sujet d'une servante enlevée par ses ordres de chez M. Denis, un des habitants de Québec. L'évêque « mit, de son autorité, cette fille chez les Ursulines, sur le seul prétexte qu'il voulait la faire instruire. » Mgr de Laval eut-il réellement tort en cette occasion? Manqua-t-il véritablement à la justice? Connaissions-nous suffisamment la raison vraie — et non pas simplement *le prétexte* — de cet enlèvement? N'était-ce pas un cas où la conscience commandait à l'encontre de la loi positive des

hommes, et l'évêque n'a-t-il pas cru suivre cette loi supérieure qui veut que l'on obéisse d'abord à Dieu? Il est raisonnable de se poser ces questions quand on a à juger un homme aussi saint que Mgr de Laval. Faillon, du reste, ne dit pas que d'Argenson ne se trompe pas. La façon dont il introduit la lettre contenant ce fait ferait croire qu'il n'endosse pas absolument les conclusions du gouverneur déjà aigri contre l'évêque. « Peu après son arrivée au Canada, M. d'Argenson écrivait — le 5 septembre 1659 (Faillon écrit 1658, évidemment par distraction) — *au sujet de divers procédés du prélat, qui lui paraissaient excessifs.* » (P. 469.) C'est tout. Est-ce condamner un homme si violemment? Après la lettre du gouverneur, le sulpicien ajoute: « Ce fut apparemment d'après ce principe — (*ce prélat dit, venait d'écrire d'Argenson, que l'évêque peut ce qu'il veut*) — que M. de Laval ordonna d'amener de la campagne à

Québec une fille qu'on croyait obsédée du démon, ainsi qu'un meunier qui, l'ayant demandée en mariage et ayant été refusé à cause de sa mauvaise conduite, était soupçonné d'avoir jeté sur elle quelque maléfice et d'être magicien. Cet homme fut mis en prison, et la fille enfermée chez les Hospitalières. » (P. 470.) Ce dernier fait ne nous paraît pas si criminel de la part de M. de Laval; il se justifie — ou du moins pourrait se justifier — par la raison donnée plus haut: la raison supérieure du commandement de la conscience. Pour une fois nous serions disposé à admettre que Faillon est trop rigoureux à l'endroit de M. de Pétrée. Mais même si toutes les initiatives dont on parle ici ne pouvaient se défendre et même celles que l'évêque prend à l'endroit des Ursulines dont la vénérable Marie de l'Incarnation se plaint en cette page 470 de la *Colonie française*, nous disons que pour si peu nous n'avons pas le droit d'accorder que

M. de Laval était d'un caractère dominateur et absolu. Nous n'avons même pas le droit de prétendre que Faillon le soutient, puisque, excepté dans une ligne qui lui a échappé (p. 469) et que nous avons citée, notre auteur prend toutes les précautions imaginables pour nous faire croire tout le contraire. Avant d'apporter au débat la dure lettre du gouverneur, nous l'avons vu, il en modère la portée; après, à la page 471, laissant parler Marie de l'Incarnation jusqu'au bout, il lui laisse dire des paroles qui éclaireront singulièrement toutes ces disputes. Au plus brûlant de la querelle, Marie de l'Incarnation déclare que les Religieuses ont affaire à un Prélat d'une très haute piété, et « s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, il n'en reviendra jamais », ce qui met à couvert la pureté des intentions de l'évêque, ce qui indique un des plus grands attributs qui doivent appartenir à un chef, au gardien de la cité. Tout au plus, la très

digne religieuse conclut-elle que le prélat manque un peu d'expérience en ces matières, mais « j'attribue tout ceci au zèle de ce très digne prélat. » (P. 471.)

\* \* \*

Il n'y a pas à se le cacher, Faillon prend fait et cause pour M. de Queylus contre M. de Laval, dans son chapitre XVIII<sup>e</sup>. Il lui échappe une parole malheureuse à l'entrée du chapitre. « Cette même année 1661, M. de Laval fit paraître, par ses procédés envers M. de Queylus, combien il était persuadé du principe que M. d'Argenson lui attribue: « qu'un évêque peut tout ce qu'il veut. » (P. 472.) Ici, à notre avis, l'historien de la *Colonie française* dépasse la mesure, et l'ensemble même de son chapitre le prouve. D'abord voyez la note de la page 472; elle est très modérée. C'est une atténuation évidente de ce qu'il écrit au haut de cette page; il comprend qu'il lui faut une

justification, et tout de suite il nous la livre. Mais, en nous montrant combien M. de Laval tenait à ce que ses faits et gestes dans ce différend pussent être jugés sur documents authentiques, Faillon établit indirectement combien l'évêque était sûr de son droit, combien ses intentions étaient pures. Sur le fond même de la dispute entre l'évêque et le sulpicien, il semble bien que M. de Pétrée n'avait pas tort de prendre ses précautions contre le puissant et remuant M. de Queylus. Quelle que soit la bonne foi de cet ex-grand vicaire de Rouen, il est certain que sa présence à Montréal en 1661 était fort embarrassante pour l'évêque de Pétrée. La moindre faiblesse de la part du prélat aurait abouti à permettre de s'établir à Villemarie toute une colonie pratiquement indépendante de Québec au point de vue spirituel, et sans doute le Vicaire apostolique avait plein droit d'enrayer ce mouvement. Tout au plus — d'après le récit de Faillon —

peut-on s'objecter aux procédés employés par Laval. Même là, l'historien fait de très justes concessions à la réserve de l'évêque et à sa soumission au Pape. Par exemple, à la page 484, il nous montre M. de Laval écrivant au Souverain Pontife (22 octobre) : « Je prie votre Sainteté de me faire connaître quelle est au vrai sa volonté sur cette contestation, et je me soumettrai à tout ce qu'elle aura statué. » L'historien note aussi que les agents de l'évêque lui faisaient savoir que les Bulles dont M. de Queylus était le porteur « avaient été obtenues par surprise ». Celui qui écrit les lignes suivantes (p. 484), est-il donc si sévère sur M. de Laval? « Néanmoins, à l'arrivée de M. de Queylus, il se prononça contre les Bulles; et, voyant que l'archevêque de Rouen, par le mandat qu'il lui avait envoyé, se considérait comme l'Ordinaire du Canada, établi par le Saint-Siège, il conclut que ces Bulles réservaient à ce Prélat la promotion

du curé et refusa absolument d'y donner suite, ce qui devait rendre et rendit en effet inutile le voyage de M. de Queylus. *Dans ce refus conseillé par la prudence pour prendre du temps, on ne peut qu'approuver la réserve du Vicaire Apostolique, et avec d'autant plus de raison que, de fait, M. de Queylus, après avoir obtenu de la Daterie l'érection de la Cure (de Montréal), était parti de Rome sans en informer la Propagande qui trois mois après s'était pourvue à la Daterie pour s'y opposer, quoique trop tard.* » (P. 485.) Rien dans tout ce chapitre ne peut détruire ces éloges magnifiques à la prudence du Vicaire Apostolique. Sans doute Faillon s'explique difficilement que M. de Pétrée ait fait toutes sortes d'efforts pour retenir M. de Queylus à Québec après les promesses pacifiques de ce dernier, mais quelqu'un en dehors de ces controverses imagine les craintes fondées que M. de Laval pouvait entretenir à l'endroit d'un sujet

aussi actif que l'ancien Grand Vicaire de Rouen. Etant donné que le dit M. de Queylus ne voulait pas obéir à l'évêque, nous ne voyons pas que l'évêque ait été si mal inspiré de requérir main-forte contre lui de la part du gouverneur; et qu'il l'ait de fait suspendu quand en réalité, M. de Queylus montait à Villemarie contre ses ordres expressément formulés, nous n'y voyons vraiment pas de grave objection. Un évêque n'est tout de même pas créé et mis au monde pour laisser tout faire. Il y a des cas où la fermeté et la vigueur est une vraie vertu pour lui, et sans doute M. de Laval n'a montré dans la situation que ce qu'il convenait à sa charge et à la vertu.

C'est du reste, nous semble-t-il, l'opinion définitive de Faillon; elle ressort de ce qu'il écrit à la page 489, vers la fin de ce même chapitre XVIII<sup>e</sup>. « Si l'on ne connaissait la piété sincère de M. de Laval et son zèle ardent pour les intérêts de la religion, on aurait

lieu d'être étonné que, en sa qualité de Vicaire Apostolique, il eût voulu empêcher M. de Queylus d'aller visiter la colonie de Montréal. . . S'il n'eût pas été aussi indifférent à sa réputation devant les hommes que *l'a montré toute la suite de sa vie*, ces mesures outrées et violentes eussent pu le faire passer pour un homme ambitieux, qui n'eût vu dans M. de Queylus qu'un rival proposé par le clergé de France pour être évêque du Canada. . . Ces instances pour presser M. d'Argenson d'employer la force armée montrent donc combien ce Prélat fermait les yeux à toutes les considérations humaines, lorsqu'il était convaincu qu'il y allait de son devoir et de la gloire de Dieu. » (P. 490.) Ces sentiments que Faillon prête si noblement au premier évêque de Québec, ne seraient-ils pas l'écho de ces admirables paroles de sainte Thérèse d'Avila: « Quand on a vu la vérité à cette divine lumière de

l'extase, on ne craint plus de perdre ni la vie ni l'honneur pour l'amour de Dieu. »

\* \* \*

Dans le troisième volume de la *Colonie française*, il y a encore quelques endroits où M. de Laval est traité sévèrement. Par contre lisez les premières pages du chapitre XXI<sup>e</sup>. Vous n'aurez pas sur l'oeuvre de l'évêque de Québec les mêmes impressions que vous aviez rapportées d'une lecture de Garneau. On nous y montre le grand évêque en face de l'abominable mal des beuveries chez les sauvages. Les liqueurs enivrantes produisent des effets qui dépassent tout ce qu'une imagination vive peut se représenter. Mettez cela au pire et vous serez en deçà de la réalité. Et ce n'est pas ici une description fantaisiste; elle est faite sur documents authentiques, par des témoins qui ont pu voir, ou qui ont entendu narrer les mé-

faits des buveurs. Un bout de lettre de celle que l'on pourrait appeler le principal témoin de cette époque — Marie de l'Incarnation — suffit à nous faire comprendre jusqu'où allaient les désordres. C'est Faillon qui cite ce texte à la page 36 du tome III. « Il y a eu des contestations très grandes sur ce sujet (de la vente des boissons enivrantes), et je ne parle de cette affaire, qui m'opprime le coeur plus que toutes les hostilités des Iroquois, que parce que j'y vois la Majesté de Dieu déshonorée, l'Eglise méprisée, et les âmes en danger imminent de se perdre. Notre Prélat a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. Il s'embarque pour la France, afin de chercher les moyens de pourvoir à ces désordres. Je crois que s'il ne peut venir à bout de son dessein, il ne reviendra pas, ce qui serait une perte irréparable pour cette nouvelle Eglise et pour tous les pauvres Français. Il se fait

pauvre pour les assister, *et porte les marques et le caractère d'un Saint.* » (Lettre du 10 août 1662.)

D'Argenson avait hésité sur le parti à prendre (Faillon, p. 29), d'Avaugour avait d'abord prohibé, puis permis la vente des boissons alcooliques: Laval voyant les faits veut ne rien négliger pour extirper ce mal. Il avertit en charité d'abord; mais l'intérêt des vendeurs est en jeu, ils ne veulent pas comprendre la leçon qui se dégage des faits, le langage de la raison, ni même celui de l'autorité. Alors l'évêque recourt aux grands moyens. Il menacera, il excommuniera ceux qui se rendent coupables de pareils délits. Mais « ce coup de foudre » n'étonne pas les vendeurs. « Ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature. » (Marie de l'Incarnation, 10 août 1662.) C'est alors qu'il poussera l'affaire jusqu'au

piéd du trône. Il utilisera ce suprême moyen pour vaincre les dernières résistances.

Pour moi, j'admire l'énergie persévérante de l'évêque. Seulement pour la façon dont il a conduit la lutte contre les vendeurs de l'eau-de-feu, il compte parmi les plus beaux exemplaires humains et les plus rares. Car il sait ce qu'il veut, il a examiné la question sous l'oeil de Dieu et selon les meilleures données de la raison. Pasteur, il n'ignore pas que le salut éternel des sauvages et d'un grand nombre de Français est en jeu. Le gardien de la Colonie soupçonne même, qu'en laissant faire, la santé de la race à venir sera compromise. Il ne s'arrêtera donc pas à la moitié du chemin, il ira jusqu'au bout; et le succès couronnera ses efforts. « Non seulement il gagna sa cause et obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce de l'eau-de-vie, mais il eut assez d'influence pour faire révoquer d'A-

vaugour et pour être appelé lui-même à désigner au roi le successeur de ce gouverneur.» (Garneau, V<sup>e</sup> éd., p. 184.) C'est que, selon le mot de Faillon (III, p. 65), la réputation de sa sainteté le rendait considérable à la cour de France.

Et l'historien estime que M. de Laval n'abuse pas de son influence, et c'est une excellente observation que celle de la mère Juchereau. Elle parle haut en faveur de la prudence consommée du prélat. « Le Roi voulut qu'il (de Laval) nommât le Gouverneur qui devait être envoyé. Le prélat s'en excusa longtemps; mais les instances du Roi furent si pressantes qu'enfin, vaincu, il choisit le chevalier de Mézy, duquel il espérait avoir toute satisfaction. » (P. 66.)

L'historien qui consent à inscrire de pareils éloges en faveur d'un homme, peut se permettre ensuite une libre discussion sur quelques détails. Sur la question de la dîme, l'auteur de la *Colonie française* nous mon-

tre l'évêque de Pétrée souverainement conciliant. Après avoir obtenu de la Cour que la dîme fût portée à la treizième partie des récoltes, devant les réclamations, il la réduit au vingtième, et il autorisa ceux que ces concessions ne satisfaisaient pas, à s'adresser au Roi, et à lui exposer eux-mêmes leurs raisons. (Faillon, III, p. 72.)

Nous ne cacherons pas que les observations de Faillon sur les pouvoirs extraordinaires que le Roi avait donnés à M. de Laval au point de vue temporel sont de nature à surprendre. (Chapitre 23<sup>e</sup>, p. 95.) Comme les difficultés entre Mézy et l'évêque furent causées uniquement par un changement inattendu du gouverneur, et que le récit même de l'historien établit les abus ineffables de Mézy, nous avouons ne pas comprendre l'opportunité du préambule de l'auteur. (P. 95.) Mais enfin il n'y a là que quelques lignes étranges, qui du reste ne visent en rien la personne ni le caractère de

l'évêque; et le récit reprend de plus belle tout à l'avantage de M. de Laval. (P. 101.) <sup>2</sup>

Nous ne craignons pas que la suite du récit de la *Colonie française* ne vienne contredire solidement nos assertions. Ni la page 160 qui justifie timidement « les apprécia-

<sup>2</sup> On aimera peut-être lire le texte de l'historien de la *Colonie française*? « La grande autorité que la Cour avait cru devoir donner à l'évêque dans le gouvernement du pays devait inévitablement amener des conflits entre lui et le gouverneur général. Il est vrai que les anciens rois de France, en vue de procurer le bien des peuples, avaient attribué à plusieurs évêques l'autorité temporelle sur les fidèles soumis à leur juridiction, et l'expérience montra que cette forme d'administration pouvait avoir de grands avantages pour les peuples. Mais en Canada, où les circonstances étaient différentes, l'autorité temporelle confiée conjointement au Gouvernement et à l'Évêque n'eut pas les mêmes résultats. Ce pays... à cause des incursions continuelles des barbares, avait besoin d'un gouvernement militaire; et ce Gouverneur, obligé de prendre son parti selon les circonstances, devait avoir une grande autorité, non seulement dans les matières de la guerre mais en général dans l'administration du pays. L'organisation du Conseil souverain... semblait restreindre l'autorité du Gouverneur, et pouvait donner lieu à des éclats déplorables. » (P. 95).

A supposer que le Roi eût octroyé les mêmes pouvoirs aux MM. de Saint-Sulpice de Montréal—disons à M. de Queylus—, est-il bien sûr que, en l'absence de tout abus de la part de ces Messieurs, Faillon eût songé à faire de pareilles observations? Répondons hardiment que non.

tions défavorables » que la Cour conçoit contre M. de Laval, ni la page 167 où Failon prend trop facilement son parti de l'ingérence civile dans la question des dîmes, ni même celles où l'historien nous montre M. de Laval « prévenu comme auparavant contre les prêtres de Saint-Sulpice » (p. 173), ne nous convainquent de la très grande sévérité de notre auteur à l'endroit du premier évêque de Québec. Le ton est toujours très digne et on met sans cesse à couvert les excellentes intentions de M. de Laval. Cela ne nous empêche pas de croire que sur ces points particuliers, l'historien ne juge pas au mérite. Lui-même semble prévenu contre M. de Laval. Mais pour juger sérieusement ici, il faut absolument tenir compte de l'ensemble de la discussion menée par Failon, et ne jamais perdre de vue le commencement et la fin du débat. Car en définitive comment se terminent toutes ces difficultés entre de Laval et Queylus? Lisez votre

Faillon, page 187 et suivantes. Dès que l'évêque se rend compte que l'abbé n'est plus à craindre, il le reçoit affectueusement, le presse sur son coeur *in visceribus Christi*, lui donne cette fois des lettres de grand vicaire, et il veut que le souvenir de ses faveurs à son ancien adversaire soit conservé pour les siècles à venir. A cette fin il fait insérer dans la *Relation* de 1668 une admirable lettre qui prouve que l'amertume n'était pas entrée dans le coeur de l'évêque. (P. 188.) Nous sommes loin de la rancune ecclésiastique dont parle Alphonse Daudet dans la *Mule du Pape*.

\* \* \*

Est-ce que Mgr de Laval sera béatifié ? Nous ne le savons pas. Mais nous le désirons ardemment, nous le désirons davantage depuis que nous avons relu Faillon. Ce n'est pas lui qui sera un obstacle à sa canonisation, puisqu'on peut apercevoir dans

son ouvrage que le premier évêque de Québec était véritablement plein de la plus haute sainteté.

Vous lisez Garneau, surtout la V<sup>e</sup> édition, — (la sixième, t. I, 1920, et la septième, t. I, 1928, portent le même texte, à très peu de choses près, nous l'avons déjà fait remarquer) — et vous vous dites que M. de Laval était rempli d'imperfections, et même de graves défauts. Sans compter que l'œuvre de l'évêque n'y paraît pas. Dans notre historien national, M. de Pétrée est un personnage de second plan, dont l'action est trop souvent étrange. Rien n'avertit le lecteur qu'il a joué un grand rôle, qu'il a été un maître architecte, selon le mot heureux de M. l'abbé Anastase Forget. (*Histoire du Canada*, 1924, p. 94.) C'est une mauvaise raison de dire en guise de réponse que François-Xavier Garneau n'a pas voulu marcher sur les brisées de Charlevoix et considérer notre histoire sous le seul angle reli-

gieux, comme le veut M. Hector Garneau— et comme le grand-père l'écrit lui-même, quelque part—; de plus en plus les contemporains traitent de tout en histoire, même de religion, et veulent atteindre le *summum* de la vérité absolue. Si donc, M. de Laval méritait le premier plan parmi les bâtisseurs de la Colonie, il fallait l'y installer, encore qu'il fût évêque.

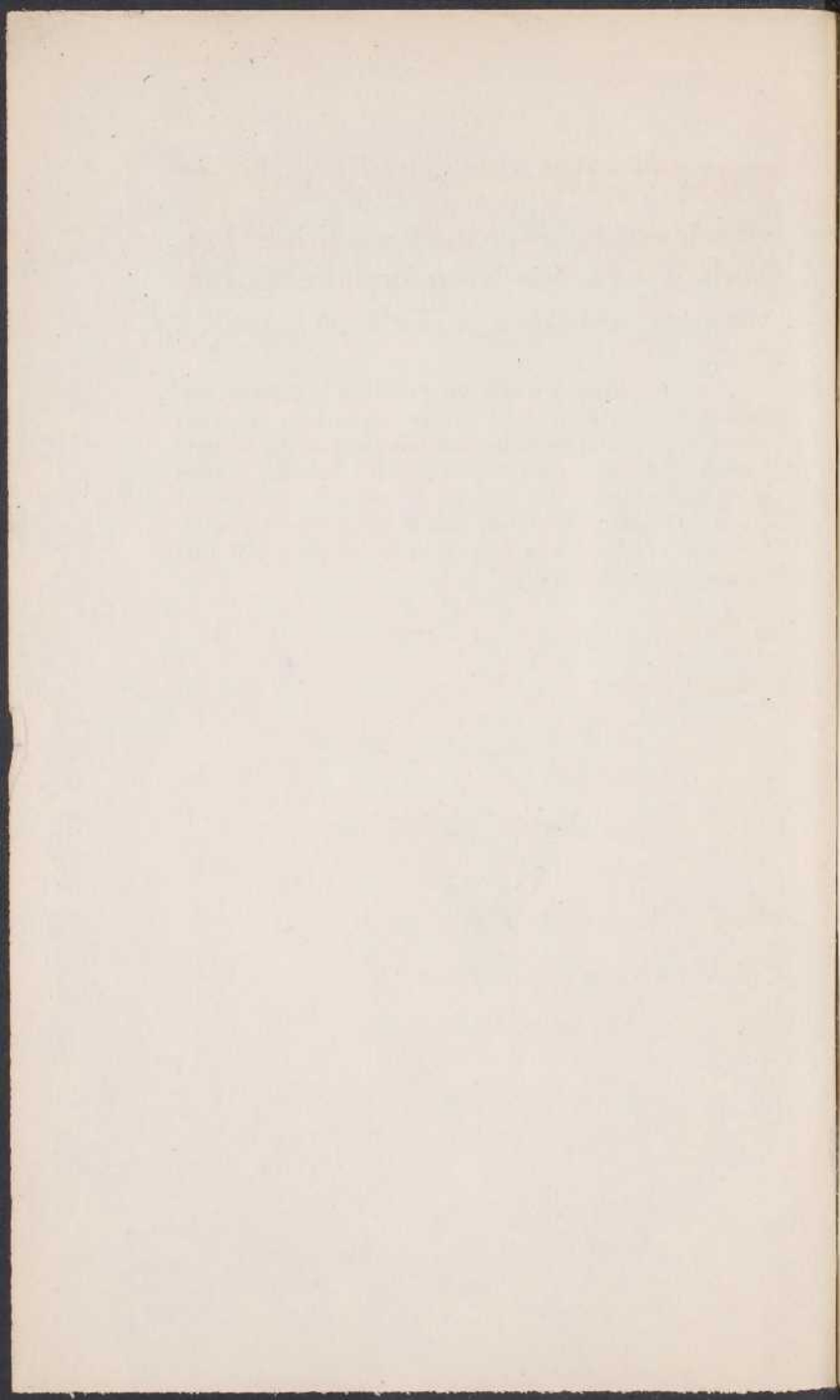
Nous ne dirons pas que Michel-Etienne Faillon lui rend pleine et abondante justice. Il s'en montre avare quelquefois. Mais le moyen de nier qu'il traite François de Laval avec infiniment plus de respect et d'intelligence que ne le fait François-Xavier Garneau? Et comment ne pas voir que le sulpicien Faillon considère le premier évêque de Québec comme un homme souverainement sanctifié, dont l'oeuvre est sans parallèle, dont les intentions sont d'une pureté absolue, dont le coeur a des réserves de

chaude sympathie pour ceux-là mêmes auxquels il a dû par devoir déplaire, croyant toujours servir Dieu et l'Eglise et le pays? <sup>3</sup>

<sup>3</sup> Ces deux dernières études ont paru dans le *Canada français* de mars et d'avril 1927. Avant même l'apparition du second article, nous recevions une fine lettre de M. Gustave Lanctôt, nous disant l'intérêt qu'il prenait à nous lire, tout en se défendant bien un peu—comme il convient à un excellent avocat. La lettre a été publiée dans la même revue de Québec en octobre 1927, suivie de quelques lignes de réponse à M. l'archiviste français d'Ottawa.

FIN





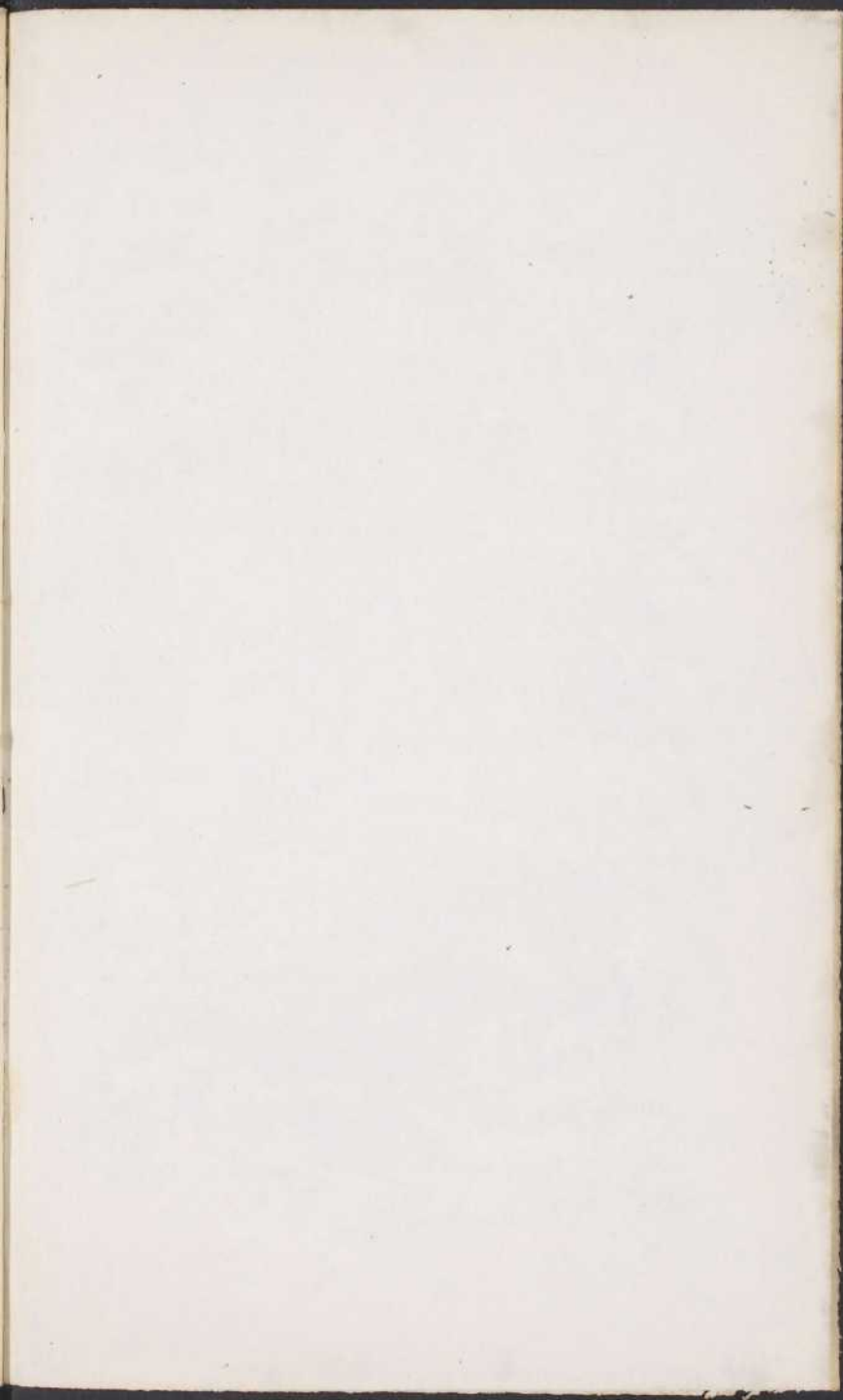


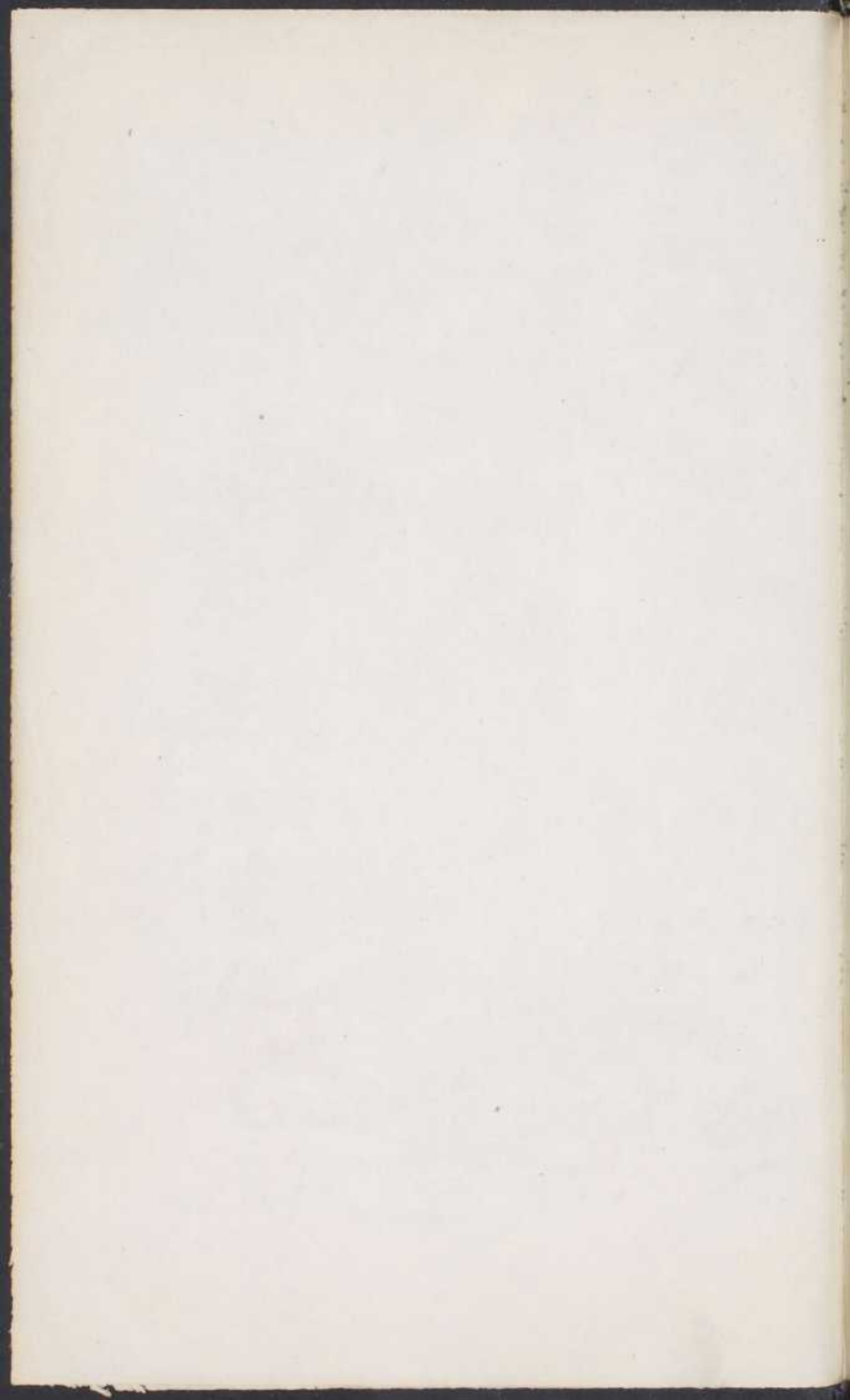
## TABLE DES MATIÈRES

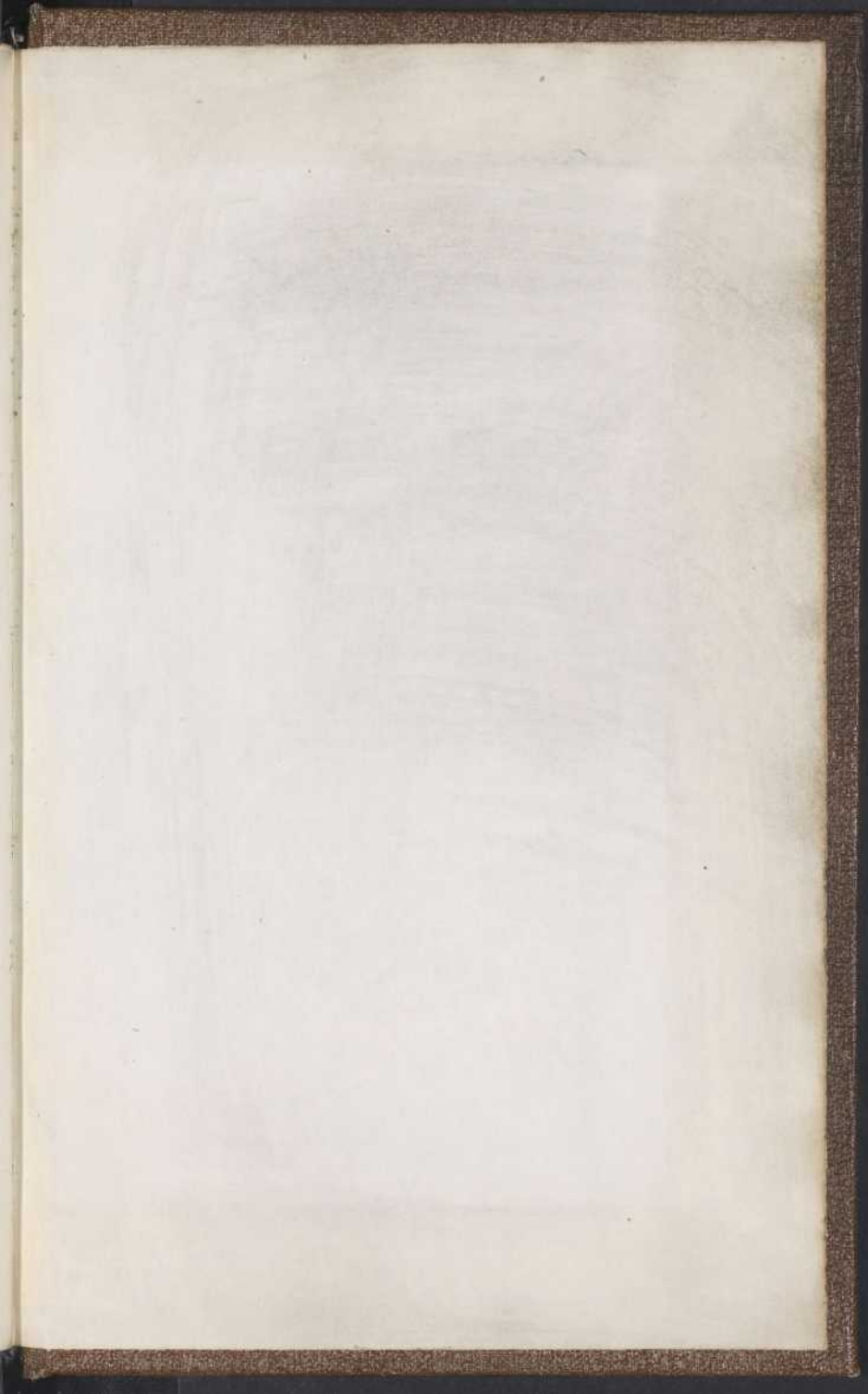
---

	PAGES
Préface .....	9
Explication de M. Hector Garneau .....	13
Garneau et Augustin Thierry .....	15
<i>L'Histoire du Canada</i> , par Hector Garneau (I) .....	55
<i>L'Histoire du Canada</i> , par Hector Garneau (II) .....	105
Une légende en train de disparaître .....	147
Mgr de Laval et ses Historiens (I) .....	177
Mgr de Laval et ses Historiens (II) .....	211









BNQ



000 337 381